

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Politique monétaire et salariale : Aspects théoriques et pratiques, par S. Weintraub — Le budget économique révisé de 1963 — Chapitre XIII « Organismes monétaires » de la partie statistique. — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

POLITIQUE MONETAIRE ET SALARIALE : ASPECTS THEORIQUES ET PRATIQUES

par Sidney WEINTRAUB,

Professeur à l'Université de Pennsylvanie.

Les développements théoriques des dernières années traitant des principales forces agissant sur les niveaux des prix soulèvent de graves problèmes pour la politique gouvernementale et la gestion de la chose publique. La majeure partie de la controverse actuelle aurait été ignorée et, dans une large mesure, n'aurait pas été appréciée à sa juste valeur par une génération antérieure d'économistes, de dirigeants de banques centrales et de fonctionnaires chargés de responsabilités dans ce domaine. En effet, autrefois, dans tout jugement porté sur l'inflation et la hausse des prix, on présupposait soit qu'il y avait à l'origine une perturbation des éléments monétaires, soit, si les causes étaient attribuées ailleurs, que le remède se trouvait dans un contrôle sévère de l'offre de monnaie.

Au stade actuel du débat théorique, cette proposition qui fut pendant longtemps considérée comme un principe incontestable de la gestion monétaire, a été mise en doute. Si les critiques ont raison lorsqu'ils affirment que les origines et le contrôle de l'inflation doivent être trouvés ailleurs, les nouvelles doctrines ne manqueront pas d'avoir des conséquences profondes pour la politique bancaire et économique en général.

Dans les pages qui suivront, les principaux aspects caractéristiques des théories moderne et ancienne seront développés. Les arguments en faveur d'une politique gouvernementale basée sur chaque théorie seront également esquissés. Inévitablement, étant donné que ses idées et ses raisonnements sont plus nouveaux on concentrera plus d'attention sur la thèse de la « poussée des salaires » qui a acquis une importance croissante dans les discussions les plus récentes de l'inflation. Si cette manière de voir devient l'opinion dominante en matière de contrôle de l'inflation, elle contraindra forcément à donner une orientation nouvelle à l'évolution constante de la politique monétaire; la recherche du plein emploi, de la stabilité des prix et de la croissance, réalisés dans une économie internationale composée de nations entretenant entre elles d'étroites relations commerciales, acquerra, de ce fait, une nouvelle dimension.

En complément de ce thème principal, nous commenterons également certaines autres contributions théoriques récentes à la doctrine monétaire, afin de tenter d'en dégager la portée pratique. Certains rapprochements des deux théories concurrentes sur le niveau des prix seront également recherchés, car il

se peut que, dans le domaine de la politique monétaire et de la politique générale, la portée de la nouvelle théorie et les modifications qu'elle entraînerait dans la pratique soient moins importantes que celles imaginées par ceux qui furent les idées nouvelles. Il est également possible qu'une connaissance plus étendue des doctrines économiques nouvelles contribue à accroître l'assurance et le succès de la politique monétaire.

Approche historique.

Lorsque ce sujet est abordé d'un point de vue historique, il semble qu'on puisse dire, à coup sûr, que des offres excessives de monnaie furent toujours considérées par la majorité des économistes, à l'exception de quelques dissidents, comme la cause de tous désordres de nature inflationniste. Dans la littérature des années 1920, la cause principale des hyperinflation d'après-guerre qui marquèrent cette époque, fut attribuée au libre exercice de l'émission de la monnaie de papier, tandis que la cause finale de l'instabilité des prix avec laquelle les banques centrales avaient été confrontées au cours de périodes antérieures était imputée à un afflux inhabituel d'or dû à de nouvelles découvertes ou à une amélioration des techniques minières. Les lecteurs de la littérature de cette époque seraient gratifiés de graphiques révélateurs détaillant tout ce qui a trait aux émissions monétaires et aux accroissements de l'or; pour les économies dépendant davantage des chèques, l'augmentation des dépôts bancaires jusqu'à des niveaux excessifs serait également dépeinte ⁽¹⁾. Par exemple, si on lit les écrits de Bresciani-Turroni sur la grande inflation allemande, on est plongé dans des statistiques d'émissions monétaires croissantes et de hausses galopantes des prix, avec à peine un mot sur la nature des variations concomitantes des salaires nominaux qui se produisirent au milieu du bouleversement catastrophique des prix ⁽²⁾. Pour l'économiste moderne, étudiant le rapport entre les niveaux de prix et le phénomène des salaires — la thèse de la « poussée des salaires » —, cette négligence paraît presque incompréhensible.

Lorsque l'on abandonnait les approches les plus pragmatiques dépeignant les émissions monétaires

et les offres d'or, et les preuves statistiques abondantes et banales données à l'appui de l'exposé théorique simple sur la cause de l'inflation, il n'en restait pas moins que, quels que fussent la subtilité de l'interprétation et le caractère sophistiqué de l'analyse, le raisonnement se ramenait toujours à la même origine, à savoir la théorie classique de la monnaie. En dépit des quelques tentatives laborieuses en vue de le masquer et le déguiser et en vue de le réinterpréter sous prétexte d'originalité, comme s'il ne présentait que peu de ressemblance avec l'ancienne thèse, le raisonnement final apparaissait inéluctablement comme étant celui de la Théorie Quantitative de la Monnaie, élaboré convenablement et exprimé succinctement depuis l'époque de David Hume ⁽¹⁾. Une analyse dynamique parfaite fut même donnée antérieurement par Richard Cantillon et fut accueillie comme fournissant un aperçu encore plus profond et différent, quoique la plupart de ses implications fussent essentiellement les mêmes ⁽²⁾. David Ricardo, qui est généralement considéré comme étant à l'aise et dans son élément dans les études monétaires, posséda la même certitude, à savoir que dans des systèmes de papier-monnaie, des offres abondantes de monnaie, selon son expression, entraîneraient une hausse des prix ⁽³⁾.

Les développements ultérieurs gagnèrent principalement en clarté et en franchise et acquièrent une certaine profondeur et une certaine assurance. Grâce à la formulation de la célèbre Equation des Echanges que Irving Fisher donna à l'ancienne génération des économistes au début du siècle suivant; ce fut ce grand homme qui façonna les matériaux déjà disponibles grâce au travail d'un nommé Simon Newcomb, qui fut, entre autres, un astronome excentrique et doué et dont les écrits sont, à l'heure actuelle, rarement lus par ceux qui étudient l'économie politique ⁽⁴⁾. Entre les mains de Fisher, l'Equation des Echanges et la Théorie Quantitative de la Monnaie qui en découle implicitement, devinrent l'instrument indispensable d'une analyse monétaire et des études sur le niveau des prix. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la politique monétaire en vint à être guidée par les principes de la Théorie Quantitative et par la connaissance de ses éléments; fréquemment, les banques centrales semblèrent utiliser ses concepts, si pas son expres-

⁽¹⁾ En raison de son rôle prédominant dans les discussions de l'époque, voyez G. Cassel, *The Downfall of the Gold Standard*, Oxford, 1936, pp. 7-10. Bien qu'écrit plus tard, ce passage reflète ses premières opinions.

On peut ajouter que l'épisode de l'« achat d'or » qui se produisit aux Etats-Unis sous la présidence de Roosevelt en 1933, sous le patronnage des professeurs Warren et Pearson, était basé sur la même théorie, à savoir que la déflation mondiale des prix provenait de l'insuffisance des offres de monnaie. Voyez leur *Gold and Prices*, Wiley, 1935, pp. 94 et suivantes.

⁽²⁾ C. Bresciani-Turroni, *The Economics of Inflation*, Allen & Unwin, 1937.

⁽¹⁾ D. Hume, *Of Money*, 1752.

⁽²⁾ R. Cantillon, *Essai sur la nature du commerce*, 1730-1734, réimpression par la Royal Economic Society, 1931. Pour cette période antérieure, le chercheur intéressé peut consulter D. Vickers, *Studies in the Theory of Money, 1620-1776*, Chilton, 1959.

⁽³⁾ D. Ricardo, *On the Principles of Political Economy and Taxation*, chapitre XXVII, On Currency and Banks.

⁽⁴⁾ I. Fisher, *The Purchasing Power of Money*, Macmillan, 1911. Le livre lui-même est dédié à la mémoire de Newcomb.

sion algébrique, dans leurs discussions sur l'inflation et son contrôle. En effet, ce fut Fisher qui écrivit, pour que d'autres le méditent, le répètent et y apportent de légères modifications, que

$$\frac{MV}{T} = P$$

Dans cette formule très élémentaire, M représente la quantité de monnaie, V la fréquence de son utilisation au cours de la période considérée ou sa vitesse moyenne de circulation et T le nombre de transactions effectuées à l'aide de MV . Le terme P est le symbole représentant le niveau des prix, la variable devant être expliquée par les offres de monnaie.

De cette formule, on put facilement déduire que, chaque fois que l'offre de monnaie augmentait, « toutes choses étant égales par ailleurs » — comme il était d'usage de le déclarer — le niveau des prix devait hausser. Ceci est et fut la Théorie Quantitative de la Monnaie dans sa forme primitive et originale. Chaque fois que l'on raisonnait en termes d'une relation directe et proportionnelle entre des offres de monnaie et les niveaux de prix, on émettait cette Théorie Quantitative pure : les praticiens furent ainsi des théoriciens, soumis à sa souveraineté, lorsqu'ils prirent des mesures de politique économique basées sur cette hypothèse.

Des théoriciens plus sophistiqués apportèrent des modifications tendant à prouver que toute émission de monnaie n'aurait pas nécessairement un effet sur le niveau des prix, parce que, ainsi qu'ils purent amplement le démontrer, en théorie aussi bien qu'en pratique, la vitesse de circulation pouvait se modifier. Normalement, on concéderait qu'il était invraisemblable que de pareilles variations atteignent une ampleur telle qu'elles compensent l'incidence sur le niveau des prix. Si on put soutenir que, en période de dépression, lorsque la confiance, ce phénomène des plus ésotériques et des plus ambigus, venait à manquer, la grandeur V pouvait se contracter et neutraliser ainsi au moins des accroissements limités de M , on reconnut cependant que, si les émissions monétaires se maintenaient à un niveau plus élevé, la conséquence inévitable serait une hausse des niveaux de prix. Par conséquent, en dépit des considérations théoriques souvent vagues et compliquées, l'inéluctable conclusion subsistait, à savoir que, pour maintenir le niveau des prix, il fallait garder une ferme emprise sur le volume de la monnaie.

L'expérience du chômage dans les années 1930, alliée à l'agitation intellectuelle occasionnée par la propagation des idées de Lord Keynes, constitua la vague finale qui ébranla la répétition confiante des doctrines monétaires conventionnelles ⁽¹⁾.

Lorsque l'existence d'offres abondantes de main-d'œuvre et de capacités de production inutilisées pénétra dans la conscience générale, la majorité de l'opinion comprit que le volume de la production pouvait subir des changements importants et même frappants à la suite d'une expansion de l'offre de monnaie. Par conséquent, il ne fut plus tellement certain que les prix hausseraient inexorablement si les offres de monnaies augmentaient; il fut concevable que la production put croître rapidement. La découverte de ces variations proportionnelles de la production transforma la Théorie Quantitative en une thèse de portée plus restreinte qu'auparavant : l'application de cette proposition fut limitée à des niveaux de production ou d'emploi stationnaires ou à des conditions proches du plein emploi. Le « toutes autres choses étant égales par ailleurs » cessa d'être une réserve prudente pour devenir un élément indispensable de la réalité opérationnelle. De plus vieux économistes, accoutumés à une situation de plein emploi et mentalement emprisonnés dans le cadre étroit de la Loi de Say d'après laquelle le chômage pouvait être transitoire, mais ne pouvait durer, s'insurgèrent contre les réserves faites pour le chômage : ceci leur apparut comme une concession dangereuse à des événements temporaires et des phénomènes éphémères. La révolution keynésienne fut considérée comme une déviation malencontreuse de théoricien.

Plus récemment, comme pour justifier leurs lugubres prophéties, lorsque les économies de plein emploi se généralisèrent dans la période d'après-guerre, il y a eu un net retour vers les doctrines quantitatives, antérieures et plus simplistes, à la fois dans les discussions théoriques et dans le domaine des discussions de politique générale. Il a semblé élémentaire à des économistes nourris du truisme remis en vogue $MV = PT$, que le processus de hausse du niveau des prix soit attribué uniquement à la faillite de la discipline monétaire. Seul ce facteur, à leur avis, pouvait expliquer la hausse chronique et persistante des niveaux de prix, soit sous la forme galopante que connurent certaines des plus petites économies, soit du type « rampant » qui entrava le développement et vicia l'amélioration indiscutable du niveau de vie observée dans les principaux pays du monde occidental. Ils ont considéré la mutilation des instruments de la politique monétaire et la subordination du contrôle monétaire aux impératifs politiques, comme étant le facteur fondamental de l'explosion du niveau des prix.

L'application d'une politique.

L'application d'une politique fut considérée comme allant de soi et comme une vérité révélée par

⁽¹⁾ J.M. Keynes, *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Macmillan, 1936.

ces économistes formés dans le dogme de la Théorie Quantitative; leur conclusion d'une vaste portée, nous l'avons vu, fut édiflée à partir de la base originale et intellectuellement solide de l'équation à quatre termes. Cette construction ordonnée procura aux initiés la pensée réconfortante et la conviction ferme que, en période d'inflation, la monnaie était à l'origine de tous les maux observés. Sur la base de cette idée et de cette vision des choses, des mesures de politique de large portée affectant la vie et l'activité des nations ont souvent été prises. Chaque fois que des banques centrales ont été créées dans un passé récent, on considéra comme allant de soi qu'elles exerceraient leur pouvoir et leur influence à combattre l'inflation et la déflation du niveau des prix. Elles ont pris leur mission au sérieux et elles ont employé les seules armes qui leur avaient été attribuées, à savoir le pouvoir de modifier les offres de monnaie. Lorsqu'elles étaient interrogées sur l'échelonnement dans le temps et l'à-propos des restrictions monétaires qu'elles imposaient, leur raisonnement tendait toujours à montrer que ces restrictions étaient essentielles en vue de minimiser les pressions inflationnistes. Ainsi, c'était toujours la Théorie Quantitative qui déterminait la décision en dernier ressort, bien que sa forme ait été renouvelée par les services d'études qui avaient consacré énormément de temps à déchiffrer les mystères de la vitesse de circulation de la monnaie et du niveau de production et d'emploi. Cependant, elle n'en restait pas moins le même modèle fondamental qui s'était fait valoir dans la littérature classique sous des modalités moins complexes et sans la même conscience de la fragilité de l'équilibre économique.

Qu'en est-il du *mécanisme* des variations de prix et de l'inflation dans cette théorie? Ceci devient un problème intéressant lorsqu'on soumet la théorie avec son attrait inhérent au feu de la critique.

Bien qu'elle soit édulcorée, la Théorie Quantitative continue à démontrer que le cœur du problème du niveau des prix est celui d'une trop grande masse monétaire pourchassant trop peu de biens. Cette vérité d'ordre général, aussi banale soit-elle, acquit le statut d'une nouvelle religion peu de temps après la guerre, lorsqu'elle se trouva dans la bouche et sous la plume de tous ceux qui parlèrent et écrivirent sur le phénomène du niveau des prix. En effet, aux yeux des théoriciens de la doctrine quantitative, avec la vision qu'ils ont du problème de l'économie, les consommateurs, les entreprises et le gouvernement arrivent sur le marché pour acheter des biens avec de la monnaie. Lorsque leurs achats projetés croissent à un rythme plus rapide que celui auquel l'offre de biens peut augmenter, les prix doivent hausser. Dans certains cas, la quantité de biens est décrite comme étant d'un montant relativement constant, de sorte

que les acheteurs qui disposent d'un plus grand pouvoir d'achat, provoquent nécessairement une hausse des prix. Lorsque certaines ressources sont inutilisées et qu'il existe donc un excédent de capacité de production dans l'économie, le raisonnement tend à prouver que, bien que la production puisse croître, la structure de l'afflux supplémentaire de biens provenant des usines ne s'adapte pas à celle souhaitée pour l'accroissement des dépenses; donc, les prix hausseront, mais à un rythme modéré. Une fois le plein emploi atteint, ferait-on remarquer, même cette force freinant les mouvements de prix fera défaut.

La théorie est donc orientée vers la *demande*. Elle conçoit le niveau des prix comme sensible aux forces de la demande avec, tout au plus, un léger décalage dans le temps. Etant donné que les membres de cette école considèrent le mécanisme de la formation des prix sous l'aspect d'un marché excessivement sensible aux dimensions nouvelles de la demande, il s'ensuit inévitablement que, pour eux, la seule manière de contrôler le niveau des prix est de soumettre les sommes d'argent susceptibles d'être dépensées par les individus à une discipline sévère. Pour prévenir une épidémie inflationniste lorsque un accroissement de la demande est prévu, il incombe aux autorités monétaires, soutenues par les cercles politiques responsables, de contenir vigoureusement le pouvoir d'achat. La clef d'un contrôle efficace de l'inflation réside donc dans une politique monétaire déterminée tendant à stabiliser les moyens monétaires de manière à éliminer tout désordre inflationniste.

La théorie est en harmonie avec l'opinion que le niveau des prix ne dépend pas *entièrement* de la politique monétaire: il serait admis par la plupart de ceux qui prennent le problème du niveau des prix par l'angle monétaire, que la vitesse de circulation peut se modifier et compliquer la tâche de la politique monétaire: l'éventualité de certains « flottements » du niveau des prix serait considérée comme concevable et même probable. Mais presque d'un même trait, la plupart des théoriciens proclameraient que les écarts possibles sont vraisemblablement mineurs. Ils seraient amenés à prouver que, bien que la vitesse de circulation soit susceptible de varier, les changements ne seront ni trop rapides, ni décisifs. En effet, dans le cas contraire, ils seraient forcés d'abandonner la citadelle de leur confiance dans la politique monétaire et leur foi dans les instruments de la politique monétaire en tant que moyens efficaces de contrôler l'inflation vacillerait. Une fois admis que la vitesse de circulation de la monnaie est susceptible de variations rapides et imprévisibles, la politique monétaire deviendrait inutile en tant qu'instrument stratégique de la politique économique et de la stabilisation. En effet,

si la vitesse de circulation de la monnaie fluctuait d'une manière erratique, les mesures monétaires deviendraient un instrument incommode avec lequel il serait aussi malaisé d'obtenir un résultat qu'en obligeant un homme à attacher le lacet de ses souliers avec une main liée derrière le dos — peut-être cela pourra-t-il se faire, mais jamais d'une manière efficace. Lorsque l'on défend sérieusement la thèse des variations de la vitesse de circulation, les économistes sont amenés à reconnaître la puérité de la politique monétaire.

De nombreux travaux de recherche récents ont tenté de prouver soit que la vitesse de circulation de la monnaie varie peu, soit qu'elle fluctue d'une manière systématique et prévisible, de telle sorte que les principes de base de la Théorie Quantitative soient intégralement sauvegardés en dépit de la limitation de leur portée ⁽¹⁾. Un chercheur a été jusqu'à suggérer que les variations observées de la vitesse de circulation *simplifient* la tâche de la politique monétaire : la thèse est que la vitesse de circulation s'accélère pendant la reprise et diminue pendant la récession ⁽²⁾. Par conséquent, la vitesse de circulation agit dans la bonne direction, autorisant un moindre accroissement de l'offre de monnaie ou justifiant une plus grande prudence en périodes d'expansion, et facilitant une politique plus hardie au début de la récession. Si cette conclusion était irréfutable, elle renforcerait les politiques typiques des banques centrales dans les périodes de croissance, parce qu'elle justifie une vigilance constante alliée à une prudence continuelle à l'égard des augmentations de crédits dans des économies qui progressent régulièrement.

Ce raisonnement ne contient aucun élément qui soit nécessairement incompatible avec la thèse suivant laquelle la politique monétaire conjurera moins facilement une déflation qu'une inflation du niveau des prix. Cela signifie qu'en période de récession, des accroissements dans l'offre de monnaie peuvent être incapables de promouvoir le redressement de la structure des prix. Ceci revient à prouver qu'il y a une asymétrie dans la théorie, que les mesures monétaires réussissent mieux à resserrer l'économie et à freiner une vague inflationniste des prix qu'à combattre une vague déflationniste : ceci est fréquemment résumé par l'aphorisme que « vous pouvez conduire un cheval à l'eau, mais vous ne pouvez pas le forcer à boire ». Des railleurs peuvent mettre en doute la teneur de cette phrase à notre époque où la race chevaline est en voie de disparition ! Mais à part cela, cette asymétrie comporte un ralentis-

sement immanent et imprévisible de la vitesse de circulation dans les périodes de dépression, attribuable, d'après les défenseurs de cette thèse, à un ébranlement de la psychologie des affaires et de cet élément nébuleux qu'est la « confiance ».

Ainsi, tandis que certains des raisonnements découlant de la Théorie Quantitative peuvent être asymétriques dans la reprise et dans la récession et tandis que certains de ses partisans insistent plus que d'autres sur le caractère aberrant des phénomènes de vitesse de circulation, tous partagent la foi commune que le moyen de contrôler le niveau des prix est une perpétuelle vigilance en matière de politique monétaire. Pour eux, la monnaie est le personnage principal sur la scène; bien que les variations de la production et les fluctuations de la vitesse de circulation fassent leur apparition, elles restent, le plus souvent, des personnages secondaires. Tout comme un auteur dramatique doit se concentrer sur les éléments essentiels pendant le court laps de temps dont il dispose pour retenir l'attention du public, les théoriciens de la doctrine monétaire poussent la monnaie à l'avant et au centre de la scène pour un soliloque ininterrompu. Quelle que soit la façon dont la théorie est présentée, sa structure fondamentale reste celle qui lui fut donnée par les précurseurs classiques qui triomphèrent dans la plupart des discussions publiques jusqu'aux temps modernes, un triomphe dû incontestablement au cadre économique et institutionnel très particulier dans lequel leurs théories jouèrent. La théorie est particulièrement plausible dans les économies qui réussissent à maintenir le plein emploi et dans lesquelles les salaires nominaux montrent une certaine flexibilité à la baisse au lieu de tendre toujours à hausser.

L'effet d'encaisse réelle.

Récemment, dans les cercles scientifiques, on s'est quelque peu préoccupé de ce qui a été appelé l'« effet d'encaisse réelle ». Bien que l'idée fût antérieure à son œuvre, l'attention a été fixée sur cet effet par les écrits du Professeur Patinkin ⁽¹⁾. Malgré son attrait pour ceux qui s'attachent à étudier les points obscurs de l'économie, il ne contient que très peu d'éléments qui soient de nature à affecter les principes de base de la Théorie Quantitative mitigée, telle qu'elle a été esquissée dans les paragraphes précédents. Nous développerons l'idée uniquement dans le but d'être complets; nous verrons que son essence entraîne une reconnaissance implicite des variations de la vitesse de circulation de la monnaie : en fait, elle expose pourquoi la vitesse

⁽¹⁾ *Studies in the Quantity Theory of Money*, éditées par Milton Friedman, Chicago, 1956.

⁽²⁾ L. Ritter, « Income Velocity and Anti-Inflationary Monetary Policy », *American Economic Review*, mars 1959.

⁽¹⁾ D. Patinkin, *Money, Interest and Prices*, Row & Peterson, 1956.

de circulation *doit* changer au milieu de bouleversements des prix.

En résumé, la théorie est que les individus (et les personnes morales) détiennent à tout moment un montant déterminé de monnaie en vue de disposer, au niveau de prix courant, d'un pouvoir d'achat *réel* déterminé. Ainsi, en détenant une encaisse de 1 dollar, lorsque le prix du pain est de 20 cents, on a un pouvoir d'achat égal à cinq miches de pain. Evidemment, un meilleur exemple engloberait toutes les marchandises et les indices du pouvoir d'achat en termes de paniers de biens.

A partir de cela, Patinkin, prouve que, lorsque le niveau des prix hausse et que le pouvoir d'achat de la monnaie diminue, les individus essayeront d'adapter leurs avoirs monétaires aux niveaux plus élevés des prix en vue de maintenir leurs encaisses *réelles* primitives ⁽¹⁾. Inversement, dans les périodes de baisse des prix, les individus estiment que leurs encaisses réelles deviennent excessives et atteignent une valeur supérieure à la normale, de sorte qu'ils sont en mesure de dépenser une partie de leurs avoirs, augmentant ainsi le flux des dépenses et tendant à neutraliser la diminution de la production.

De cette manière, l'« effet d'encaisse réelle » joue le rôle de stabilisateur des prix, tendant à réduire (un peu) les achats dans les mouvements de hausse des prix et tendant à accélérer les dépenses dans les mouvements de baisse des prix.

On peut exprimer des doutes sur l'importance pratique de l'« effet d'encaisse réelle » tout en acceptant sa validité et sa plausibilité pour des changements très substantiels dans le niveau des prix. Le grave problème concerne sa signification dans les cas de hausses progressives qui ont marqué les temps modernes dans les économies avancées. A ce sujet, on peut être sceptique, du moins en ce qui concerne la courte période et pour des mouvements de prix de 2 à 3 p.c. l'an.

Quel que soit le jugement final en cette matière, il apparaît que l'« effet d'encaisse réelle » ne contribue pas à renverser le cadre étroit de la Théorie Quantitative, mais qu'il introduit simplement un nouvel aspect ou qu'il raffine un aspect existant, à savoir que la vitesse de circulation doit varier. En effet, si le public essaie de rétablir ses avoirs réels lorsque les prix ont haussé, cela constitue un facteur qui tend à réduire la vitesse de circulation en diminuant les encaisses « actives »; s'il dépense une partie de ses avoirs lorsque les prix baissent, cela constitue un facteur augmentant la vitesse de circulation. D'une manière surprenante, le raisonnement le plus courant a suggéré que les phénomènes

inverses tendent à se produire, et la plupart des études empiriques soutiennent ce point de vue qui est superficiellement en désaccord avec l'« effet d'encaisse réelle ». Peut-être la contradiction n'est-elle qu'apparente, car la thèse de Patinkin se défend dans une situation qui, sous d'autres rapports, est stationnaire, où les idées en matière de détention de monnaie ou le désir d'« encaisses réelles » ne subissent pas de changements. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure une explication théorique de ce qui devrait se produire est utile lorsque les faits indiquent que les phénomènes qu'elle prévoit ne se produisent pas.

Il faut également noter ceci. Un doublement du revenu monétaire causé par un doublement du niveau des prix est présumé requérir un doublement de l'offre de monnaie — conclusion de la Théorie Quantitative. En effet, si les encaisses « actives » et « passives » pouvaient être distinguées, le public désirerait conserver la même proportion qu'auparavant entre ces deux encaisses. Mais un doublement du revenu monétaire à des prix constants requerrait uniquement une augmentation des encaisses « actives », de sorte que l'offre de monnaie ne devrait pas se développer dans la même mesure pour préserver les phénomènes réels. Donc, les offres de monnaie devraient être réglées à la lumière des phénomènes de production, aussi bien que de ceux du niveau des prix. Néanmoins, rien dans ce raffinement théorique supplémentaire n'apparaît qui soit de nature à réfuter la relation entre les offres de monnaie et les niveaux des prix; rien en lui ne suggère que l'importance des encaisses monétaires ne constitue pas la clef du contrôle du niveau des prix.

Un jugement final sur cette partie de la théorie ne doit pas être rendu ici; le plus favorable qu'on en puisse dire, c'est que l'élément qu'elle fait ressortir constitue une partie intégrante d'une explication complète des variations de la vitesse de circulation de la monnaie et fournit, de ce fait, un nouvel approfondissement et une subtilité supplémentaire dans le raffinement progressif de la Théorie Quantitative de la Monnaie. Mais lui aussi modifierait une partie de l'ombre, sans affecter beaucoup la substance — du moins du point de vue de la politique. En effet, l'« effet d'encaisse réelle » s'attache lui aussi à des phénomènes de demande et se situe ainsi dans l'ensemble des idées qui centrent la détermination du niveau des prix sur la demande.

L'approche par la demande d'un stock.

Puisque nous nous sommes risqué à faire quelques remarques sur les discussions obscures au sujet de l'« effet d'encaisse réelle », tout en mettant en

(1) Lorsqu'on suppose que les attitudes envers la détention de la valeur réelle des actifs monétaires ne varient pas.

doute son importance pour les inflations récentes dans les économies occidentales, il peut également être utile de critiquer la thèse selon laquelle la demande de monnaie est directement liée au concept d'un stock; d'une certaine manière, elle est apparentée à la théorie de l'« effet d'encaisse réelle », quoique sa principale conclusion soit apparemment en contradiction avec cette dernière (1).

L'idée centrale est ici que la demande de monnaie, étant une demande d'actifs, est détenue comme un stock en vue des paiements et des achats. Jusqu'à ce point, elle est acceptable : l'analogie avec un stock est exacte et appropriée. Mais ensuite, cette conception applique la théorie des stocks pour démontrer que, lorsque la valeur des transactions croît, la demande de monnaie n'augmentera pas dans les mêmes proportions — le stock de monnaie n'augmentera pas au même rythme que les décaissements de monnaie.

Or, ceci est une conclusion intéressante. La valeur des transactions peut augmenter, en premier lieu, par suite d'un accroissement du volume des ventes à des prix constants (2). Dans ce cas, la théorie des stocks coïncide avec l'« effet d'encaisse réelle », car, étant donné que l'encaisse réelle reste inchangée, il se peut que le montant requis de monnaie ne doive pas hausser proportionnellement aux transactions. Tout ceci est une circonlocution pour dire que la vitesse de circulation de la monnaie augmentera lorsqu'une communauté déterminée d'individus effectue davantage de transactions à un niveau de prix à peu près constant.

Mais la valeur des transactions peut augmenter non seulement par suite d'une augmentation du nombre de transactions à prix constants, mais aussi simplement par suite d'une élévation du niveau des prix. Dans ce dernier cas, selon la théorie des stocks, la détention de monnaie ne doit pas augmenter proportionnellement à la valeur des transactions; de nouveau, ceci laisse présager une *accélération* de la vitesse de circulation de la monnaie. Par conséquent, l'une des théories soutient que la vitesse de circulation de la monnaie augmenterait dans les périodes de pure inflation des prix, tandis que l'autre théorie prétend que la vitesse de circulation de la monnaie resterait constante ou montrerait certains signes de ralentissement.

La réconciliation des différentes théories n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen approfondi, il est vraisemblable que l'homme de la rue conclura que tout ceci est tellement compliqué — et n'a peut-

être que peu ou pas d'importance. Ce dernier jugement peut être une bonne estimation de la portée pratique de ces idées. Tant que leurs implications politiques ne seront pas élucidées, il est invraisemblable qu'elles supplantent les explications moins ésotériques de la liaison entre la monnaie et les niveaux des prix. Ni l'une ni l'autre de ces contributions séduisantes n'a été utilisée pour démolir la théorie de l'origine monétaire de l'inflation du niveau des prix, du moins entre les mains de leurs promoteurs; ces idées n'ont jamais été utilisées contre l'emploi du levier monétaire pour promouvoir une plus grande stabilité des prix (1).

La thèse de la « poussée des salaires ».

Le plus important parmi les divers changements qui se sont produits dans la compréhension de l'économie et dans la politique générale au cours des années 1950 a probablement été la reconnaissance largement répandue de l'influence des niveaux de salaires sur les niveaux de prix. Il semble même que la politique a évolué plus rapidement que la théorie durant cette décennie : au niveau politique, une conscience aiguë du rôle des mouvements de salaires dans l'inflation se manifesta avant même que la théorie du processus fut clairement définie. Actuellement, la théorie a été poussée jusqu'à ce qu'elle menace d'effondrement l'entière superstructure — et infrastructure — sur laquelle la Théorie Quantitative fut érigée. Si les idées nouvelles sont valables, elles doivent contraindre à une reconsidération du rôle de la monnaie et de la politique monétaire. La partie constructive de cet article traitera de cette conception.

En résumé, la thèse de la « poussée des salaires » est une approche orientée vers les *coûts*. Par ailleurs, son principe de base est que lorsque des hausses générales de salaires nominaux se produisent, soit proportionnellement dans toutes les industries, soit presque proportionnellement, mais d'une façon extensive, les hommes d'affaires doivent être poussés à rechercher des prix plus élevés. Il ne devrait pas y avoir de sérieuses controverses sur ce point de vue, parce que, depuis le tout début de la science économique, il a été enseigné que, si les coûts haussent, les prix particuliers hausseront également. Dans les analyses qui, depuis l'époque d'Alfred Marshall, recourent aux diagrammes et à la géométrie, jusqu'aux interprètes modernes de la théorie économique, toutes les écoles de pensée démontrent

(1) W. Baumol, « The Transaction Demand for Cash : An Inventory Theoretic Approach », *Quarterly Journal of Economics*, novembre 1952.

(2) ou revenu réel.

(1) Patinkin, par exemple, déclare tout au début (p. 3) que « les propositions de la théorie quantitative de la monnaie sont valables dans des conditions bien moins restrictives que celles qui sont généralement considérées comme indispensables par ses défenseurs et, *a fortiori*, par ses détracteurs ».

abondamment aux étudiants que si les courbes de coûts des firmes individuelles et les courbes d'offre d'industries glissent vers la gauche, par suite de niveaux de salaires plus élevés, les prix tendront nécessairement à hausser.

Le diagnostic est conventionnel et au-delà de toute contestation professionnelle sérieuse. Le seul élément nouveau est que cette théorie qui s'appliquait uniquement aux firmes et aux industries a été transposée à l'économie entière. Mais ceci pourrait difficilement être une raison de la rejeter : certainement, si toutes les firmes sont harcelées par le même phénomène de salaires nominaux croissants, toutes les industries seront forcées de majorer les prix ou de diminuer la production - ou d'effectuer les deux. La signification de cette dernière disposition, ayant trait à la réduction de la production, apparaîtra immédiatement.

Ceci est la théorie de la « poussée des salaires » considérée du point de vue des coûts, et ainsi présentée, elle apparaît inébranlable. Si on la considérait du point de vue de la demande, ses partisans démontreraient qu'un ensemble de facteurs tend à produire une hausse des prix. En effet, étant donné que les salariés achètent pratiquement 90 pour cent des biens de consommation de l'économie, lorsque les revenus salariaux s'accroissent, l'augmentation des rémunérations implique une élévation des courbes de demande pour les biens acquis par les travailleurs, de sorte que, du côté de la demande, aussi bien que de l'offre, les forces tendant à provoquer une hausse des prix entrent en jeu ⁽¹⁾. Par exemple, un accroissement du salaire des travailleurs de l'industrie automobile tend directement à hausser le coût de production des automobiles, mais en même temps accroît les demandes adressées aux magasins de vente au détail pour les biens achetés habituellement par les travailleurs de l'industrie automobile : les denrées alimentaires, les vêtements, les appareils ménagers, les accessoires pour automobiles, etc. Mais étant donné que les travailleurs de l'industrie des appareils ménagers, le personnel de vente et, d'une façon générale, le personnel de l'industrie des biens de consommation reçoivent des salaires plus élevés, la demande de voitures automobiles se développe également. Et ainsi, le cercle s'élargit; lorsque les salaires haussent, les coûts haussent immédiatement. Lorsque les rémunérations des salariés dans chaque industrie augmentent, la demande pour les produits des autres industries s'accroît; par conséquent, lorsque l'accroissement des salaires devient presque universel, non seulement les coûts montent, mais la demande se développe.

(1) Voir, par exemple, mon essai sur « Wages and Consumption Outlay », dans *Some Aspects of Wage Theory and Policy*, Chilton 1963, chapitre I.

Bien que le premier exposé ait mis l'accent sur le point de vue des coûts, l'explication de la hausse des prix, en réalité, a deux faces : les forces de la demande sont affectées par l'expansion des revenus, tout comme la hausse directe des coûts.

Accroissement des prix à l'importation.

En vue d'échapper aux conclusions de la thèse de la « poussée des salaires », certains professent que, dans certaines nations plus petites dépendantes du commerce international, ce n'est pas la poussée des salaires qui cause l'inflation, mais que c'est plutôt la hausse des prix à l'importation qui déséquilibre l'indice du coût de la vie et suscite, alors, des revendications salariales à l'intérieur du pays. Donc, en recherchant les causes « ultimes » de l'inflation — un insaisissable feu follet impossible à attraper — ces théoriciens raillent la thèse de la « poussée des salaires ».

Est-il possible que ces auteurs n'aient pas approfondi suffisamment leur analyse ? Ou qu'ils se soient rendus coupables de confusions en condamnant une théorie qui est aussi proche de celle qu'ils prônent ? En effet, imputer l'instabilité du niveau des prix intérieurs aux prix à l'importation revient à attribuer l'inflation à la hausse des coûts d'importation et à la hausse des prix des biens finals intérieurs dans la fabrication desquels interviennent des importations. Mais même cela est une théorie de l'inflation par la hausse des coûts, celle de l'inflation par la hausse des coûts d'importation. Et si l'enchaînement est poursuivi, dans presque chaque cas, les prix à l'importation sont plus élevés parce que, dans les nations exportatrices, les *coûts salariaux* ont augmenté : ceci est donc un cas dans lequel l'inflation des salaires dans des pays exportateurs est susceptible d'avoir des répercussions internationales en affectant les prix à l'exportation et les indices du coût de la vie dans des pays importateurs. Par conséquent, l'affirmation que l'inflation a « débuté » ailleurs, en dehors du pays, n'est qu'une critique superficielle de la thèse de la « poussée des salaires ». Dans la meilleure des hypothèses, cette « analyse », si c'est ce qu'elle a la prétention d'être, peut recommander des politiques économiques quelque peu différentes pour les pays économiquement plus petits, mais dépendants du commerce international, que pour les nations géantes moins vulnérables aux remous internationaux. Mais ce point de vue touche à peine à l'essence de la théorie de la « poussée des salaires ».

Incidence sur le niveau des prix ou sur l'emploi.

Si l'on revient à la thèse principale de la « poussée des salaires », il est évident qu'elle s'appuie sur le raisonnement selon lequel une hausse des salaires

nominaux exerce sa principale influence, par le truchement des forces de la demande et de l'offre, sur le niveau des prix. Un point subsidiaire concerne la question de savoir si une hausse des salaires, par exemple, n'amène pas également une expansion de la demande et de l'emploi.

A ce moment, il n'est pas nécessaire de chercher à résoudre le problème, soit par un raisonnement théorique compliqué et abstrait, soit par un exposé empirique également compliqué et nécessairement incomplet qui fait appel à quelques statistiques favorables dans une matière tellement difficile qu'elle ne peut jamais vraiment être résolue de cette manière.

Qu'il suffise de dire que l'on peut prouver que l'incidence de l'accroissement des salaires peut s'exercer dans l'un ou l'autre sens en ce qui concerne l'emploi et la production : tout dépend des attentes engendrées par l'accroissement des salaires et d'une foule de forces contradictoires, poussant dans l'une ou l'autre direction. Depuis l'époque de Keynes, les économistes font profession d'agnosticisme quant aux répercussions d'un accroissement de salaires sur le niveau de l'emploi. Dans l'ensemble, ses conclusions furent que les effets d'une élévation de salaire sur l'emploi étaient tout au plus nominaux; néanmoins, l'incidence sur le niveau des prix était certaine : les prix devaient hausser après une augmentation des salaires. Pour le moment, étant donné que ceci semble la conclusion la plus raisonnable de toutes, nous accepterons ce point de vue, parce que nous sommes intéressés par la théorie de l'inflation et non par la théorie de l'emploi. Mais quelques remarques qui se rapportent très directement à cet aspect seront développées ci-dessous (1). Il sera préférable de les laisser de côté jusqu'à ce que nous ayons terminé au moins une présentation schématique des principaux piliers statistiques et logiques sur lesquels la thèse de la « poussée des salaires » a été érigée.

La formulation de la théorie de la « poussée des salaires ».

De même que les éléments entrant dans la Théorie Quantitative de la Monnaie sont formulés dans l'Equation des Echanges, ce truisme si élégant qui s'est avéré être un instrument vital et indispensable de la théorie monétaire pendant des décennies, il est possible de formuler la théorie de la « poussée des salaires » par un truisme similaire; celui-ci joue un rôle analogue à celui de l'Equation des Echanges et rivalise avec elle, cherchant à la supplanter

comme une théorie plus perfectionnée en remplace une autre plus imparfaite (1).

En résumé, nous pouvons écrire

$$P = \frac{kw}{A}$$

Dans cette équation, P représente le niveau des prix tout comme dans la première équation. La lettre w représente le salaire nominal moyen, tandis que A représente la productivité moyenne par salarié ou la valeur moyenne de la production industrielle (interprétée au sens large de l'ensemble des activités productrices de l'économie). Ainsi $\frac{w}{A}$ est égal au

coût salarial par unité de production, parce que lorsque nous divisons la rémunération individuelle par la production moyenne, nous obtenons le coût salarial unitaire. Le symbole k représente alors le coefficient de majoration moyen par lequel il faut multiplier les coûts salariaux unitaires pour obtenir les prix industriels; c'est le niveau moyen auquel se situent les prix dans l'économie par rapport aux coûts salariaux unitaires.

A l'aide d'un tout petit peu de mathématique élémentaire, il est possible de prouver que $\frac{1}{k}$, ou la réciproque du coefficient de majoration moyen, est égal à la part des salaires dans le Revenu Privé National Brut (2).

Tout ceci mérite une étude plus détaillée et un supplément statistique.

L'interprétation de l'Equation du Coefficient de Majoration du Coût Salarial.

L'équation élaborée ci-dessus a été intitulée l'Equation du Coefficient de Majoration du Coût Salarial (C.M.C.S.). En résumé, elle indique que le niveau des prix change proportionnellement aux variations des salaires nominaux, ou plus exactement des coûts salariaux unitaires, tant que le terme k reste relativement constant. C'est-à-dire qu'elle mène directement à la théorie de la « poussée des salaires » tant qu'on peut prouver que le coefficient de majoration unitaire ou la part des salaires — sa réciproque — est constant. Le fait remarquable est

(1) Ceci fut expliqué d'une manière plus détaillée dans ma brochure *A General Theory of the Price Level*, Chilton 1959.

(2) En effet, A , la production moyenne par salarié, est égal à $\frac{Q}{N}$, Q représentant la production et N , le niveau de l'emploi. Ainsi :

$$\begin{aligned} P &= kw/A & (1) \\ PQ &= kwN & (2) \\ 1/k &= wN/PQ & (3) \end{aligned}$$

Dans (3), le coût des salaires pour l'ensemble de l'économie est wN , tandis que PQ représente la valeur totale de la production ou du revenu. Donc $1/k$ représente la part des salaires.

(1) Pour mon opinion à ce sujet, voir mon *Approach to the Theory of Income Distribution*, Chilton, 1958, chapitre 5.

que la part des salaires *est restée relativement constante* à long terme et davantage encore à court terme, ce qui, du point de vue de la politique générale, est encore plus important; d'une année à l'autre en effet, elle a fait preuve d'une rigidité frappante. Des preuves concernant ceci seront données un peu plus loin. Mais le principe vital est celui-ci : ce truisme mène directement à la théorie du niveau des prix, en raison de la faculté que nous avons d'ignorer le rôle de k , la moyenne nationale des coefficients de majoration unitaires. En effet, ainsi qu'il sera démontré, ceux-ci restent stables non pas dans des firmes et des industries particulières, mais, pour des raisons multiples et inexplicables, dans l'ensemble de l'économie.

Dans ces conditions, l'Equation C.M.C.S. donne une vue rapide et pénétrante des phénomènes de niveaux de prix et permet certainement d'effectuer des prévisions. En effet, si k est relativement stable, il peut être négligé dans l'énumération des principaux facteurs déterminant le niveau des prix. De même, le terme A , qui représente la productivité moyenne par salarié, est généralement considéré comme étant ordinairement soumis à un taux moyen d'accroissement annuel de quelque 2 à 3 pour cent, qui reflète les améliorations de la technologie et la hausse de la productivité de la main-d'œuvre dans l'économie moderne. En conséquence, pour prévoir le niveau des prix, il suffit de prévoir les variations des salaires nominaux.

Cet ensemble d'idées peut être exprimé différemment et plus hardiment pour la théorie de la stabilisation du niveau des prix : si on suppose que peu de choses peuvent être faites pour contrôler les coefficients de majoration ou la productivité moyenne, ou que ce qui peut être fait est imprévisible, *le contrôle du niveau des prix implique le contrôle des salaires nominaux.*

C'est sur cette base, qu'elle soit ou non formulée expressément dans une équation telle que celle que nous avons développée, que la plupart des mesures d'intérêt général et des déclarations exprimant la nécessité de contrôler le niveau des salaires sont fondées. En effet, le lien direct entre les salaires nominaux et les niveaux de prix peut être discerné dans le C.M.C.S. Tant qu'il y a des chances que les phénomènes de productivité poursuivent à l'avenir l'évolution suivie dans le passé, il faut nécessairement, si l'on veut maintenir le niveau des prix sous contrôle et limiter à un mouvement horizontal son évolution dans les représentations graphiques, tenir les rênes aux variations de salaires.

On peut aussi remarquer, en passant, le pouvoir prévisionnel de C.M.C.S. En effet de ses trois variables, l'une peut être écartée — k —, ses effets étant effectivement suspendus au moins dans une courte

période d'un an ou même davantage. L'autre terme, A , est considéré comme suivant une évolution historique qui, en moyenne, ne subit pas de fortes déviations. Donc, pour prévoir le niveau des prix, il suffit de prévoir w ; en conséquence, le contrôle du niveau des prix implique une certaine politique, une certaine influence sur les variations annuelles moyennes des salaires nominaux.

La stabilité de k .

La stabilité de k , ou la stabilité de la part des salaires — sa réciproque — est une des meilleures observations dont les économistes disposent et la plus importante loi, au sens véritable d'une uniformité empirique, que notre science possède. Pour prouver la validité de la thèse de la stabilité, on a inséré le tableau I, dans lequel figurent les différentes valeurs de k dans le secteur industriel aux Etats-Unis et au Canada; les données couvrent les années débutant en 1929 pour lesquelles de très bonnes

Tableau I.

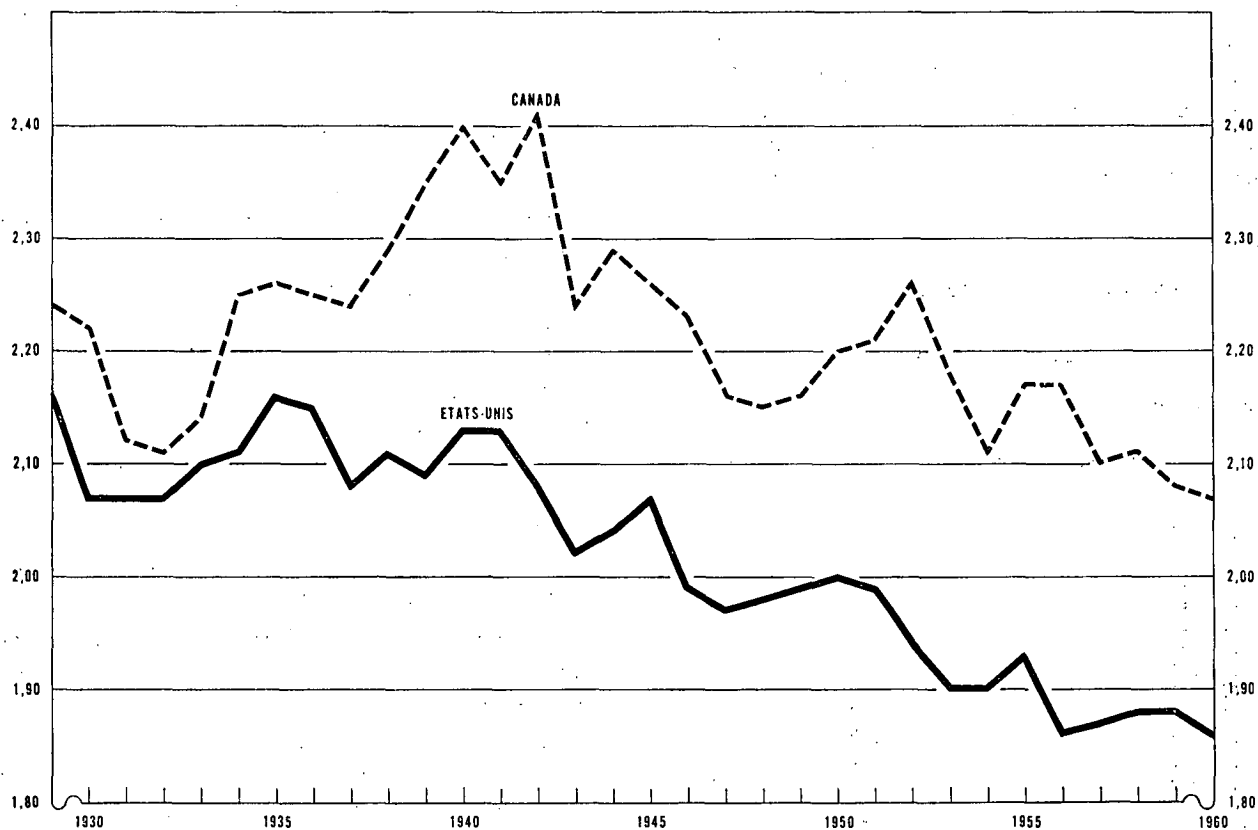
Coefficient de majoration moyen par lequel il faut multiplier les coûts salariaux unitaires pour obtenir les prix Etats-Unis et Canada, 1929-1960

Source : John Hotson, « The Constancy of the Wage Share : the Canadian Experience », *Review of Economics and Statistics*, février 1963, p. 92.

Année	Etats-Unis	Canada
1929	2,16	2,24
1930	2,07	2,22
1931	2,07	2,12
1932	2,07	2,11
1933	2,10	2,14
1934	2,11	2,25
1935	2,16	2,26
1936	2,15	2,25
1937	2,08	2,24
1938	2,11	2,29
1939	2,09	2,35
1940	2,13	2,40
1941	2,13	2,35
1942	2,08	2,41
1943	2,02	2,24
1944	2,04	2,29
1945	2,07	2,26
1946	1,99	2,23
1947	1,97	2,16
1948	1,98	2,15
1949	1,99	2,16
1950	2,00	2,20
1951	1,99	2,21
1952	1,94	2,26
1953	1,90	2,18
1954	1,90	2,11
1955	1,93	2,17
1956	1,86	2,17
1957	1,87	2,10
1958	1,88	2,11
1959	1,88	2,08
1960	1,86	2,07

Graphique 1.

Coefficient de majoration moyen, Etats-Unis et Canada, 1929-1960



statistiques sont disponibles. Pour la facilité visuelle, les mêmes chiffres ont été reportés dans le graphique 1.

Comme on peut le voir à partir du tableau et du graphique, les fluctuations qui se sont produites sont en fait très mineures. Pour les Etats-Unis, on peut remonter au moins jusqu'en 1900 avec apparemment le même résultat ⁽¹⁾. Ainsi, en 1899, le chiffre de la part des salaires s'élevait à environ 49 p.c. de la valeur de la production industrielle, contre environ 53 p.c. en 1959. Donc, en soixante ans, il y a eu un changement d'environ 4 p.c. de la part de la main-d'œuvre, soit moins de 1 pour cent par *décennie*, modification insignifiante en vérité, qui nous donne bien le droit de parler de stabilité. Si on observe l'évolution année par année, en se basant sur un indice, comme dans le tableau II, la thèse de la stabilité en courte période acquiert alors un soutien supplémentaire.

Il est à peine besoin de s'étendre davantage sur cet aspect de la part des salaires dans l'ensemble du revenu ou d'attirer l'attention sur les détails

⁽¹⁾ Par suite d'une étude du Professeur Arthur Grant. Voir mon *Wage Theory and Policy*, chapitre 4.

évidents qui apparaissent à l'examen du tableau. Pourquoi la part des salaires demeure constante pendant de longs laps de temps est un sujet fascinant tout en étant mystérieux; de bonnes explications de l'existence de ce phénomène dans les économies manquent. Néanmoins, *c'est un fait*, et nous pouvons nous borner à utiliser cette information dans les problèmes où sa connaissance facilite notre analyse, comme dans notre étude des phénomènes de niveaux de prix. De bonnes théories sur la part des salaires, on l'a observé, manquent; mais il est possible d'expliquer pourquoi le coefficient de majoration ne varie pas beaucoup d'une année à l'autre ⁽¹⁾. Néanmoins, pourquoi le coefficient de majoration semble se cramponner à un chiffre un peu inférieur à 2 aux Etats-Unis ou pourquoi la part des salaires dans le revenu total est restée aux environs de 50 p.c., constituent un mystère. Une fois qu'ils se sont fixés à ces niveaux, il y a des chances qu'ils y restent.

Un dernier éclaircissement sur ces données doit être fourni, de peur qu'elles ne soient mal utilisées ou

⁽¹⁾ Pour mon exposé théorique, voir *Wage Theory and Policy*, chapitre 3.

mal interprétées par des personnes imprudentes. La stabilité du coefficient de majoration et de la part des salaires dénotée par nos tableaux, se rapporte à la part des salaires dans le produit commercial brut ou dans le montant total des ventes commerciales de la production finale, soit sous forme de biens de consommation, soit sous forme de biens d'investissement. Elle ne se rapporte pas à la part de la main-d'œuvre au sein du revenu national, qui, d'une part, fait abstraction de tous les amortissements

commercial — et ceux-ci englobent l'amortissement, le bénéfique et les impôts. Il n'est pas nécessaire de faire ici de longues distinctions entre les divers concepts en cause; il est néanmoins vital que nous connaissions le concept de revenu qui est utilisé dans cet exposé.

Faits similaires dans les autres économies.

De peur qu'on imagine que les faits développés ne sont permanents que dans les économies occidentales étudiées ci-dessus, il faut se référer à l'excellente étude récente sur l'inflation entreprise par le Professeur Phelps-Brown de la London School avec la collaboration de M. H. Browne (1). Après avoir examiné pratiquement tous les pays pour lesquels ils pouvaient obtenir des données, soit vingt-quatre économies différentes, ils concluent que « dans l'ensemble de la matière étudiée, le fait remarquable est l'absence de tout changement général dans la répartition du revenu national en présence d'une inflation générale » (2).

Ceci constitue donc l'affirmation que la part des salaires et le coefficient de majoration sont restés remarquablement constants en dépit de l'inflation des années 1950. En réalité, le fait surprenant est que cette conclusion semble englober toute espèce d'économies, quels que soient leur niveau de développement, la répartition de l'économie entre les secteurs industriel et agricole et les modalités d'intervention du gouvernement dans l'économie. S'il se peut que ce soit là donner à la « loi » une portée qui dépasse la crédulité de certains, néanmoins, les faits disponibles soutiennent la proposition minimale suivant laquelle la part des salaires est une grandeur ne subissant pas de fortes variations en courte période. Un autre phénomène, également surprenant, ressortant des estimations des auteurs, est que, sur les cent cinquante variations annuelles de la part des salaires qu'ils ont relevées, cent douze ont été inférieures à deux points (3).

De cette documentation, il ressort l'inévitable conclusion que *k* est virtuellement une constante, du moins pour les objectifs essentiellement pratiques de la prévision et de la politique générale. Les types de changement qu'il subit ne sont pas suffisamment rapides pour contrecarrer les mesures ordinaires de la politique générale. Par conséquent, les analyses économiques qui partent de l'hypothèse qu'il est généralement rigide, se justifient.

Tableau II.

Variations annuelles du coefficient de majoration moyen Etats-Unis et Canada, 1929-1960

Source : Tableau I.

Année	Etats-Unis	Canada
1929-1930	- 0,09	- 0,02
1930-1931	0,00	- 0,10
1931-1932	0,00	- 0,01
1932-1933	+ 0,03	+ 0,03
1933-1934	+ 0,01	+ 0,11
1934-1935	+ 0,05	+ 0,01
1935-1936	- 0,01	- 0,01
1936-1937	- 0,07	- 0,01
1937-1938	+ 0,03	+ 0,05
1938-1939	- 0,02	+ 0,06
1939-1940	+ 0,04	+ 0,05
1940-1941	0,00	- 0,05
1941-1942	- 0,05	+ 0,06
1942-1943	- 0,06	- 0,17
1943-1944	+ 0,02	+ 0,05
1944-1945	+ 0,03	- 0,03
1945-1946	- 0,07	- 0,03
1946-1947	- 0,02	- 0,07
1947-1948	+ 0,01	- 0,01
1948-1949	+ 0,01	+ 0,01
1949-1950	+ 0,01	+ 0,04
1950-1951	- 0,01	+ 0,01
1951-1952	- 0,05	+ 0,05
1952-1953	- 0,04	- 0,08
1953-1954	0,00	- 0,07
1954-1955	+ 0,03	+ 0,06
1955-1956	- 0,07	0,00
1956-1957	+ 0,01	- 0,07
1957-1958	+ 0,01	+ 0,01
1958-1959	0,00	- 0,03
1959-1960	- 0,02	- 0,01

(que l'homme d'affaires a avantage à surestimer de manière à diminuer sa charge fiscale) et qui, d'autre part, comprend les services gouvernementaux organisés non dans un but lucratif, mais d'après les besoins publics et évalués uniquement aux coûts salariaux. Puisque nous sommes intéressés par le niveau des prix de la production privée ou commerciale, il est, dès lors, non seulement souhaitable, mais inévitable que nous utilisions un concept de revenu le plus proche possible du concept du niveau des prix. En effet, les prix auxquels nous nous référons habituellement sont les prix du secteur com-

(1) E.H. Phelps-Brown & M.H. Browne, « Distribution and Productivity under Inflation, 1947-1957 », *Economic Journal*, décembre 1960.

(2) *Ibidem*, p. 745.

(3) Voir le tableau synthétique dans *Wage Theory and Policy*, p. 101.

Comparaison avec les données sur la vitesse de circulation.

Pour prouver précisément les raisons qui font que la théorie de la « poussée des salaires » découlant du rapport C.M.C.S. a un fondement plus solide que la Théorie Quantitative émanant de l'Equation des Echanges, nous pouvons comparer les fluctuations de V , la vitesse moyenne de circulation de la monnaie, et de k , le coefficient de majoration moyen. En effet, s'il faut utiliser une théorie qui comprend

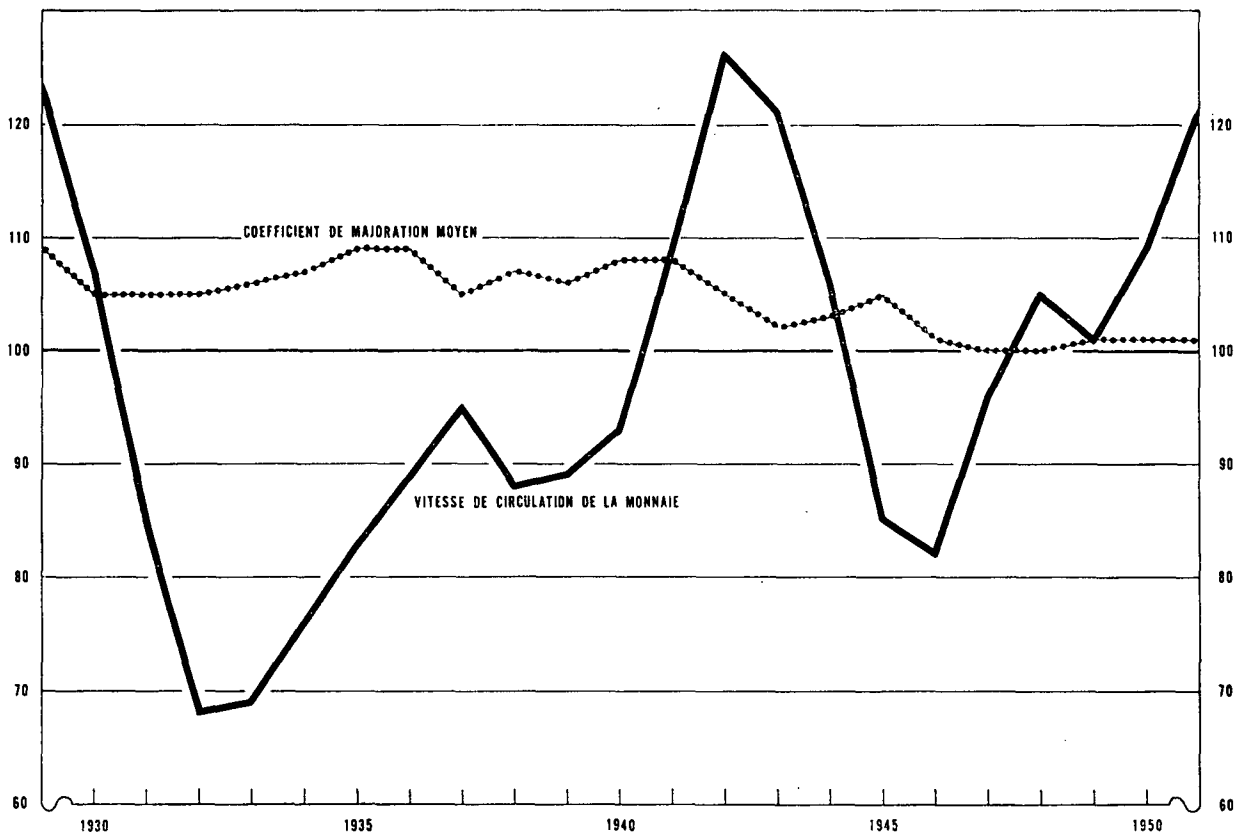
essentiellement soit w , soit M , la meilleure sera celle dans laquelle les autres variables sont (à peu près) constantes ou suivent une évolution prévisible.

Le graphique 2 relève l'évolution de la vitesse de circulation de la monnaie et celle du coefficient de majoration moyen à partir de 1929. En rapprochant les deux, on peut voir que, sur le plan de la stabilité, il s'agit d'une piètre comparaison dans laquelle k gagne sans conteste : le coefficient de majoration est sujet à des variations bien plus faibles que V .

Graphique 2.

**Indices de la vitesse de circulation de la monnaie et du coefficient de majoration moyen
Etats-Unis, 1929-1951**

Base 1947-1949 = 100



Donc, une théorie prévisionnelle basée sur k a plus de chances de succès qu'une autre qui recourt à la base plus incertaine que constitue V . Il apparaît que de pareilles comparaisons dans l'économie canadienne révéleront à peu près le même phénomène (1).

Le contraste entre les deux théories.

Après ces développements sur la théorie de la « poussée des salaires » et sur ses fondements, il

reste à opposer et à exposer encore plus nettement les deux raisonnements, pour voir aussi bien ce que chacun nie que ce que chacun affirme, et pour voir comment chaque théorie s'adapte à l'autre comme une variable dans sa superstructure.

L'approche monétaire du contrôle du niveau des prix tend à prouver que les accroissements de salaires nominaux ne peuvent pas entraîner une hausse du niveau des prix, à moins que la base monétaire ne soit élargie, ou en d'autres mots : sans un relâchement de la politique monétaire, le niveau des prix ne pourrait pas s'élever. Cette théorie nie qu'il y ait quoi que ce soit de semblable à une spirale des salaires et des prix — pour utiliser des termes qui

(1) Hotson remarque (op cit. p. 90) que k est tellement plus rigide que V dans l'économie canadienne que la comparaison entre les deux est nettement « sans conteste ».

ne sont apparemment plus en vogue actuellement en dépit de leur utilité descriptive.

Sur base de cette théorie, si d'une façon ou d'une autre, les salaires nominaux haussaient d'une manière autonome — et parfois, comme pour nier les faits courants, certains défenseurs de ces opinions disent cela, en dépit de l'irréalité complète de l'expression à notre époque de puissants syndicats — les théoriciens monétaires prétendraient que la poursuite de la hausse des prix requiert un accroissement de l'offre de monnaie. Ils n'atténueraient ceci que de façon à couvrir le cas où, d'une manière ou d'une autre et comme par magie, la vitesse de circulation de la monnaie viendrait à augmenter.

Mais si la vitesse de circulation de la monnaie est constante, ils affirmeraient que le niveau de prix plus élevé et l'offre de monnaie constante (ou décroissante suite à une discipline monétaire sévère) entraîneraient une élévation des taux d'intérêt et une diminution de la production et de l'emploi. Sur ces entrefaites, dans leur esprit, le chômage croissant provoquerait une *baisse* du salaire nominal. Une fois la baisse du salaire nominal réalisée, le niveau des prix, qui avait haussé initialement sous l'impulsion de l'élévation des salaires, se rétablirait à son niveau antérieur au fur et à mesure que les salaires nominaux se rapprochent de leur point de départ.

Considérons donc les éléments nécessaires pour que cette théorie soit valable. Premièrement, il y a cette anxieuse obsession de la rigidité relative de l'offre de monnaie et de la constance de la vitesse de circulation. Ainsi, *en dépit de toutes les dénégations, il faut, pour rendre l'approche monétaire des variations de niveaux de prix relativement acceptable, que la vitesse de circulation se comporte comme si elle était à peu près constante.* Dans la mesure où cette hypothèse est gratuite, les analyses monétaires des variations du niveau des prix sont privées de la plus grande partie de leur signification.

En second lieu, la théorie suppose que, face au chômage croissant, les autorités monétaires resteront aussi fermes qu'un roc, et qu'elles ne feront rien pour accroître la quantité de monnaie; en fait, qu'elles pourront même prendre des mesures pour diminuer le montant de monnaie, afin d'accélérer la baisse des salaires ! Bien étrange serait la banque centrale qui pourrait et voudrait agir de cette manière : elle préparerait le jour de sa propre condamnation à mort, si elle exerçait une pression à la baisse dans une situation de chômage grave au sein d'une économie recherchant le plein emploi. Heureusement, les banques centrales n'agissent pas de cette manière; face au chômage, elles ne prennent pas des mesures entravant la reprise afin de mettre à l'épreuve une mauvaise théorie.

La base fragile de l'ensemble du raisonnement provient de l'hypothèse facile et gratuite que les salaires nominaux s'effondreront pour peu que les banques centrales soient suffisamment intransigeantes. Dans le monde actuel, ceci semble grotesque. Tout comme les banques centrales ne siègent pas dans les négociations entraînant des hausses de salaires nominaux, elles ne participent pas aux décisions entraînant des baisses. En conséquence, elles ne peuvent amener une baisse des salaires qu'en provoquant de l'une ou l'autre manière un effondrement économique grave dans certaines circonstances — et même si elles avaient cette intention, il n'y a aucune raison de supposer que les chefs syndicaux, les hommes d'affaires et les fonctionnaires participeraient à un plan de réduction des salaires nominaux.

Ainsi, une prémisse fautive et une hypothèse irréaliste concourent à détruire la théorie d'une approche monétaire du contrôle des prix. Cette théorie est, en effet, basée sur la prémisse que la vitesse de circulation de la monnaie est relativement constante et sur l'hypothèse que le marché du travail est flexible à la baisse, de sorte qu'une légère variation de l'emploi adaptera le niveau des salaires aux faits monétaires et que le chômage sera évité. En fait, une fois que le chômage se développe, à moins qu'elle ne soit résolue à prouver son désir de valider la théorie plutôt que de prêter son concours au redressement de l'économie, une banque centrale sera forcée de *détendre* le marché monétaire, afin d'empêcher le chômage de devenir une sorte de débandade économique. Si elle agissait autrement, on ne pourrait, face à l'intransigeance des syndicats, qu'aboutir à une situation sans issue et à un chômage dont le prix serait élevé et incalculable.

Les banques centrales ont montré plus de jugement dans le maniement des affaires publiques que les théoriciens obstinés dans leur étude, ces derniers n'étant pas confrontés avec le coût des souffrances humaines, mais tentant de prouver une thèse — thèse qui risque fort d'être réfutée par les événements dans le monde moderne. En dernière analyse, l'école monétaire essaie en fait de réformer les syndicalistes, non pas directement en contrôlant le niveau des salaires, mais indirectement en imposant le chômage aux membres, de manière à prouver que ceux-ci utilisent la mauvaise tactique en recherchant des accroissements de salaires nominaux, lorsque la banque centrale poursuit une politique active de stabilité du niveau des prix. Ne serait-il pas moins désastreux pour l'économie que cette école, considérant que c'est à cela finalement que son raisonnement aboutit, soutienne une proposition relative à des mesures modérées de contrôle des salaires. C'est la question cruciale avec laquelle les théoriciens de l'école monétaire se trouvent confrontés.

La théorie de la « poussée des salaires » et les offres de monnaie.

Ainsi, l'approche monétaire du niveau des prix est littéralement une théorie de « renversement des salaires ». Elle s'édifie sur la foi que, si d'une manière ou d'une autre, les salaires se modifient et provoquent une hausse des prix, une politique intransigeante de la banque centrale peut les ramener à leur niveau antérieur. Entretemps, les défenseurs de cette opinion acceptent d'être témoins d'une situation grave de sous-emploi, afin de démontrer que la politique monétaire en elle-même peut être efficace, même si elle agit en modérant les mouvements de salaires.

Par opposition, la thèse de la « poussée des salaires » rejette en réalité la possibilité d'un « renversement des salaires » et avance au contraire que les mouvements de salaires sont largement irréversibles, de sorte qu'une fois qu'ils se sont produits, ils deviennent des faits accomplis. A une époque de syndicalisme militant, ceci ne s'accorde pas trop mal avec les faits.

Qu'en est-il des conséquences de restrictions de l'offre monétaire, si cette proposition et son hypothèse relative à la vie économique moderne s'avèrent très réalistes. Sur base de cette prémisse, une fois qu'une augmentation de salaires se produit, il y aura une hausse du niveau des prix. Si la banque centrale refuse les fonds pour soutenir les demandes plus élevées de monnaie, et si l'on suppose que le facteur vitesse de circulation est rigide, le chômage se développera. Sur ce point, les deux raisonnements se confondent. Mais dans la première théorie, le seul levier direct de contrôle est l'offre de monnaie; dans la seconde, étant donné que ce sont les fluctuations des salaires qui en dernière analyse rendent les leviers monétaires efficaces, on soutiendrait que des mesures sont nécessaires pour influencer ces fluctuations immédiatement et directement. Encore mieux, on affirmerait qu'il faut devancer des distorsions de salaires et maintenir un certain alignement des salaires en prenant ouvertement quelque mesure de contrôle ou action.

Par conséquent, dans la thèse de la « poussée des salaires », l'impact direct de la politique monétaire ne s'exerce pas du tout sur le niveau des prix; il s'exerce sur le pouvoir d'achat et ainsi, sur les niveaux d'emploi et de production. Contrairement à l'Ecole Quantitative qui démontre que ceci signifie simultanément une pression sur le niveau des salaires, les défenseurs de la « poussée des salaires » contesteraient ceci, tout en affirmant que la monnaie est liée à la production et à l'emploi et qu'elle n'est liée aux niveaux des salaires et des prix, si tant est qu'un tel lien existe, qu'indirectement et

d'une manière lâche. Et si le niveau des salaires ne baisse pas en présence du chômage, mais se comporte d'une manière contrariante et même hausse comme il pourrait le faire si ceux qui s'attachent aux théories de la sous-consommation possèdent le pouvoir politique, le seul effet d'une politique monétaire tendue — ou moins aisée — devrait alors être un certain chômage avec tout le gaspillage social qui s'ensuit. Les théoriciens de la « poussée des salaires » attribuent donc souvent le chômage à une défaillance de la politique monétaire, tout en reconnaissant que la politique monétaire ne peut pas être appliquée à fond en vue de réaliser le plein emploi, à moins que les salaires ne soient soumis à un examen plus minutieux et à un contrôle plus sévère.

Conclusion : Politique monétaire et salariale.

Tel est, par conséquent, le thème de la controverse théorique actuelle avec ses répercussions pratiques et ses prolongements dans l'arène politique et auprès du grand public. Le désaccord porte principalement sur ce qui suit : la politique monétaire seule peut-elle être efficace dans un monde moderne où il existe de grands syndicats et où les accroissements de salaires relativement autonomes sont fréquents, ou bien la banque centrale, lorsqu'elle poursuit une politique de plein emploi et de croissance soutenue sans inflation ne requiert-elle pas l'appui et le concours qui peuvent être donnés par une certaine dose de politique salariale et de restriction des salaires ? Les théoriciens monétaires affirment que ceci implique une intervention superflue dans les affaires économiques et qu'une politique monétaire disciplinée suffira. Connaissant le rôle des syndicats modernes, leur influence, leur pouvoir politique et leur opposition inflexible aux réductions de salaires nominaux, l'école de la « poussée des salaires » accepte, forcément, le point de vue que, sans une restriction des salaires la politique de la banque centrale ne peut pas contrôler efficacement le niveau des prix et que ses tentatives pour appliquer la politique monétaire resteront sans résultat; que le prix en sera le chômage, des taux de croissance peu satisfaisants, avec au moins une « inflation rampante ». C'est à ce stade que le débat théorique doit cesser et céder la place au jugement pratique en vue de déterminer si, sans quelques mesures d'ordre public tendant à imposer une certaine modération aux variations des salaires, le climat sera propice à une politique monétaire.

En ce qui concerne la nature des mesures à prendre en matière salariale en vue d'assurer un milieu qui convienne à la politique monétaire, les défenseurs de la « poussée des salaires » peuvent préconiser des réglementations et des restrictions plus ou

moins graves. Dans certains pays et certaines économies, dont l'existence est particulièrement dépendante de leurs exportations, une réglementation minutieuse peut être requise. Dans d'autres cas, une politique officielle discrète de négociations avec les syndicats, telle qu'une « pause salariale », peut suffire. Dans d'autres pays, les exhortations politiques associées à la volonté des législateurs d'envisager une législation nouvelle peuvent être efficaces. Ce dernier cas est partiellement celui des Etats-Unis à l'heure actuelle. Récemment, la révélation de la conduite de quelques syndicats et la divulgation de certains détournements de fonds syndicaux ont également tempéré le mouvement syndical et restreint ses demandes d'augmentation de salaires. Mais une fois que la direction des syndicats devient militante et rencontre des employeurs consentants, il n'est pas trop déraisonnable d'imaginer que, même aux Etats-Unis, une certaine forme de politique salariale puisse être adop-

tée. En même temps qu'elle serait une reconnaissance tacite du bien fondé de la thèse de la « poussée des salaires », l'adoption d'une telle politique créerait également, aussi longtemps que les niveaux de salaires seraient contenus, les conditions permettant à la politique monétaire d'apporter sa pleine contribution à la reprise économique avec la certitude qu'une spirale de hausse des salaires ne se déclencherait pas.

Suivant cette interprétation, une politique monétaire qui cherche à contrôler le niveau des prix, au sein d'une économie dans laquelle les salaires nominaux sont irréversibles, susceptibles de hausser mais non de baisser, pourrait bien se trouver confrontée avec un chômage chronique. Dans une économie où les salaires demeurent au niveau le plus élevé, une fois qu'ils ont commencé à augmenter, la politique salariale pourrait bien servir à rendre la politique monétaire efficace. Ceci semble la principale morale émergeant de ce débat.

*
**

S U M M A R Y

MONETARY AND WAGE POLICY : THEORETICAL AND PRACTICAL ASPECTS

Theoretical developments in recent years on the major forces operative on price levels raise serious questions for public policy and administration. Most of the current controversial aspects would have been unknown to, and largely unappreciated by, a previous generation of economists, central bankers, and public officials charged with responsibility in this domain. For in the past, in any evaluation of inflation and rising prices it was taken for granted that monetary elements were either initially awry or if the causal forces were attributed elsewhere, it was nevertheless an article of faith that the corrective lie in a stern control over the money supply.

At the present stage of the theoretical debate this proposition, long embraced as an incontrovertible principle of monetary administration, has been challenged. If the critics are right in that the sources and control of inflation are to be found elsewhere, then the new doctrines cannot fail to have profound consequences for banking and economic policy generally.

The Historical Approach.

It seems quite safe to say that in the historical approach to this subject, with very few dissenters, excessive monetary supplies were always regarded as the guilty agent in any inflationary disorders. In the literature of the 1920's it was not uncommon to aver that either the free exercise of the printing of paper money was the oppressive agent in the post-war hyperinflations that marked the then contemporary era, or that in past periods an unusual outpouring of gold supplies through new discoveries or improved mining techniques was the factor ultimately culpable for the price instability with which central banks had to cope. Readers of the literature of that date would be treated to revealing charts detailing the facts on monetary emissions and gold increments; for those economies more reliant on cheques the growth of bank deposits to inordinate heights would also be portrayed.

Later developments gained primarily in clarity and directness, with some depth and assurance added, through the formulation of the celebrated Equation of Exchange, proffered to the older generation of economists after the turn of the century

by Irving Fisher; it was this great man who fashioned the materials already at hand through the work of a gifted astronomer (among other things) by name of Simon Newcomb, whose writings are now rarely read by students of economics. In Fisher's hands the Equation of Exchange, and its implicit Quantity Theory of Money, became the indispensable tool of monetary analysis and price level investigation. It is not too much to say that monetary policy became guided by its precepts, and by acquaintance with its components; central bankers frequently seemed to be using its concepts, if not its algebraic formulation, in their discussions of inflation and the task of its control.

Unemployment experience in the 1930's, coupled with the intellectual ferment occasioned by the dissemination of the views of Lord Keynes, constituted the final wave to shake the confident repetition of the conventional monetary doctrines. As abundant labor supplies and idle capacity impressed itself on the general consciousness, it became widely apprehended that the volume of production could undergo some large and even striking change with an expansion in the money supply. Hence it was no longer so certain that prices would inexorably rise whenever money supplies grew : output, conceivably, might grow apace. On this recognition of commensurate output movements, the pure Quantity Theory was transformed into a much more provisional statement than ever before : the proposition became circumscribed to apply to stationary output or employment levels, or nearly full employment conditions. The « other things unchanged » became not a protective disclaimer, but an indispensable ingredient of operational reality.

The Wage-Push Thesis.

Probably the most important single change in economic understanding and public policy during the 1950's was the widespread recognition of the influence of wage levels on price levels. It even seemed that policy moved faster than theory during this decade : at the policy level an acute awareness of the culpability of wage movements in inflation were recognized

even before the theory of the process was clearly delineated. Presently, the theory has been pushed forward until it threatens with collapse the entire superstructure — and substructure — on which the Quantity Theory was erected. If the new ideas are valid they must compel a reconsideration of the role of money and monetary policy. The constructive part of this paper will deal with this conception.

Briefly, the wage-push thesis is a *cost-oriented* approach. Its basic principle is that as general money wage rises occur, either proportionately in all industries or nearly so, so long as the phenomenon is widespread, then businessmen must be under pressure to seek higher prices. There should be no serious dispute with this point of view for, from the very beginnings of economic science, it has been taught that if costs rise, the individual prices will also edge up. In the analyses which since the days of Alfred Marshall used diagrams and geometry, to the modern interpreters of economic doctrines, all schools of thought freely demonstrate to students that if individual firm cost curves and industry supply curves shift to the left because of higher wage levels, then prices will necessarily tend to be elevated.

This diagnosis is conventional and beyond serious professional dispute. What alone is novel is that the theory has been extracted from application merely to firms and industries and has become now transmuted to the entire economy. But this should hardly be a reason for its rejection: surely if all firms are plagued by the same phenomenon, of rising money wage costs, then all industries will be under the compulsion to achieve higher prices or cut output — or both.

The Formalization of the Wage-Push Theory.

Just as the elements entering into the Quantity Theory of Money is formalized in the Equation of Exchange, that elegant truism that has proved so vital and indispensable a tool in monetary theory through the decades, it is possible to formalize the wage-push theory in a similar truistic equation; it plays an analogous part and vies with the Equation of Exchange which it seeks to supplant, as a better theory replaces a poorer theory.

Briefly, we can write : $P = kw/A$.

In this equation P stands for the price level, just as in the former equation. The letter w denotes the average level of all money wages, while A represents the average productivity per employee, or the value of industrial (interpreted in the broad sense of all business production) output. Thus w/A refers to the *wage-cost per unit of output* for, when we divide average product into the earnings per man, unit wage costs emerge. The symbol k then stands for the average industrial mark-up of prices above unit wage cost; it is the average level to which prices through the economy stand in relation to unit wage costs.

By a little bit of elementary mathematical manipulation it can be shown, of course, that $1/k$, or the reciprocal of the average mark-up, is equal to the wage share in the business economy.

The Interpretation of the Wage-Cost Mark-Up Equation.

The equation elaborated above has been termed the Wage-Cost Mark-Up Equation (*WCM*). Briefly it relates that the price level moves proportionately with movements in money wages, or more completely, with unit wage costs *so long as the k -term remains reasonably constant*. That is to say, it leads directly to the wage-push theory so long as it can be demonstrated that the unit mark-up or the wage share — its reciprocal — is constant. And this is the remarkable fact, namely, that the wage share *has remained largely constant*, either from a long run point of view and, more so and more important from the standpoint of public policy, it has been strikingly inflexible from year to year.

This structure of ideas can be put differently, and more boldly for the theory of price level stability: to control the price level, and on the assumption that little can be done to control mark-ups or average productivity, or that what can be done is unpredictable, then *to control the price level involves control over the money wage*.

It is on this basis, whether or not formally enunciated in an equation such as we have developed, that most public

policy measures and utterances expressing the need for wage level restraint are based. For the direct tie of money wages to price levels can be discerned from the *WCM*. So long as productivity phenomena in the future are likely to follow the course pursued in the past, then to maintain the price level in subjugation, and to limit its growth only sidewise in graphic portrayals, involves placing a rein upon wage movements.

The predictive significance of *WCM* may also be noted in passing. For of its three operative terms, one may be dismissed — k — as being effectively suspended, at least in the short period, of a year or even longer. The other term, A , is conceived as asserting a historic time pattern that does not on the average deviate so very much. Thus to predict the price level involves a forecast of w ; to control the price level, it follows, entails some policy, some influence upon the average annual movement in money wages.

The Wage-Push Theory and Money Supplies.

It can be argued that the monetary approach to the price level is literally a « wage-turn-around » theory. It builds on the faith that if somehow wages get out of line and lead to rising prices, an adamant central bank monetary policy can reserve the wage movement to previous norms.

In contrast, the « wage-push » thesis rejects the likelihood of a « wage-turn-about », and instead posits that wage movements are largely non-reversible, so that once they occur, they become facts of life. In an era of union militancy this may not fit the facts too badly.

What then of the consequences of restraints on the money supply if this proposition and its hypothesis on modern economic life turn out to be most realistic? On this premise, once a wage rise occurs, there will be a price level surge. If the central bank refuses funds to support the higher demands for money, and assuming there is no play in the velocity factor, unemployment will develop. On this point the two arguments merge as one. But in the one theory the only possible direct lever for control is the money supply; in the other, because wage movements ultimately make the money levers effective, it would be insisted that steps are necessary to influence wage movements, immediately and directly. Better still, the contention would be that it is necessary to forestall wage distortions and maintain some wage level alignment by some overt control or action.

Conclusion : Money and Wage Policy.

This, therefore, is what the current theoretical debate with its practical overtones and extension into the political and popular arena, is about. The difference is largely over whether an unattended monetary policy can be effective in the modern environment of large trade unions and fairly autonomous increases in money wages, or whether the central bank, in promoting full employment and steady growth without inflation, does not also require the support and assistance that can be rendered by a degree of wage policy and wage restraint. Monetary theorists aver that this involves some superfluous intervention in economic affairs, and that a disciplined monetary policy will by itself do the trick. Cognizant of the role of modern unions, their political influence and power and their adamancy against money wage reductions, the wage-push school perforce accepts the view that without wage restraint central bank policy cannot be effective in controlling the price level, and that its endeavors to apply monetary policy will flounder; that the price will be one of unemployment, unsatisfactory rates of growth, and with at least « creeping inflation ». It is at this stage that the theoretical debate must cease, and yield to practical judgment on whether, without some public measures to compel moderation in wage movements, the climate for monetary policy will be appropriate.

On this interpretation, monetary policy which seeks to control the price level in an economy in which money wages are irreversible — capable of moving up but not down — may well find itself confronted with chronic conditions of unemployment. In an economy where wages remain on the higher step once they have started to climb, wage policy could well serve to render monetary policy effective. This seems to be the main moral to emerge from the theoretical dispute.

LE BUDGET ECONOMIQUE REVISE DE 1963

Le Bulletin a repris, dans son numéro de novembre 1962, le budget économique de 1963 établi par les services du Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie. Depuis lors, les comptes prévisionnels contenus dans ce budget ont subi des révisions, à la lumière notamment des premières statistiques ex post relatives à une partie de l'année 1963. Ces révisions, qui ne modifient pas de façon fondamentale les estimations faites au début de l'automne de 1962, ont donné lieu à la publication d'un nouveau document parlementaire (1) qui est reproduit ci-après à l'intention des lecteurs du Bulletin.

*
**

APERÇU GENERAL

Le budget économique initial de 1963 a été élaboré en partant des trois hypothèses fondamentales suivantes :

- une augmentation plus faible du commerce mondial;
- une augmentation sensible de la part de la consommation dans les dépenses intérieures;
- un léger accroissement de l'investissement.

En outre, il a été supposé que les goulots d'étranglement de l'offre n'auraient que des répercussions peu importantes, hormis la pénurie d'ouvriers de fond dans les charbonnages. On a supposé une nouvelle augmentation de l'emploi en dépit de la réduction de la réserve de main-d'œuvre et de l'extension de la scolarité, compte tenu de l'accroissement de la population d'âge actif et de nouveaux glissements du secteur des indépendants vers celui des salariés, ainsi qu'une productivité du travail accrue.

Ces trois importantes hypothèses de départ peuvent être mieux définies comme suit.

En 1963, l'augmentation des exportations belges sera probablement moins importante qu'en 1962. On ne pourra escompter, d'une part, qu'une légère augmentation des exportations vers les pays extracommunautaires et, d'autre part, un plus faible accroissement du commerce à l'intérieur de la Communauté.

Le nouvel accroissement des revenus disponibles des particuliers, notamment des salaires, conduira à un accroissement de la consommation privée.

Conformément à l'évolution générale de la conjoncture, on peut prévoir un léger fléchissement des investissements privés.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis l'élaboration du budget économique initial et les résultats de l'année 1962 sont aujourd'hui disponibles. De plus, les conditions climatologiques exceptionnelles n'ont pas manqué d'influencer les résultats escomptés. Il n'y a toutefois pas lieu de revoir fondamentalement les estimations pour 1963, quoique en raison des résultats de 1962, la consommation des particuliers ait été relevée tandis que les investissements privés ont été diminués.

L'augmentation en volume du produit national brut en 1963 est estimée actuellement à environ 3,5 p.c. contre 3 p.c. dans la prévision primitive. Il demeure cependant que l'expansion sera moins importante que celle de 1962 (4 p.c.) qui a bénéficié de circonstances accidentelles favorables.

Il est admis que l'augmentation de la valeur ajoutée de l'industrie sera de 4 p.c., celle du secteur des services de 3,5 p.c. et celle de l'agriculture de 4 p.c. Dans le secteur de la construction, la production n'augmentera vraisemblablement plus, en raison des mauvaises conditions atmosphériques qui ont prévalu durant le début de l'année.

L'accroissement de la consommation privée est estimé à 4 p.c. en quantité et à 5,5 p.c. en valeur. La vigueur de l'hiver a entre-temps provoqué une distorsion momentanée dans la structure des dépenses. Les dépenses consacrées au chauffage et à l'achat de certaines catégories de vêtements ont été plus importantes qu'on n'eût pu le prévoir tandis que la demande d'autres biens et services a subi une réduction. Néanmoins l'augmentation de la con-

(1) Chambre des Représentants, session 1962-1963, document n° 598 du 20 juin 1963, pp. 28-44.

sommatation privée sera surtout imputable aux achats de biens de consommation durables, tels les appareils électroménagers et les voitures.

L'accroissement de la consommation est principalement dû à l'augmentation de la masse salariale.

La masse des rémunérations s'est également accrue dans le secteur public, surtout en raison de l'ajustement des traitements. Les achats de biens et services augmentant également, la consommation publique connaît un nouvel accroissement.

Les investissements publics augmenteront vraisemblablement encore. Il faut cependant tenir compte du retard enregistré dans le secteur de la construction en raison des arrêts de travail occasionnés par les mois d'hiver.

L'investissement privé fixe, logement compris, marquera vraisemblablement une légère diminution en volume (— 1 p.c.). Dans le secteur de la construction d'habitations, l'activité sera probablement inférieure à celle de 1962. L'augmentation du coût de la construction, les facilités moins grandes en matière de primes à la construction, la hausse de l'impôt foncier et les mauvaises conditions climatiques au début de l'année ont freiné cette activité. A l'exception de la construction de logements le taux d'accroissement des investissements fixes des entreprises peut augmenter de 1 p.c. contre 2 p.c. en 1962. La propension à investir des entreprises est surtout influencée par la régression des marges bénéficiaires, les moins bonnes perspectives de profits et les futures possibilités de ventes. Les investissements de rationalisation seront à peine moins importants que l'année précédente. La diminution des possibilités d'autofinancement sera dans une large mesure compensée par un élargissement de la demande de crédit. Les constructions nouvelles des entreprises demeureront à peu près au même niveau qu'en 1962.

D'une façon générale, les prix à la production en 1963 ne subiront pas de grandes modifications. Les salaires continueront cependant à augmenter.

Compte tenu de l'évolution probable de la conjoncture mondiale, on peut estimer un accroissement des exportations de 5 p.c. (biens et services) en 1963. Etant donné que le rythme de l'expansion du P.N.B. dans la C.E.E. sera, selon les estimations, à peine inférieur à celui de 1962, le rythme d'accroissement des exportations vers la Communauté pourra à peu près être maintenu. Le plus faible accroissement des livraisons de biens d'équipement peut en majeure partie être compensé par un rôle plus grand de l'exportation de biens de consommation.

Les exportations vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne progresseront vraisemblablement que fort peu. De même, la demande des pays en voie de

développement, vu la faiblesse permanente des cours des matières premières, ne se développera que peu ou pas du tout. Il faut de plus tenir compte de l'augmentation de la concurrence sur le marché mondial en raison de l'extension des capacités de production existantes.

L'ensemble de ces éléments permet d'estimer que l'expansion pourra se poursuivre dans l'équilibre, étant donné que l'accroissement des dépenses intérieures et de la production est à peu près de même importance. Le compte des transactions courantes de la balance des paiements accuse une légère amélioration en raison d'un accroissement des exportations légèrement supérieur à celui des importations.

CHAPITRE I

PRODUCTION

Même si le trend de la production progresse au même rythme, le P.N.B. est appelé à connaître une avance moins rapide en 1963, dans la mesure où le taux d'augmentation de 1962 a été gonflé par les productions accidentellement faibles de janvier 1961. Le maintien du taux d'accroissement apparent signifierait en fait une accentuation du progrès.

L'accroissement, en volume, du produit national brut est évalué à environ 3,5 p.c.

Dans le domaine de la construction, on prévoit le statu quo. A cause du froid exceptionnellement rigoureux et prolongé, près de 130.000 ouvriers du bâtiment ont émargé, pendant plus de deux mois, au Fonds de sécurité d'existence pour les travailleurs de la construction. Etant donné que la période d'inactivité, due au gel, s'est prolongée bien au-delà de la normale — 20 à 30 jours — un important retard s'est manifesté dans la construction. Par suite de la pénurie d'ouvriers du bâtiment, il ne sera pas facile de combler ces pertes de production. Dans la construction, la situation se caractérise donc par une forte demande, d'une part, et une offre limitée, d'autre part.

Tableau I.

Evolution de la production en 1963

Secteurs	1962 = 100
Agriculture	104,0
Industrie (indice I.N.S. de l'activité industrielle)	104,0
Construction	100,0
Services	103,5
Pouvoirs publics	102,0
Total ...	103,5

Dans l'agriculture, les services et l'industrie, l'augmentation de la production est évaluée respectivement à 4 p.c., 3,5 p.c. et 4 p.c. Bien que la pénurie de la main-d'œuvre puisse, dans certains secteurs, freiner la production, on admet, néanmoins, que le développement de la production industrielle est souvent limité par des éléments de la demande. La baisse légère des ordres en portefeuille, exprimés en mois de travail, en témoigne.

Dans les pages qui suivent, on s'est efforcé de dépeindre l'évolution, par secteur, à l'aide d'un exposé succinct concernant la production et la vente. L'exposé se limite à l'agriculture, à l'industrie et à la construction; le secteur des services n'est donc pas traité ici.

1. Agriculture.

Dans l'agriculture, la production est fortement déterminée par les circonstances climatiques. L'hiver rigoureux et prolongé a causé des dégâts aux emblavures d'hiver et un certain retard dans les travaux. Etant donné toutefois que le temps influence grandement la récolte au cours du deuxième trimestre et de la moisson, une augmentation de la production agricole est possible.

Dans l'horticulture, la valeur de la production s'est accrue régulièrement, au cours des dernières années, de 10 p.c. à 15 p.c. En dépit des conditions atmosphériques défavorables, au début de l'année, on prévoit un accroissement de près de 10 p.c.

Le cheptel a connu, en 1962, une augmentation de près de 20 p.c. pour les porcs et de plus de 4 p.c. pour les bovidés. L'augmentation est moindre en 1963 et pour ce qui est des porcs il y a même une diminution.

La production laitière verra, semble-t-il, s'accroître son volume.

2. Energie.

Depuis le début de 1963, l'isolement du marché charbonnier a pratiquement été supprimé. Exception faite de quelques cas peu nombreux, où les prix de revient sont particulièrement défavorables, les charbonnages ne rencontreront pas de difficultés d'écoulement. Il apparaît, en effet, que la demande dépassera largement la production intérieure, en particulier pour le charbon domestique. Compte tenu de l'évolution de la demande, il ne faut donc pas prévoir un ralentissement de la production, ni la constitution de stocks.

Par ailleurs, la production ne subira guère l'influence des fermetures de charbonnages.

De plus, aucune nouvelle diminution de la durée du travail n'est à prévoir. La moyenne annuelle du

nombre d'ouvriers atteindra à peu près le même niveau qu'en 1962, en admettant que les entrées compenseront les départs.

Si, comme prévu, l'augmentation de la productivité atteint 4 à 5 p.c., on peut admettre que l'accroissement de la production sera de 4,5 p.c. Celle-ci comportera probablement 22 millions de tonnes, contre un peu plus de 21 millions en 1962. L'autoconsommation des mines continuant à baisser, l'augmentation de la production nette pourrait être de 5 p.c. Pour la production nette d'agglomérés, l'accroissement escompté serait d'environ 10 p.c.

Selon les prévisions, l'augmentation de l'écoulement sur le marché intérieur des charbons et des agglomérés sera plus importante que celle de la production, à savoir 6,5 p.c. Quoique l'exportation diminue (vraisemblablement d'environ 40 p.c.), une forte extension des importations (45 p.c.) s'imposera. La diminution des stocks ne pourra probablement rapporter que 450.000 tonnes contre 3 millions de tonnes en 1962.

On peut constater des évolutions différentes dans l'écoulement intérieur. En ce qui concerne l'industrie et le transport la régression structurelle continuera; on prévoit une diminution de l'ordre de 5 p.c. L'activité des cokeries dépend de l'écoulement qui ne changerait guère; d'une part, le marché de l'acier reste défavorable, d'autre part, il convient de tenir compte des économies de coques dans les hauts fourneaux et chez les autres consommateurs. Par contre, la demande de charbon de la part des sociétés d'électricité pourrait être en forte extension, ces sociétés relevant probablement leur consommation de charbon de 15 p.c. par rapport à 1962, parce qu'elles obtiendront, notamment, moins de gaz de haut fourneau, utilisé comme combustible.

Les livraisons des charbonnages aux petits consommateurs et aux commerçants seront probablement elles aussi de 15 p.c. plus élevées. Par suite de l'hiver rigoureux, la demande en charbon a fortement augmenté et l'on a constaté une diminution des stocks dans le commerce et chez les consommateurs.

Les chiffres précédents sont basés sur les quantités. L'évolution se présente autrement en termes de valeurs à prix constants qui tiennent compte des valeurs différentes des produits houillers. Selon ce système de calcul la production de charbon n'augmentera que de 3 p.c. La part prise par le charbon campinois bon marché sera bien plus importante. Par contre, en 1962, la part des charbons anthracites a augmenté.

En ce qui concerne la production nette de houille, on peut escompter un accroissement d'environ 4 p.c. La production d'électricité des centrales électriques

des charbonnages est toutefois, elle aussi, affectée au secteur charbonnier. Par suite de l'augmentation, évaluée à 12 p.c., de l'excédent de production dans ces centrales et des prévisions d'un accroissement de 10 p.c. de la production nette de grisou, la production totale nette dans les charbonnages augmentera probablement de 4 p.c. On prévoit que la consommation privée augmentera de minimum 20 p.c. La part des anthracites belges et importés, à prix élevés, dans l'écoulement intérieur total, semble devoir se développer.

La production de coke subira peu de changements, quoiqu'un léger accroissement est à prévoir pour l'importation et qu'une faible régression est attendue en matière d'exportation. Il est probable que les stocks continueront à diminuer. Tandis que l'on prévoit une consommation inchangée de coke dans les entreprises, l'on s'attend à une augmentation considérable de la consommation finale.

De même, l'accroissement de la consommation de gaz se rapportera surtout aux consommateurs finals (+ 22,5 p.c.) ainsi qu'aux secteurs du commerce et de l'artisanat. Les cokeries ne parviendront à augmenter que de 4,5 p.c. leur production nette de gaz, et les usines à gaz devront prendre à charge le restant de cet accroissement.

Comparée à 1962, la valeur globale de la production dans le secteur des cokeries et du gaz augmentera d'environ 5,5 p.c.

Pour la production d'électricité, on prévoit un accroissement de 12 p.c. environ. La consommation intérieure augmentera dans des proportions quasi identiques. L'accroissement escompté est de 14 p.c. quant à la consommation finale et de 10 p.c. pour les entreprises. En ce qui concerne le solde exportateur, l'on prévoit une considérable augmentation.

3. Autres secteurs industriels.

La consommation d'acier dans le monde a augmenté moins que la capacité de production. En 1963, cette tendance sera surtout perceptible en Europe occidentale, par suite de la demande réduite de biens d'équipement. L'industrie sidérurgique belge, qui exporte les trois quarts de sa production, est, de ce fait, très vulnérable. En raison de l'intégration toujours plus étroite du marché sidérurgique des six pays de la C.E.C.A., il est toutefois possible que la vente augmentera dans les autres pays membres de la C.E.C.A.

On prévoit dès lors, pour 1963, une hausse de 1,5 p.c. de l'activité dans l'industrie métallurgique. Au début de cette année, les prix se situaient déjà à un niveau tellement bas qu'un nouveau fléchissement paraît peu probable. Pareil niveau freine la ren-

tabilité des entreprises, de même que le développement des investissements. Il ressort, toutefois, de l'évolution identique qui s'est opérée au cours du deuxième semestre de 1962 dans les autres pays d'Europe occidentale, que la capacité de production continuera, cette année encore, de s'accroître dans des proportions telles que le surplus de la production dépassera en pourcentage celui atteint au cours des années précédentes.

Outre les prix de vente peu élevés, le coût croissant des salaires influencera défavorablement la réalisation des bénéfices escomptés. Bref, l'accroissement prévu de la production ne suffira pas à améliorer les conditions d'exploitation des entreprises sidérurgiques.

En ce qui concerne l'industrie des métaux non ferreux, on peut prévoir une activité aussi intense qu'en 1962, marquée toutefois par une évolution divergente dans les différents secteurs. Pour ce qui est des produits non manufacturés, une nouvelle baisse n'est pas exclue.

Les difficultés d'approvisionnement en minerai de cuivre congolais étant aplanies, les entreprises belges pourront désormais activer, elles aussi, leur production, grâce aux conditions assez favorables du marché. Pour le plomb et le zinc, les prévisions de vente et d'approvisionnement en minerai sont moins favorables, si bien qu'une nouvelle baisse de la production est à prévoir. Dans le secteur des produits demi-finis, l'activité croissante de l'industrie de l'aluminium permet d'entrevoir une légère augmentation de la production.

A en juger par le volume des commandes à exécuter, la situation paraît généralement satisfaisante dans l'industrie des fabrications métalliques. Il n'empêche que le volume des commandes est en régression depuis le début du quatrième trimestre de 1962, époque à laquelle il avait atteint son maximum. On prévoit néanmoins une nouvelle hausse de la production d'environ 5 p.c. dans l'industrie des fabrications métalliques.

En ce qui concerne les produits de première transformation, l'écoulement se fera parallèlement à celui des produits sidérurgiques. Dans les secteurs tels que les tréfileries, les lamineries à froid et les entreprises fabriquant des tôles revêtues et de l'acier feuillard, on peut prévoir un accroissement de la production, dont les deux tiers et même davantage seront écoulés sur le marché extérieur. En revanche, et malgré certaines adaptations, d'autres branches de cette industrie ne se sont pas encore suffisamment adaptées aux nouvelles conditions du marché créées par le Marché commun.

Un nouvel accroissement du revenu des ménages devrait normalement favoriser l'écoulement des biens

de consommation durables. A cause du froid au cours du premier trimestre de 1963, la demande intérieure de biens de consommation durables, qui, depuis quelque temps, s'était sensiblement accrue, a brusquement cessé d'augmenter à cause de dépenses accrues pour l'habillement et le chauffage. Le même phénomène a été constaté dans les autres pays d'Europe occidentale. La vente de ces produits pourrait ne reprendre que dans quelques mois.

Le fléchissement de la demande de biens d'équipement ne semble s'être manifesté en Belgique qu'à partir du mois de décembre 1962; dans les autres pays d'Europe occidentale, cette tendance s'était déjà manifestée quelques mois plus tôt. En fait, le volume des commandes non exécutées avait atteint son maximum à la fin de 1961. Ceci représentait alors environ neuf mois de travail; en 1962, il a sans cesse diminué, si bien qu'au début de 1963, il représentait encore sept mois et demi. Etant donné que l'accroissement de la capacité de production est supérieur à la demande dans la plupart des secteurs industriels des pays industrialisés, il est à prévoir que l'écoulement des biens d'investissement croîtra à un rythme inférieur à celui des années précédentes.

Pour ce qui concerne le matériel de transport, les prévisions sont relativement bonnes. Les commandes de matériel ferroviaire atteignaient un niveau élevé en 1961 et ne se situaient qu'un peu plus bas en 1962. Par ailleurs, il convient de remarquer que depuis 1958 le nombre d'entreprises de matériel de traction a pratiquement diminué de moitié. La demande de véhicules à moteur demeure généralement favorable. Dans la construction navale, par contre, l'état de crise s'est accentué. Quant au secteur de la construction d'avions, le volume des commandes est tel qu'une intense activité est acquise pour cette année. Il en est de même pour le secteur des armes et des munitions.

Bien que sur le plan mondial, certains secteurs de l'industrie chimique se trouvent en présence d'un excédent de la demande, les prévisions pour 1963 sont favorables dans l'*industrie chimique*, grâce à la croissance tendancielle rapide dans ce secteur. Les efforts consentis ces dernières années en matière d'investissements, joints à la fusion et la réorganisation concomitantes de certaines entreprises, commencent à porter leurs fruits. Il y a lieu de remarquer, en outre, qu'un taux sans cesse croissant du chiffre d'affaires est affecté à la recherche scientifique.

D'après les prévisions, l'expansion sera la plus forte dans le secteur des « divers produits chimiques ». Certains secteurs, tels ceux des produits photosensibles, des matières plastiques et de l'industrie du caoutchouc, connaissent depuis plusieurs années déjà une forte expansion. Grâce au développement

des exportations, la production des peintures et vernis, de même que celle des produits pharmaceutiques, continueront, elles aussi, de s'accroître.

Le développement dans le secteur de la chimie minérale est déterminé par la marche des affaires en engrais chimiques; en raison de la forte dépendance vis-à-vis des exportations (quatre cinquièmes de la production nationale doivent être exportés) et de la forte concurrence sur le marché mondial, les possibilités d'expansion de la production sont assez restreintes.

Bref, en 1963, on peut s'attendre à une recrudescence dans l'industrie chimique (environ 7 p.c.), mais le rythme de l'augmentation de l'année 1962 ne sera probablement pas atteint.

Dans l'*industrie textile*, l'accroissement de l'activité dépend en majeure partie de l'extension des exportations. La part des produits finis dans les exportations totales s'élève déjà à plus de la moitié, mais doit encore être plus développée en raison de la concurrence tant de la part des pays en voie de développement que des pays industrialisés. Un accroissement de la production semble possible sans devoir procéder au recrutement de nouvelle main-d'œuvre. Les prix de vente du fil et des tissus augmenteront en général au cours de l'année 1963, mais les coûts salariaux ont aussi tendance à augmenter.

Il est difficile d'établir des prévisions pour chaque branche de l'industrie textile, vu leurs différents degrés de dépendance à l'égard des exportations, allant de 17 p.c. pour l'industrie du vêtement et de la confection à 60 p.c. pour l'industrie du lin. On trouvera toutefois ci-après quelques précisions pour l'industrie du coton, de la laine, du lin et du jute, des fibres artificielles, de la bonneterie et de la confection.

L'industrie belge du coton, ainsi que celle des autres pays industrialisés, se trouve confrontée avec le problème de l'écoulement en raison d'une concurrence accrue. Seule, une rationalisation très poussée des entreprises et une spécialisation des produits plus élaborée peuvent arrêter le recul de l'activité dans cette branche d'industrie.

Une nouvelle expansion de la production n'est pas exclue dans l'industrie lainière. Le tissage de fil cardé doit toutefois tenir compte d'une forte concurrence. En ce qui concerne les fils et tissus de qualité supérieure, les prévisions semblent meilleures. Les difficultés causées par la hausse des droits d'importation sur les tapis de laine aux Etats-Unis ne sont pas tout à fait aplanies.

Le lin subit une forte concurrence de la part des autres produits textiles, entre autres les produits synthétiques, en raison de la hausse des prix. La demande intérieure représente environ 40 p.c. de la production nationale et la part des exportations vers

les Etats-Unis est à peu près égale. Une hausse du revenu réel dans les deux pays en question favorise le plus souvent l'écoulement des produits en toile.

L'industrie du jute s'efforce d'assurer son avenir contre la concurrence toujours plus forte des pays asiatiques en mettant sur le marché des produits plus spécialisés. La substitution par suite du revenu supérieur freine cependant l'écoulement de ces articles (entre autres les tapis de jute).

La production de fibres synthétiques se développe considérablement en Belgique; en ce qui concerne les fibres cellulosiques, qui représentent la plus grande partie de la production belge de fibres artificielles, le rythme d'expansion est faible.

Le développement de l'industrie de la bonneterie est principalement déterminé par l'expansion ultérieure des exportations. Certaines branches, et principalement celle de l'habillement, connaissent une expansion ininterrompue; d'autres, par contre, voient leur production diminuer sans cesse, soit en raison de modifications fondamentales (par exemple, bas avec couture), soit en raison d'une régression de la demande.

L'industrie de la confection offre le même aspect que l'industrie de la bonneterie, bien que la part des exportations dans la production totale soit inférieure. La perte du marché congolais semble être complètement compensée par de nouveaux débouchés en Europe occidentale.

Dans l'industrie du cuir, la crise structurelle semble être aplaniée, un accroissement ultérieur de la production de chaussures et pantoufles dépend principalement du volume des exportations.

On peut s'attendre à une expansion ultérieure globale d'environ 3 p.c. dans l'industrie des denrées alimentaires. Une baisse de la production n'est toutefois pas exclue dans les secteurs des produits alimentaires de base : la demande de ces produits est en rapport inverse avec le revenu, par contre, en ce qui concerne les denrées alimentaires préparées, les difficultés d'expansion tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, ne cessent de croître. La capacité concurrentielle de ces entreprises semble aussi assez bonne. Ceci est d'autant plus important qu'un pourcentage élevé de ces produits doit être exporté. A côté de la demande toujours croissante de produits de qualité, l'industrie belge du tabac se caractérise par un affaiblissement continu du rythme d'accroissement global.

Dans l'industrie du bois et du papier, les prévisions restent bonnes, de sorte qu'en 1963 on peut s'attendre à une hausse de la production de 4 p.c. La demande émanant de l'industrie de la construction et la hausse des exportations de meubles en bois favoriseront les activités dans l'industrie du bois.

Bien que l'utilisation du papier et du carton soit freinée par l'apparition de produits de substitution, on peut s'attendre à une hausse sensible de la consommation et de la production. Dans l'industrie transformatrice du papier et du carton, on s'attend à une hausse considérable des activités, entre autres en raison de la création de nouvelles entreprises.

La situation dans l'industrie du verre plat est influencée par la baisse de la demande extérieure. Les prévisions sont moins encourageantes pour le verre creux. Grâce à l'extension des débouchés étrangers, la production des produits en céramique pourra être développée.

L'évolution de l'activité dans le secteur de la construction influencera à tel point la demande en *matériaux de construction*, que dans le cas le plus propice les débouchés intérieurs ne dépasseront que de très peu le niveau de 1962. Par contre, l'exportation globale diminuera. Par suite des nombreux travaux de voirie à effectuer, la demande intérieure de ciment sera supérieure à celle de 1962. On prévoit une diminution quant à l'exportation. En fait, dans presque tous les pays, l'extension de la capacité de la production est supérieure à l'accroissement des nécessités intérieures. Pour ce qui est du secteur des briqueteries, les prévisions sont moins favorables. En outre, il faut tenir compte du fait que l'on utilise de plus en plus de briques de plus grand format. La production pourra encore se développer légèrement dans les carrières, à condition que l'on puisse disposer de la main-d'œuvre requise.

En 1963, l'activité de l'industrie de la construction atteindra probablement le même niveau qu'en 1962, à cause de l'hiver rigoureux. La diminution des demandes en matière d'immeubles à trois étages et plus est compensée en très grande partie par les commandes d'habitations de série et de bâtiments industriels, de commerce et administratifs. Les commandes de travaux de génie civil (excepté les travaux hydrauliques) ont augmenté considérablement. Outre ces éléments qui témoignent d'une expansion, il existe aussi des facteurs défavorables. L'attention a déjà été attirée sur le fait que les rigueurs du froid ont paralysé toute activité dans la construction durant les dix premières semaines de l'année. D'autre part, les problèmes de pénurie de main-d'œuvre se posent ainsi que l'augmentation du prix de revient en construction.

4. Prix de production.

Les prix agricoles ont subi l'influence d'un hiver rigoureux et ne diminueront qu'en été. En outre, les prix du lait seront, en moyenne, plus élevés en 1963 qu'en 1962 par suite de la politique agricole visant une hausse des revenus dans ce domaine.

Dans l'industrie, le niveau moyen des salaires sera supérieur en 1963 à celui de 1962.

Ceci est dû aux hausses salariales de l'année écoulée, qui n'ont que partiellement influencé la moyenne de 1962.

L'évolution en 1963 tient compte de hausses salariales qui ont eu lieu au cours du premier semestre dans certains secteurs.

Le niveau global des coûts salariaux, compte tenu de l'évolution de la productivité de la main-d'œuvre, augmentera en conséquence.

Dans certaines branches d'activité, la surcapacité, par suite d'importants investissements dans les années précédentes, entraînera une compression des prix. Ce phénomène se manifeste surtout dans les hauts fourneaux, où les prix resteront faibles.

Dans la construction, la tendance à la hausse des prix est intensifiée par les retards encourus par suite de l'hiver prolongé.

CHAPITRE II

MARCHE DU TRAVAIL

Selon les estimations, la contribution des entreprises à la formation du produit national augmentera à prix constants, d'environ 3,5 p.c. Cette croissance de la production ne serait, cependant, accompagnée que d'une légère augmentation des effectifs occupés.

Tableau II.

Estimation de l'emploi en 1963
(milliers)

Secteurs	1962	1963
Agriculture, sylviculture et pêche .	25,8	25,3
Industries alimentaires	128,6	129,9
Charbonnages	93,0	92,8
Coke et gaz	9,7	9,0
Electricité	18,6	18,4
Pétrole	9,7	12,9
Chimie	66,8	66,8
Bois et papier	106,9	106,2
Textile, vêtement et cuir	242,5	238,0
Matériaux de construction	83,1	81,5
Sidérurgie	62,0	60,0
Non ferreux	18,2	18,2
Fabrications métalliques	319,0	322,2
Industries diverses	34,1	35,0
Construction	219,0	221,1
Transport et communication	218,6	217,6
Commerce	241,0	247,1
Services financiers	65,7	68,3
Services divers	397,0	405,0
Pouvoirs publics	298,9	305,0
Emploi dans les secteurs d'activité	2.658,2	2.680,3
Militaires de carrière	61,5	61,5
Miliciens	45,9	47,0
Frontaliers	57,0	55,0
Indépendants	779,0	774,0
Main-d'œuvre non déclarée	25,0	25,0
Total ...	3.626,6	3.642,8

Le volume de l'emploi (nombre d'heures prestées) dans les entreprises dépassera d'environ 1 p.c. le niveau atteint en 1962. Il ressort d'une comparaison des évolutions de la production et du volume de l'emploi, que l'augmentation de la productivité atteindra environ 2,5 p.c.

Il faut probablement s'attendre à une diminution des travailleurs frontaliers, principalement de ceux occupés en France. On prévoit une augmentation sensible du personnel occupé dans les raffineries de pétrole. Le nombre moyen des effectifs occupés dans la construction et les industries alimentaires sera plus élevé qu'en 1962, tandis que l'industrie chimique et les charbonnages accuseront un statu quo. Enfin, d'autres industries, tels le textile, l'industrie du bois et du papier, l'industrie des matériaux de construction, etc., escomptent une légère régression. L'augmentation sera probablement plus accentuée dans le secteur des services que dans l'industrie. On prévoit une extension de quelque 8.000 unités dans les secteurs commerce et services divers tandis que les transports connaîtraient une légère diminution du personnel occupé.

Il faudra parallèlement à l'expansion du nombre de salariés, s'attendre à une résorption des indépendants, principalement des agriculteurs. Enfin, on peut compter sur une légère augmentation des effectifs dans le secteur des services.

CHAPITRE III

EXPORTATIONS ET INVESTISSEMENTS

1. **Exportations. — Equilibre extérieur.**

Pour les exportations, on a retenu un accroissement inférieur à celui enregistré en 1962. Les prévisions pour l'exportation vers les pays extracommunautaires (environ 40 p.c. des exportations belges) ne sont pas favorables. Dans le courant du quatrième trimestre, ces exportations étaient sensiblement plus faibles que durant la même période en 1962. Ceci est reproduit par le tableau suivant.

Tableau III.

Exportations
de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
vers les pays extra-C.E.E.
(milliards de francs)

Désignation	4 ^e trim. 1961	4 ^e trim. 1962	Différence en p.c.
Pays A.E.L.E.	8,1	7,0	— 14
Etats-Unis	5,0	4,6	— 8
Autres pays hors C.E.E.	11,3	9,9	— 12
Ensemble des pays hors de la C.E.E.	24,4	21,5	— 12

Les pourcentages mentionnés ci-dessus ne peuvent donner des indications pour toute l'année 1963. En effet, tout comme pendant le premier trimestre de cette année (-13 p.c.), des influences accidentelles ont probablement joué. Néanmoins, la prévision d'un statu quo apparaît plus ou moins optimiste. Pour le commerce intra-C.E.E., par contre, au vu des prévisions des pays membres, un accroissement de 9 p.c. est prévu. L'ensemble des exportations de marchandises s'accroîtrait donc en valeur d'environ 5 p.c.

On s'attend à une augmentation assez sensible des exportations de produits agricoles. Pour l'industrie, les exportations de produits pétroliers (+30 p.c.) et de produits chimiques (+10 p.c.) augmenteraient le plus. Dans les fabrications métalliques, on s'attend également à une augmentation satisfaisante des exportations.

La part des services dans les exportations est d'environ 17 p.c. Pour 1963, on a retenu une augmentation sensible. En 1962, également, l'exportation de services avait noté un accroissement non négligeable

et il n'y a pas de raison de s'attendre à un changement fondamental de cette tendance en 1963.

En ce qui concerne les revenus des facteurs, qui représentent 6 p.c. environ de l'ensemble des exportations, on ne prévoit pas de changement notable.

Après un léger déficit (0,5 milliard de francs) en 1961, le compte courant de la balance des paiements de la Belgique a fourni, en 1962, un excédent de 1,6 milliard de francs. Pour 1963, une nouvelle amélioration est probable.

Ce développement favorise l'abondance sur le marché de l'argent et des capitaux. En ce qui concerne le transfert des capitaux, la situation est cependant moins favorable.

Au début de 1963, une tendance prononcée à des sorties nettes s'est manifestée. Ceci a provoqué une hausse des devises étrangères sur le marché libre. Leur incidence sur les liquidités intérieures demeure assez faible jusqu'à présent, eu égard aux emprunts extérieurs contractés par le Trésor pour financer le déficit budgétaire.

Tableau IV.

Commerce extérieur

(milliards de francs et indices 1962 = 100)

Désignation	1962 prix courants	Indice de volume 1963 1	1963 prix de 1962	Indice de prix 1963 1	1963 prix courants
Exportations de biens	177,9	105,5	187,6	99,5	186,8
Exportations de services	39,3	105,0	41,3	102,0	42,1
Revenus des facteurs	14,2	99,0	14,1	100,0	14,1
Exportations ...	231,4	105,0	243,0	100,0	243,0
Importations de biens	181,7	105,0	190,8	99,5	189,9
Importations de services	39,2	103,5	40,6	102,0	41,4
Revenus des facteurs	8,9	99,0	8,8	100,0	8,8
Importations ...	229,8	104,5	240,2	100,0	240,1

1 Les indices sont arrondis à la demi-unité la plus proche.

2. Investissements.

Les investissements privés englobent, outre les variations de stocks et les investissements industriels en capital fixe, la construction d'habitations.

Pour celle-ci, on prévoit une diminution par rapport à 1962. Le froid persistant en est la cause essentielle et, de plus, la pénurie de main-d'œuvre accroît encore les difficultés éprouvées pour combler le retard. Les coûts croissants ont aussi agi. En matière de construction d'habitations sociales, les engagements au début de l'année étaient considérablement plus importants que ceux de l'année précédente.

Les prévisions d'investissements des entreprises (construction de logements exclue) indiquent une augmentation continue, mais à un rythme plus faible

qu'en 1962. La construction de locaux professionnels a aussi subi l'influence défavorable du temps exceptionnel au début de l'année. L'incertitude plus grande du mouvement conjoncturel, la répercussion défavorable des frais élevés de production sur les bénéfiques et la concurrence accrue ont quelque peu ébranlé la tendance à l'investissement.

D'autre part, la situation du marché de l'emploi et les exigences imposées par la concurrence font ressentir la nécessité d'investissements de rationalisation. Il faut prévoir par conséquent que l'achat d'outillage connaîtra une hausse assez importante.

Les prévisions pour les investissements d'expansion sont peut-être moins optimistes. Certains projets, axés sur la tendance conjoncturelle, continuent à progresser, mais il faut cependant prévoir, ici aussi,

Tableau V.

Estimation des investissements en 1963

(milliards de francs et indices 1962 = 100)

Secteurs	1962 à prix courants	Indice de volume 1963 1	Indice de prix 1963 1	1963 à prix courants
Investissements des entreprises en capital fixe	105,1	99,0	103,0	106,9
— logements	36,5	95,0	103,5	35,9
— équipement et construction	70,3	101,0	102,5	72,7
— ajustement statistique	— 1,7	—	—	— 1,7
— stock	3,3	—	—	3,3
Investissements des pouvoirs publics	14,9	110,0	103,0	16,9
Total ...	123,3	100,5	103,0	127,1

¹ Les indices sont arrondis à la demi-unité la plus proche.

une influence ralentissante du mouvement conjoncturel. En outre, la demande en matière de construction d'immeubles professionnels est tellement importante qu'on ne doit pas prévoir un retournement immédiat.

Au début de 1963, le marché des capitaux était moins abondant que les années antérieures. Cette situation a surtout influencé la position du Trésor, qui a dû recourir à des emprunts extérieurs à court terme pour couvrir le déficit budgétaire.

L'aisance atténuée du marché des capitaux s'explique par la tendance moins prononcée des épargnants pour les placements intérieurs. Ceci a été accompagné d'une tendance à l'exportation de capitaux, provoquée par des différences de taux d'intérêt par rapport à l'étranger, compte tenu des effets de la réforme fiscale. La tendance à la hausse des taux d'intérêt s'est répercutée dans les conditions d'emprunts publics récents.

La politique monétaire devra veiller à satisfaire les besoins financiers de l'économie, en laissant le taux d'intérêt s'adapter aux circonstances nouvelles. Par ailleurs, d'importantes disponibilités existent en matière de crédit à court terme.

CHAPITRE IV

REVENUS, CONSOMMATION PRIVEE ET COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS

1. Revenus et consommation privée.

Dans la phase initiale d'une période de haute conjoncture qui a débuté au milieu de l'année 1959, les salaires ont monté lentement, mais en 1962 l'augmentation s'est fortement accélérée. Le rythme d'accroissement des coûts salariaux était d'environ 7,5 p.c.

Cette tendance semble persister en 1963, car il y aura encore pénurie de main-d'œuvre.

L'augmentation des salaires directs moyens et, de plus, celle des charges sociales feront croître les

coûts salariaux en 1963. Le pécule de vacances est encore augmenté de 0,5 p.c., en exécution du pacte social, tandis que les cotisations patronales pour la pension des travailleurs sont augmentées de 0,75 p.c. à partir du 1^{er} janvier. Les modalités d'octroi du salaire hebdomadaire garanti ont été élargies. La moyenne annuelle pour 1963 sera, en outre, influencée par les augmentations qui ont eu lieu en 1962, entre autres par l'institution d'une cotisation patronale pour les abonnements sociaux et une augmentation du plafond des retenues pour le calcul de certaines cotisations patronales à l'O.N.S.S.

En ce qui concerne les rémunérations payées par l'Etat, une augmentation d'environ 6,5 p.c. peut être maintenue, augmentation plus réduite que l'année précédente.

Les salaires des frontaliers continueront à augmenter. Cette augmentation peut être partiellement compensée par la diminution continue de leur nombre. Ainsi, la masse de ces salaires ne variera pas sensiblement.

La part des salariés dans le revenu national passera de 58,5 p.c. en 1962, à 59,5 p.c. en 1963.

En ce qui concerne les revenus de la propriété et de l'entreprise, on prévoit une progression plus lente qu'en 1962.

Il est probable que les bénéfices bruts des entreprises se développeront moins favorablement.

Le montant des dividendes et tantièmes distribués pourrait encore légèrement augmenter, vu la politique de stabilisation menée par les entreprises en matière de distribution des bénéfices. L'épargne des entreprises diminuera probablement. En ce qui concerne les intérêts, on prévoit une augmentation probablement moins importante que l'année précédente, compte tenu d'une plus faible extension du volume de l'épargne.

Le revenu des indépendants augmentera probablement plus vite qu'en 1962. En ce qui concerne les agriculteurs, l'augmentation est déterminée par la

production et par le prix des produits agricoles. Après la baisse des revenus en 1962, une hausse assez importante est escomptée. Les revenus des professions libérales suivent une tendance assez régulière à la hausse. L'augmentation des bénéfices des commerçants sera due davantage à un accroissement des ventes qu'à l'élargissement des marges commerciales.

Les transferts aux ménages augmenteront de nouveau. En dehors de l'augmentation tendancielle des dépenses pour maladie et invalidité, pensions et allocations familiales, le relèvement des cotisations des pensions des indépendants influencera ces transferts. En outre, les indemnités de chômage furent anormalement élevées pendant le premier trimestre à cause des mauvaises conditions climatiques. L'augmenta-

tion des allocations familiales établies fin 1962 influencera également la moyenne annuelle en 1963.

Depuis le deuxième semestre de 1962, une accélération du rythme de croissance de la consommation privée a été constatée. L'augmentation de la masse salariale — source de revenus avec le quota de consommation le plus élevé — stimulait avec un certain retard la consommation privée. Il est admis que cette tendance se poursuivra en 1963; cela signifie que le taux d'accroissement de la consommation privée sera un peu plus élevé que la moyenne pour la période 1961-1962.

Cette évolution diffère des prévisions formulées dans d'autres pays de la C.E.E. où l'on a tenu compte d'une baisse du rythme de croissance, vu le

Tableau VI.

Ressources disponibles des ménages

(milliards de francs courants)

Désignation	1962	1963	Indice 1962 = 100 ¹
A. — Recettes			
Salaires et traitements nets (y compris sécurité sociale)	299,8	322,5	107,5
en provenance :			
— des entreprises	239,2	258,3	108,0
— des pouvoirs publics	55,5	59,0	106,5
— de l'étranger	5,1	5,2	102,0
Autres revenus (de la propriété et des indépendants)	191,6	197,0	103,0
en provenance :			
— du pays	187,3	192,6	103,0
— de l'étranger	4,3	4,4	—
Intérêts de la dette publique	9,7	9,9	103,0
Transferts des pouvoirs publics	69,1	72,3	104,5
Transferts de l'étranger	4,4	4,4	—
Ressources brutes ...	574,6	606,1	105,5
B. — Dépenses			
Impôts directs	— 42,7	— 47,0	110,0
Cotisations sociales	— 42,1	— 45,0	107,0
Transferts à l'étranger	— 2,9	— 2,9	—
Ressources disponibles ...	486,9	511,2	105,0

¹ Les indices sont arrondis à la demi-unité la plus proche.

ralentissement prévu dans les augmentations de salaires.

En 1962, la hausse de la consommation privée était inférieure à l'augmentation des revenus disponibles. Pour 1963, un accroissement plus élevé est prévu (+5,5 p.c. en valeur contre +5 p.c. pour le revenu disponible). La hausse des prix étant évaluée à environ 1,5 p.c., l'augmentation en volume sera approximativement de l'ordre de 4 p.c.

En ce qui concerne la structure de la consommation, une hausse importante est prévue dans le secteur des produits de consommation durables (appareils électriques, autos), les services financiers et divers. Les dépenses pour le chauffage seront aussi

considérablement en hausse. L'augmentation des dépenses vestimentaires s'approchera probablement près de la moyenne générale, tandis que la consommation des produits alimentaires et des boissons augmentera moins fortement. On prévoit un accroissement important des dépenses touristiques.

Durant le premier semestre, l'hiver exceptionnellement rigoureux a modifié la structure de la consommation. Les dépenses pour le chauffage et l'habillement furent plus élevées que prévu au cours du premier trimestre. Les prix des légumes ont augmenté, ce qui a accru la valeur des ventes mais non leur volume. Dans d'autres secteurs de la consommation (cinémas, hôtels, restaurants ...), les recettes ont été

beaucoup plus faibles qu'initialement prévu. Les ventes d'appareils ménagers ont subi également l'influence défavorable des mauvaises conditions atmosphériques. Dans certains de ces secteurs, le retard éventuel sera pourtant rattrapé partiellement, ou en entier, dans les prochains mois.

Augmentation de la consommation privée en 1963

(Prix courants)

Produits alimentaires	104,5
Produits industriels	106,5
Services	105,5

La tendance à l'augmentation des prix dans le commerce de détail sera probablement plus prononcée, par suite de la forte demande, même abstraction faite des effets de l'hiver particulièrement rigoureux dont l'incidence sur les prix ne disparaîtra complètement que pendant les mois d'été. En outre, les prix de détail seront probablement influencés davantage qu'en 1962 par l'accroissement des coûts de production. La politique agricole et les adaptations inévitables de certains prix réglementés depuis la guerre par les autorités provoqueront aussi des augmentations de prix. La concurrence entre entreprises industrielles au sein du Marché commun, qui est surtout menée par des moyens autres que la concurrence des prix au niveau du commerce de détail, peut susciter soit des hausses, soit des baisses des prix.

2. Dépenses et recettes des pouvoirs publics.

Le budget initial a servi de point de départ pour le calcul des dépenses des pouvoirs publics, mais il a été tenu compte des adaptations probables et des répercussions du froid prolongé. Celui-ci a gonflé certaines dépenses, notamment les indemnités de chômage, les subventions à l'assistance publique et certaines dépenses pour l'acquisition de biens et de services tels l'achat de combustibles et les réparations routières. La répercussion totale du froid sur le budget du Pouvoir central est estimée à environ 3 milliards.

Selon les prévisions, la consommation publique progressera d'environ 7,5 p.c. en valeur. Le pourcentage d'accroissement est donc inférieur à celui de 1962. Le rythme d'expansion est moins élevé aussi bien pour les achats de biens et de services que pour les salaires.

La hausse est aussi plus faible pour la contribution de l'Etat à la formation du produit national. La masse salariale, qui constitue la part prépondérante de la contribution de l'Etat, augmente néanmoins considérablement, par suite du relèvement général des barèmes des traitements des agents de l'Etat à partir du 1^{er} juillet 1962.

Les subsides aux différents secteurs n'accusent au total aucune hausse par rapport à 1962. Les crédits octroyés pour l'expansion économique ont diminué, mais par suite du transfert de crédits d'exercices antérieurs, les décaissements effectifs seront aussi importants qu'en 1962. Les subventions aux charbonnages fléchissent fortement.

Les transferts aux particuliers continuent d'augmenter en 1963, surtout à cause des répercussions de décisions prises dans le courant de l'année précédente. Il s'agit ici de la hausse des pensions pour les ouvriers (loi du 3 avril 1962), ainsi que de la majoration des allocations familiales et des primes de naissance à partir du 1^{er} octobre 1962.

Au début de l'année, les recettes de l'Etat sont restées au-dessous des prévisions, en particulier les recettes afférentes au timbre et aux taxes assimilées, très sensibles à l'évolution de l'activité économique. Cependant, des influences fortuites se sont manifestées et la possibilité de récupérer la moins-value existe. Les recettes fiscales de mai 1963 ont compensé la moins-value des quatre premiers mois à concurrence de 50 p.c. Il n'y a donc pas lieu de modifier les prévisions initiales.

En 1963 les recettes fiscales augmenteraient de 6,6 p.c. Le pourcentage d'accroissement est supérieur à celui du produit national brut. Cette hausse provient en grande partie du développement de l'activité économique et de la répercussion de l'évolution des prix. Au surplus, il faut tenir compte de la progressivité de l'impôt sur le revenu et de certains impôts indirects. Pour ces derniers, il se produit un glissement de la consommation en faveur des produits soumis à la taxe de luxe. Exprimée en pour cent du produit national, la charge fiscale augmentera très peu par rapport à l'année précédente.

La loi du 20 novembre 1962 relative à la réforme des impôts sur le revenu constitue la modification la plus importante à la législation fiscale. Il est admis que cette loi n'aura aucune répercussion sur le rendement des impôts, l'aggravation de la fiscalité à charge de certaines sociétés étant neutralisée par une réduction des impôts en faveur des personnes physiques, et cela à un niveau de revenus relativement élevé. Les recettes des pouvoirs subordonnés seront influencées par la loi du 28 février 1962 qui met en vigueur le nouveau revenu cadastral pour la perception de la contribution foncière, ainsi que par la loi du 30 mars 1962 qui instaure des centimes additionnels sur les revenus professionnels des personnes physiques et sur la taxe de circulation routière; cette loi crée aussi un fonds spécial au profit de certaines communes, alimenté par le produit de 5 centimes additionnels à la taxe professionnelle des personnes morales et à la taxe mobilière d'actions, de parts et

de capitaux investis en Belgique. De ces deux mesures, des recettes complémentaires sont escomptées, mais il est difficile d'en supputer le rendement.

L'effort d'assainissement des finances publiques, visant à affecter le produit des emprunts exclusivement à des dépenses d'investissement, est très perceptible dans le compte des « Pouvoirs publics » pour

1963. Les dépenses courantes augmentant moins que les recettes, l'épargne de l'Etat dénote une nette amélioration. Néanmoins, l'effet expansionniste du budget sera plus important en 1963 par rapport au budget initial de 1962, car celui-ci comportait l'incidence négative des augmentations autonomes d'impôts.



CHAPITRE XIII « ORGANISMES MONÉTAIRES » DE LA PARTIE STATISTIQUE

Revision de certaines données

A la date du 30 juin 1963, une modification importante a été apportée aux données de base qui servent à établir les tableaux XIII-1 « Bilans intégrés des organismes monétaires », XIII-2 « Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts », XIII-3 « Origines des variations du stock monétaire », XIII-4 « Stock monétaire » et XIII-5 « Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires » de la partie statistique de ce *Bulletin* ⁽¹⁾. Cette modification des données de base consiste en l'adoption de critères uniformes par toutes les banques en ce qui concerne l'inscription des engagements et avoirs envers et sur le Grand-Duché de Luxembourg. Auparavant, ces engagements et ces avoirs étaient inclus par certaines banques dans ceux envers et sur la Belgique. Désormais, ils sont rangés uniformément parmi ceux envers et sur l'étranger, comme il convient qu'ils le soient pour l'élaboration des statistiques monétaires relatives à la Belgique.

En conséquence, les encours des avoirs et engagements extérieurs des organismes monétaires belges, tels qu'ils sont recensés aux tableaux XIII-1, 2 et 5, comprennent, à partir du 30 juin 1963, tous les avoirs et engagements des banques belges sur et envers le Grand-Duché de Luxembourg, alors qu'auparavant, ils n'incluaient qu'une partie de ceux-ci. Plus précisément, cette amélioration de la statistique des avoirs extérieurs concerne la colonne 6 « Avoirs extérieurs nets » du tableau XIII-1; les rubriques A « Créances sur l'étranger » et « Engagements envers l'étranger » du tableau XIII-2 c) et d); et les colonnes 2 et 3 « Montants à fin de période » des avoirs extérieurs nets des « Autres organismes monétaires » et « Total » du tableau XIII-5.

La modification des avoirs extérieurs des banques a entraîné des remaniements correspondants dans leurs avoirs et engagements sur et envers la Belgique, qui affectent essentiellement dans les tableaux XIII-1 à 4 :

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, novembre 1955, p. 317 « Analyse de la formation du stock monétaire », novembre 1957, p. 415, et novembre 1958, p. 352 « Bilans intégrés des organismes monétaires et origines des variations du stock monétaire — Revision de certaines données statistiques » et juillet 1961, p. 18 « Les bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts ».

a) La monnaie scripturale sous forme de dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques, dans la mesure où les engagements des banques belges envers le Grand-Duché de Luxembourg consistaient en dépôts à vue et à un mois au plus des entreprises et particuliers. Sont ainsi affectées les colonnes 1 « Stock monétaire » et 5 « Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires » du tableau XIII-1; la rubrique C2a) « Engagements envers le secteur intérieur non monétaire : Monnaie scripturale détenue par les entreprises et particuliers » du tableau XIII-2 c) et d), Passif; les colonnes 1 « Stock monétaire » et 3 « Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires » du tableau XIII-3; les colonnes 7 et 8 « Monnaie scripturale détenue par les entreprises et particuliers »: « Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques » et « Total », les colonnes 9 « Stock de monnaie scripturale », 10 « Total du stock monétaire » et 11 « Pourcentage de monnaie fiduciaire » du tableau XIII-4.

b) Les engagements et créances des banques les unes vis-à-vis des autres (lesquels n'apparaissent d'ailleurs isolément qu'au tableau XIII-2), dans la mesure où les engagements ou avoirs des banques belges envers ou sur le Grand-Duché de Luxembourg consistaient en avoirs des banques, maisons-mères, succursales et filiales luxembourgeoises auprès des banques belges ou vice-versa. Sont ainsi affectées la colonne 15 « Divers » du tableau XIII-1; les rubriques B « Créances sur le secteur intérieur monétaire » et « Engagements envers le secteur intérieur monétaire » du tableau XIII-2 c) et d); la colonne 13 « Divers » du tableau XIII-3.

La revision des données de base nous amène à changer la source statistique utilisée pour ventiler les rubriques A « Créances sur l'étranger » et « Engagements envers l'étranger » du tableau XIII-2 c) et d). Lorsqu'on a élaboré ce tableau, il n'était pas possible de ventiler les créances sur et les engagements envers l'étranger des banques de dépôts de façon suffisamment détaillée, sur base des données utilisées pour établir les autres rubriques et on a dû recourir à une autre source statistique. Celle-ci donnant des totaux qui s'écartaient quelque peu des totaux donnés par le docu-

ment qui couvre l'ensemble du bilan, il avait fallu, pour retomber sur ces derniers totaux, introduire, dans la ventilation, un « ajustement statistique ». A présent que le Grand-Duché de Luxembourg est considéré uniformément comme étranger dans les données au moyen desquelles l'ensemble du tableau XIII-2 c) est établi, on grossirait fortement cet ajustement statistique, si l'on continuait à se servir, pour ventiler les avoirs extérieurs, de la source statistique utilisée jusqu'à présent, du fait que celle-ci ne considère pas le Grand-Duché comme étranger. C'est pourquoi il a été jugé préférable de ventiler désormais les créances sur et les engagements envers l'étranger sur base des sources statistiques utilisées pour établir les autres rubriques du bilan des banques de dépôts. Cette homogénéité des documents de base employés présente l'avantage d'éliminer l'ajustement statistique, mais elle implique l'adoption d'une ventilation de la rubrique A6 du tableau XIII-2, Actif « Autres créances sur l'étranger » et de la rubrique A 3 du tableau XIII-2, Passif « Autres engagements envers l'étranger » quelque peu différente de celle qui a été adoptée jusqu'à présent : la rubrique ne sera plus ventilée entre a) « en monnaies étrangères convertibles » et b) « autres », mais bien entre a) « en devises » et b) « en francs belges ». Comme toutes les devises importantes sont aujourd'hui convertibles, la nouvelle répartition n'apportera que des changements mineurs par rapport à la précédente et le passage de l'une à l'autre ne comporte pas d'inconvénients.

Par analogie avec ce qui précède, il est logique que soit modifiée également, à partir du 3^e trimestre de 1963 (1), la colonne 5 « Evolution des avoirs extérieurs nets, après ajustement statistique, des autres organismes monétaires » du tableau XIII-5, qui a été calculée jusqu'à présent en utilisant la même source statistique que celle qui servait à ventiler les avoirs extérieurs au tableau XIII-2 c). Cette colonne sera établie au moyen de la source qui fait désormais apparaître uniformément les avoirs et engagements des banques belges sur et envers le Grand-Duché de Luxembourg comme des avoirs et engagements sur et envers l'étranger. Par voie de conséquence, la colonne 10 « Différence entre les chiffres des organismes monétaires et ceux de la balance des paiements » du tableau XIII-5 représentera :

a) l'évolution des avoirs nets des organismes monétaires luxembourgeois sur les pays étrangers autres que la Belgique, qu'il faut ajouter à l'évolution des avoirs extérieurs des organismes monétaires belges

moins

b) l'évolution des avoirs nets des banques belges sur le Grand-Duché de Luxembourg, qu'il faut déduire de l'évolution des avoirs extérieurs des organismes monétaires belges pour passer au concept « Evolution des avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ».

La modification de la colonne 5 du tableau XIII-5 entraînera celle des colonnes 6 « Evolution des avoirs extérieurs nets, après ajustement statistique : Total » et 9 « Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) » du même tableau. Les chiffres de cette colonne 9 sont repris à la colonne 4 du tableau XIII-3, qui sera donc elle aussi modifiée.

Le remaniement des tableaux XIII-1 à 5 à la suite de la modification des données de base en matière d'avoirs et engagements des banques belges sur et envers le Grand-Duché de Luxembourg a fourni l'occasion de quelques ajustements complémentaires que permet le perfectionnement du matériel statistique ou qui sont nécessaires pour assurer l'intégration des statistiques monétaires et de la statistique des encours et mouvements des créances et des dettes dans l'économie belge (1), mais qu'on s'était jusqu'à présent abstenu de faire en vue de sauvegarder la comparabilité des séries statistiques d'une période à l'autre.

Les actifs des organismes monétaires constitués par des titres inscrits à la dette indirecte de l'Etat, c'est-à-dire à la dette qui est émise par des organismes paraétatiques, mais dont le remboursement et les intérêts sont à charge de l'Etat, étaient ventilés jusqu'à présent aux tableaux XIII-1 et XIII-2, Actif entre les différents secteurs émetteurs. Ils figuraient donc, selon le cas, parmi les créances sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs (colonne 9 du tableau XIII-1 et rubrique C 2 du tableau XIII-2, Actif), parmi les créances sur les paraétatiques de crédit (colonne 14 du tableau XIII-1 et rubrique C 5 du tableau XIII-2, Actif) ou parmi les créances sur les paraétatiques d'exploitation (colonne 15 du tableau XIII-1 et rubrique C 3 du tableau XIII-2, Actif). Dans une statistique d'encours, le critère sectoriel que l'on doit normalement prendre en considération pour ventiler les créances ou les engagements est la qualité du débiteur ou du créancier. C'est ce critère qui a été retenu lors de l'établissement de la statistique des encours et mouvements des créances et

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, février 1963, pp. 121-175. Cf. aussi Chapitre XII « Créances et dettes dans l'économie belge » de la partie statistique du présent *Bulletin*.

(1) Cf. dernier alinéa de la présente information.

des dettes dans l'économie belge : la dette indirecte de l'Etat a été considérée comme une créance sur et un engagement de l'Etat. Comme les tableaux XIII-1 et 2 sont également des statistiques d'encours, il s'indiquait d'adopter la même méthode de comptabilisation et de considérer comme créances des organismes monétaires sur l'Etat, tous leurs avoirs en titres de la dette publique indirecte. Par contre, il n'y avait pas lieu de modifier les principes suivis dans le calcul des origines des variations du stock monétaire (tableau XIII-3) et qui consistent à attribuer au secteur émetteur la création de monnaie qui résulte de souscriptions de titres de la dette indirecte par les organismes monétaires, et à l'Etat la destruction de monnaie qui s'opère lorsqu'il rembourse des titres de l'espèce détenus par ces organismes : lors de l'émission d'un emprunt qui figure à la dette indirecte de l'Etat, c'est effectivement l'organisme bénéficiaire du produit de l'emprunt qui est à l'origine de la création de monnaie, tandis que c'est par l'Etat uniquement que s'opère la contraction de monnaie au moment du remboursement. Rappelons, pour être complets, que les souscriptions et les remboursements ne forment qu'une partie des opérations qui influencent le portefeuille des organismes monétaires en titres de la dette indirecte; les autres opérations, à savoir les achats et les ventes sur le marché, ne sont attribuées, au tableau XIII-3, ni à l'Etat, ni aux organismes émetteurs, mais sont considérées comme une monétisation d'effets publics.

La Caisse Nationale de Crédit Professionnel et ses associations affiliées ont une activité monétaire et une activité sur le marché des capitaux. Lorsqu'on les intègre parmi les organismes monétaires, il est donc nécessaire de tracer une ligne de démarcation entre ces deux sortes d'activité et d'adopter à cet effet un certain critère. On considère que ces organismes ressortissent au secteur monétaire à concurrence de leur passif exigible à un mois au plus et de leurs actifs à court terme, la différence entre ces deux montants étant reprise, jusqu'à présent, parmi les « Divers » (colonne 15 du tableau XIII-1, rubrique D du tableau XIII-2 b) et d) et colonne 13 du tableau XIII-3). Lorsqu'on a élaboré la statistique des encours et mouvements des créances et des dettes dans l'économie belge, on a établi une découpe sectorielle conforme à celle qui était opérée dans les statistiques monétaires existantes, afin d'assurer la cohérence des données publiées. C'est ainsi que la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et ses associations affiliées ont été rangées dans le secteur des « Organismes monétaires », à concurrence de leur passif exigible à vue et à un mois au plus et de leurs actifs à court terme, et dans le secteur des « Organismes publics de crédit non monétaires », à con-

currence de leurs autres passifs et actifs. Toutefois, pour éviter de fausser le solde des créances et des dettes de ces deux secteurs, l'excédent du passif exigible à vue et à un mois au plus sur les actifs à court terme de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et de ses associations affiliées a été ajouté, à titre d'ajustement, aux créances des organismes monétaires et déduit des créances des organismes publics de crédit non monétaires sur les entreprises et particuliers.

Afin de pouvoir éliminer cet ajustement et cette déduction qui limitent la signification des chiffres, tout en maintenant la cohérence des divers éléments du matériel statistique, on a apporté la modification suivante aux tableaux XIII-1 à 3 : désormais, lorsque le passif exigible à vue et à un mois au plus ⁽¹⁾ de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et de ses associations affiliées dépasse leurs actifs à court terme, on considère la différence comme un crédit de la Caisse, organisme monétaire, à la Caisse, organismes paraétatique de crédit, et vice-versa si les actifs à court terme venaient à dépasser le passif à vue et à un mois au plus, et on l'inscrit dans la colonne 14 « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » du tableau XIII-1; des modifications correspondantes sont apportées au tableau XIII-2 et le seront au tableau XIII-3. De ce fait, à partir de 1963, dans la statistique des encours et mouvements des créances et des dettes dans l'économie belge, l'ajustement et la déduction dont question plus haut pourront être remplacés par une créance des organismes monétaires sur les organismes publics de crédit non monétaires.

Afin de permettre, dans la mesure du possible, une comparaison entre l'ancienne série qui se termine le 31 mars pour les données trimestrielles, le 31 mai pour les données mensuelles, et la nouvelle série qui prend cours le 30 juin 1963, on a fait, sur base de certaines indications partielles dont on disposait, une estimation des encours au 30 juin qui puisse se comparer aux encours des fins de trimestre ou de mois antérieures. Cette estimation est donnée, avant les chiffres de la nouvelle série, aux tableaux XIII-1, XIII-2, XIII-4 et XIII-5, colonnes 1 à 3. Quant aux chiffres des variations du 2^e trimestre de 1963 qui figurent aux tableaux XIII-3 et XIII-5, ils ont été calculés sur base des données établies ou estimées, suivant les anciens critères, au 31 mars et au 30 juin 1963. Par contre, les chiffres de variations du 3^e trimestre de 1963 seront basés sur les chiffres de la nouvelle série au 30 septembre, d'une part, au 30 juin, d'autre part.

(1) L'amélioration du matériel statistique a permis d'isoler complètement le passif exigible à vue et à un mois au plus des autres passifs à court terme.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet-août 1963. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

BROUW R., Opstal - Verhuring - Natrekking. Een nieuw kredietpatroon inzake investering in gebouwen. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXVII, n° 5, 1963, pp. 489-531.*)

Des capitaux pour l'expansion et le progrès. (*Société Nationale d'Investissement, Bruxelles, 1963, 8 p.*)

GROSFILS M., Les finances privées en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 259-282.*)

Le Fonds des Rentes depuis la réforme du marché monétaire de 1957. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVIII, n° 33, 31 août 1963, pp. 293-296.*)

PEELMAN B., Inflatie in België? (*Tijd, Anvers, XXXVIII, n° 21, 23 août 1963, pp. 9-12.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

VREYS F., Beleidskenmerken en groeitendensen der Belgische grootbanken. (*Tijd, Anvers, XXXVIII, n° 19, 9 août 1963, pp. 7-11.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

MARIEN S., Les marchés de l'Etat en Belgique. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 6, juin 1963, pp. 5-41.*)

Précompte professionnel. (*Ministère des Finances, Bruxelles, 1963, 94 p.*)

VAN BUGGENHOUT A., Les finances publiques en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 199-258.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 443-488.*)

Comptes nationaux, 1953-1962. (*Etudes statistiques et économétriques, Bruxelles, n° 4, 1963, 143 p.*)

GLEJSER H., Analyse de la tendance, du cycle et de la saisonnalité dans le produit intérieur de la Belgique. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 18, 1963, pp. 185-241.*)

7. PRIX ET SALAIRES

BAUDHUIN F., Prix, consommation, balance et revenus. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 443-488.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

COLLARD R., L'emploi en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 283-314.*)

SPITAELS G., L'année sociale 1962. (*Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1963, 355 p.*)

9. SECURITE SOCIALE

L'industrie et la nouvelle loi sur l'assurance maladie-invalidité. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XVIII, n° 22, 10 septembre 1963, pp. III-VI; 2016-2036.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

ANSELIN M., Quelques considérations sur l'expansion régionale. (*Electricité, Bruxelles, n° 111, juillet 1963, pp. 69-72.*)

DUMOULIN A., La première expérience de programmation économique en Belgique. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXXIII, n° 3, mai-juin 1963, pp. 439-464.*)

NOEL J., La croissance économique en Belgique : organisation administrative et morphologie financière. (*Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali, Milan, X, n° 8, août 1963, pp. 717-784.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

BILLEN L., L'industrie chimique belge en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 353-376.*)

BUBLOT G., L'agriculture en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 393-418.*)

DE BAUW R., L'industrie pétrolière belge en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 331-334.*)

DUBOIS J., La sidérurgie belge en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 335-352.*)

HOUGARDY P. & P. KIRSCHEN E.S., L'avenir de l'industrie charbonnière belge. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 18, 1963, pp. 165-184.*)

L'industrie belge du verre. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, II, n° 19, août-septembre 1963, pp. 1-5.*)

TYCHON L., L'industrie textile belge en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 377-392.*)

VALSCHAERTS H., L'industrie charbonnière, les industries du gaz et de l'électricité en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 315-330.*)

14. COMMERCE EXTERIEUR — BALANCE DES PAIEMENTS

DEGUELDRE J., Les exportations belges de produits mécaniques. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 18, 1963, pp. 271-315.*)

TRAPPENIERS F., Le commerce extérieur en 1962. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXIX, n° 4, juin 1963, pp. 419-442.*)

15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ALTMAN O., Il regime a cambio aureo in trasformazione e il possibile contributo del Fondo Monetario Internazionale. (*Moneta e Credito, Rome, XVI, n° 62, juin 1963, pp. 169-192.*)

BOURILLON C., Progrès de la circulation des capitaux dans le Marché commun. (*Banque, Paris, XXXVIII, n° 206, août 1963, pp. 525-531.*)

CONAN A., The Impact of Post-War Capital Movements. (*Westminster Bank Review, Londres, août 1963, pp. 2-13.*)

FRIEDMAN I., The International Monetary System. Part I : Mechanism and Operation. (*Staff Papers, Washington, X, n° 2, juillet 1963, pp. 219-245.*)

HOST-MADSEN P., The Changing Role of International Capital Flows. (*The Journal of Finance, Chicago, XVIII, n° 2, mai 1963, pp. 187-218.*)

HUME L., The Gold Standard and Deflation : Issues and Attitudes in the Nineteen-Twenties. (*Economica, Londres, XXX, n° 119, août 1963, pp. 225-242.*)

KENEN P., International Liquidity : The Next Steps. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, LIII, n° 2, mai 1963, pp. 130-138.*)

LUTZ F., Il problema della liquidità internazionale e il « sistema a monete multiple di riserva ». (*Moneta e Credito, Rome, XVI, n° 62, juin 1963, pp. 151-168.*)

MILLER J., Financing the World Bank's Operations. (*National Provincial Bank Review, Londres, n° 63, août 1963, pp. 1-7.*)

POTUT G., L'inflation et le Gold Exchange Standard. (*Banque, Paris, XXXVIII, n° 206, août 1963, pp. 513-518.*)

Statement on the Balance of Payments. (*American Bankers Association, New-York, 1963, 21 p.*)

Sterling as a « Key » Currency. (*Midland Bank Review, Londres, août 1963, pp. 3-12.*)

TABATONI P., Problèmes de l'organisation monétaire internationale. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXXIII, n° 3, mai-juin 1963, pp. 327-405.*)

WILLIAMSON J., Dollar Scarcity and Surplus in Historical Perspective. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, LIII, n° 2, mai 1963, pp. 519-529.*)

WILLIAMSON J., Liquidity and the Multiple Key-Currency Proposal. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, VIII, n° 3, juin 1963, pp. 427-433.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

BALASSA B., European Integration : Problems and Issues. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, LIII, n° 2, mai 1963, pp. 175-184.*)

BOURILLON C., Progrès de la circulation des capitaux dans le Marché commun. (*Banque, Paris, XXXVIII, n° 206, août 1963, pp. 525-531.*)

HALLSTEIN W., Verhandlungen über den Beitritt Grossbritanniens zur Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. (*Management International, Wiesbaden, n° 2, 1963, pp. 9-19.*)

KRAUSE L., European Economic Integration and the United States. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, LIII, n° 2, mai 1963, pp. 185-196.*)

La politique monétaire dans le cadre de la C.E.E. (*Banque, Paris, XXXVIII, n° 206, août 1963, pp. 519-524.*)

MOUSKHELY M., Le bloc communiste et la Communauté Economique Européenne. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXXIII, n° 3, mai-juin 1963, pp. 406-438.*)

Renforcer la coopération économique en Europe. (*V^e conférence internationale, Bruxelles, 20, 21 et 22 juin 1963*) (*Ligue Européenne de Coopération Economique, Bruxelles, 1963, 190 p.*)

SCHMITT H., The Path to European Union. From the Marshall Plan to the Common Market. (*Louisiana State University Press, Baton Rouge, 1962, XIII + 272 p.*)

THORBECKE E., European Economic Integration and the Pattern of World Trade. (*The American Economic Review, Evanston, Illinois, LIII, n° 2, mai 1963, pp. 147-174.*)

VELDKAMP G., Enkele aspecten van de sociale politiek in de Europese Economische Gemeenschap. (*Economie, Tilburg, XXVII, n° 11, août 1963, pp. 641-648.*)

17. DIVERS

DELVILLE P., La recherche scientifique et le développement économique. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXV, n° 299, juillet-août 1963, pp. 332-339.*)

LABEAU G., La consommation touristique belge : son évolution passée et future. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 18, 1963, pp. 243-269.*)

VAN OMMESLAGHE P., La réforme des sociétés anonymes. (*Epargner et Investir, Bruxelles, n° 115, juillet-août 1963, pp. 3-38.*)

WYVEKENS P., Les petites et moyennes entreprises, qu'est-ce que c'est ? (*Industrie, Bruxelles, XVII, n° 8, août 1963, pp. 524-530.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

D'autre part, la législation économique comprend désormais les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal Officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

1. — ECONOMIE GENERALE

Loi du 30 juillet 1963

portant approbation du premier programme d'expansion économique (Moniteur des 16-17 août 1963, p. 8122).

Article 1^{er}. — Le premier programme d'expansion économique est approuvé comme cadre de la politique économique, financière et sociale du Gouvernement et spécialement des plans d'investissements publics.

Art. 2. — Chaque année, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires économiques et de l'Energie communiqueront au Parlement un rapport sur l'exécution du programme qui comportera, entre autres, l'analyse des perspectives pour l'année à venir, compte tenu de l'évolution économique et sociale du pays.

Loi du 30 juillet 1963

modifiant la loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles et la loi du 18 juillet 1959 instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions (Moniteur du 20 août 1963, p. 8164).

Loi du 16 août 1963

modifiant la loi du 3 juillet 1956 sur le registre du commerce et l'article 217 du Code civil (Moniteur du 23 août 1963, p. 8258).

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 31 juillet 1963

relatif à l'exécution de l'article 31 de la loi du 1^{er} mars 1961 concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur le chèque et sa mise en vigueur (Moniteur du 14 août 1963, p. 8060).

Article 1^{er}. — Les organismes auxquels les chèques peuvent être valablement présentés, conformément à l'article 31 de la loi du 1^{er} mars 1961 concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur le chèque, sont les Chambres de compensation installées auprès de la Banque Nationale de Belgique, pour autant que cette présentation soit faite aux tirés qui y sont représentés, et qu'elle ait lieu à l'entremise d'un membre participant.

Loi du 8 août 1963

modifiant la loi du 30 juin 1951 relative aux opérations de prêts, à faire aux bénéficiaires de l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre, de l'Œuvre nationale des Orphelins, Veuves et Ascendants des Victimes de la Guerre et de l'Œuvre nationale des Anciens Combattants, Déportés et Prisonniers politiques (Moniteur du 31 août 1963, p. 8499).

Arrêté royal du 26 août 1963

relatif à un emprunt de 109.500.000 francs à émettre par la Caisse nationale des pensions de retraite et de survie (Moniteur du 31 août 1963, p. 8506).

Article 1^{er}. — La Caisse nationale des pensions de retraite et de survie est autorisée à contracter, auprès de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, un emprunt à dix ans d'un montant nominal de cent neuf millions cinq cent mille francs, aux conditions déterminées ci-après.

Art. 2. — L'emprunt, émis et remboursable au pair, portera intérêt au taux de 4,50 p.c. l'an, payable à terme échu le 2 novembre des années 1964 à 1973.

Art. 3. — L'emprunt pourra être prélevé par tranches.

Art. 4. — Pour chacun des prélèvements effectués, la Caisse nationale des pensions de retraite et de survie remettra, à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, un bon de caisse provisoire à l'échéance du 2 novembre 1964.

Art. 5. — Le 2 novembre 1964, les bons de caisse provisoires seront échangés contre huit bons de caisse définitifs, numérotés de 1 à 8, dont le montant correspondra à chacun des amortissements à effectuer le 2 novembre des années 1966 à 1973.

Art. 6. — Le paiement des intérêts et le remboursement des bons de caisse, tant provisoires que définitifs, sont garantis par l'Etat.

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 3 juillet 1963

contenant le budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre pour l'exercice 1963 (Moniteur du 8 août 1963, p. 7876).

Article 1^{er}. — Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux (...) sont évaluées à 28.428.931.000 francs pour les recettes et à 29.191.302.000 francs pour les dépenses.

Art. 2. — Les opérations de trésorerie effectuées sur les fonds et comptes (...) sont évaluées à 2.258.567.384.000 francs pour les recettes et à 2.258.862.072.000 francs pour les dépenses.

Art. 3. — Les recettes et les dépenses des organismes d'intérêt public (...) sont évaluées respectivement à 150.955.170.000 francs et à 151.227.219.000 francs.

Arrêté royal du 18 juillet 1963

modifiant celui du 27 décembre 1962 déterminant, en matière d'impôt des personnes physiques, d'impôt des sociétés, d'impôt des personnes morales, d'impôt des non-résidents, de précomptes et de compléments de précomptes, la période imposable et les revenus qui s'y rapportent (Moniteur du 6 août 1963, p. 7828).

Arrêté royal du 26 juillet 1963

modifiant l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues (Moniteur du 3 août 1963, p. 7797).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1963

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 1^{er} août 1963, p. 7722).

Arrêté ministériel du 31 juillet 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 2 août 1963, p. 7765).

Loi du 31 juillet 1963

modifiant, en ce qui concerne la fiscalité au profit des communes, les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus et les lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles (Moniteur du 28 août 1963, p. 8378).

Arrêté ministériel du 14 août 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 16-17 août 1963, p. 8131).

Arrêté ministériel du 23 août 1963

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 24 août 1963, p. 8319).

Arrêté ministériel du 27 août 1963

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 août 1963, p. 8458).

5. — INDUSTRIE

Arrêté royal du 15 juillet 1963

modifiant l'arrêté royal du 15 février 1963 prescrivant une statistique annuelle des investissements dans les établissements industriels et artisanaux (Moniteur du 31 août 1963, p. 8507).

Arrêté ministériel du 31 juillet 1963

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 août 1963, p. 7917).

6. — TRAVAIL

Instruction réglementaire n° 1

prise en exécution des articles 75 et 75sexies de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office National de l'Emploi, modifié par les arrêtés royaux des 1^{er} juillet 1955 et 27 décembre 1961 (Moniteur du 22 août 1963, p. 8237).

Loi du 30 juillet 1963

modifiant la loi du 22 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce (Moniteur du 30 août 1963, p. 8450).

7. — COMMERCE INTERIEUR

Loi du 30 juillet 1963

modifiant la loi du 22 juin 1960 instaurant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce (Moniteur du 30 août 1963, p. 8450).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 10 juin 1963

portant modification de l'arrêté royal du 14 mars 1953 relatif à l'importation des viandes (Moniteur du 1^{er} août 1963, p. 7740).

Arrêté ministériel du 29 juillet 1963

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 1^{er} août 1963, p. 7722).

Arrêté ministériel du 31 juillet 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 2 août 1963, p. 7765).

Arrêté ministériel du 14 août 1963

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 16-17 août 1963, p. 8131).

Arrêté ministériel du 23 août 1963

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur du 24 août 1963, p. 8319).

Arrêté ministériel du 27 août 1963

relatif aux licences d'importation et d'exportation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 août 1963, p. 8457).

Arrêté ministériel du 27 août 1963

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 août 1962, p. 8458).

Arrêté ministériel du 29 août 1963

modifiant les listes I et III annexées à l'arrêté ministériel du 31 décembre 1962 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 31 août 1963, p. 8502).

Arrêté ministériel du 29 août 1963

modifiant la liste II annexée à l'arrêté ministériel du 31 décembre 1962 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 31 août 1963, p. 8504).

10. — **PRIX ET SALAIRES**

Arrêté royal du 12 juillet 1963

rendant obligatoires les décisions du 8 mai 1963 de la Commission paritaire nationale de l'agriculture, modifiant les décisions du 3 février 1954 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises agricoles, portant classification des travailleurs

agricoles, fixation de leurs salaires minimums, rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume et modification de la durée de validité de certaines décisions, rendues obligatoires par l'arrêté royal du 30 mars 1954 et concernant la rémunération des travailleurs féminins (Moniteur du 3 août 1963, p. 7807).

11. — **PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS**

Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg,

sur la sécurité sociale des employés du Congo belge et du Ruanda-Urundi, signé à Bruxelles, le 1^{er} août 1963 (Moniteur du 20 août 1963, p. 8167).

Loi du 24 mai 1963

modifiant le montant et la durée des annuités versées au Fonds de Dotation qui assure le financement des pensions de guerre (Moniteur du 21 août 1963, p. 8194).

Avenant,

signé à Bruxelles, le 1^{er} août 1962, à l'accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, sur la sécurité sociale des employés coloniaux, signé à Bruxelles, le 10 juin 1958 (Moniteur du 20 août 1963, p. 8169).

Arrêté ministériel du 9 août 1963

modifiant l'arrêté ministériel du 22 septembre 1955 portant exécution de l'arrêté royal organique de l'assurance maladie-invalidité et des conventions bilatérales et multilatérales de sécurité sociale en ce qu'elles visent l'assurance maladie-invalidité (Moniteur du 27 août 1963, p. 8355).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Règlement n° 86/63/CEE du Conseil
du 18 juillet 1963**

portant fixation du montant des prélèvements à l'égard des pays tiers pour les produits, autres que le porc abattu, visés à l'article premier, paragraphe 1, partie b) du règlement n° 20 du Conseil (Journal Officiel du 9 août 1963, p. 2182/63).

**Règlement n° 86/63/CEE du Conseil
du 18 juillet 1963**

portant fixation du montant des prélèvements à l'égard des pays tiers pour les préparations et conserves à base de viande de porc énumérées à l'article premier, paragraphe 1, partie c) du règlement n° 20 du Conseil (Journal Officiel du 9 août 1963, p. 2196/63).

**Règlement n° 99/63/CEE de la Commission
du 25 juillet 1963**

relatif aux auditions prévues à l'article 19, paragraphes 1 et 2, du règlement n° 17 du Conseil (Journal Officiel du 20 août 1963, p. 2268/63).

Décision du 30 juillet 1963 (63/482/CEE)

des représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté Economique Européenne réunis au sein du Conseil, concernant l'accélération du rythme de réalisation de l'union douanière en ce qui concerne les raisins secs helléniques (Journal Officiel du 23 août 1963, p. 2288/63).

Décision du 30 juillet 1963 (63/483/CEE)

des représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté Economique Européenne

réunis au sein du Conseil, portant adoption de certaines mesures relatives à l'importation de vins helléniques dans la Communauté (Journal Officiel du 23 août 1963, p. 2289/63).

**Règlement n° 80/63/CEE de la Commission
du 31 juillet 1963**

concernant le contrôle de qualité des fruits et légumes importés en provenance des pays tiers (Journal Officiel du 3 août 1963, p. 2137/63).

**Recommandation de la Commission
du 31 juillet 1963 (63/485/CEE)**

adressée aux Etats membres en vertu des articles 155 et 115 au sujet du régime d'exportation à appliquer vers les pays tiers pour certaines catégories de peaux brutes (Journal Officiel du 23 août 1963, p. 2292/63).

**Recommandation de la Commission
du 31 juillet 1963 (63/486/CEE)**

adressée aux Etats membres en vertu des articles 155 et 115 au sujet du régime d'exportation à appliquer vers les pays tiers pour certaines catégories de bois (Journal Officiel du 23 août 1963, p. 2293/63).

**Recommandation de la Commission
du 31 juillet 1963 (63/487/CEE)**

adressée aux Etats membres en vertu des articles 155 et 115 au sujet du régime d'exportation à appliquer vers les pays tiers pour les diamants bruts (Journal Officiel du 23 août 1963, p. 2294/63).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1960	1961	1962
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.178	9.190	9.251
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.906	5.921	
dont : Hommes	»	2.902	2.928	2.937	
Femmes	»	2.948	2.978	2.984	
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.504	3.525	3.571
dont : Agriculture	»	423	257	249	240
Industries extractives	»	191	131	115	105
Industries manufacturières	»	1.311	1.203	1.235	1.259
Bâtiments et construction	»	197	241	249	263
Transports	»	243	240	243	241
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.312	1.339	1.386
Chômeurs complets	»	92	120	95	77

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Rémunération des salaires ¹										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	105,9	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	7,8	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,5	13,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,3	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,8
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	42,8	44,7	47,7	49,8	52,6	57,6	59,1	63,0	64,3	69,7
e) Corrections et compléments	12,0	11,9	11,9	13,8	17,2	16,9	16,5	20,0	17,7	18,8
Total ...	184,8	190,5	201,9	217,6	239,0	246,3	246,6	265,8	276,1	299,8
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,9	19,5	20,3	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	23,6
b) Professions libérales ¹	8,7	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,3	13,8
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	66,1	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	83,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	4,9	5,3	6,0	6,4	6,1	5,5	5,9	6,4	7,0	7,3
e) Ajustement statistique	2,1	1,9	1,2	1,7	3,2	3,0	2,4	3,3	1,5	1,0
Total ...	101,7	105,3	108,6	111,5	115,3	113,6	116,5	121,9	127,9	128,7
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	10,4	11,4	12,4	13,5	14,4	15,8	17,1	19,1	20,8	23,0
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	29,4	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,1	9,3	11,0	12,5	13,4	12,2	11,4	13,2	14,6	15,5
Total ...	48,9	53,6	56,9	59,7	61,9	62,1	62,8	66,4	69,6	72,5
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	6,8	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,9	13,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	7,3	6,8	6,7	8,3	8,7	7,8	7,6	9,2	8,9	8,9
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	3,4	4,0	4,0	4,2	5,1	4,2	4,4	5,3	5,0	5,3
7. Intérêt de la dette publique	- 8,8	- 9,2	-10,1	-11,0	-11,7	-11,8	-12,5	-14,5	-16,7	-16,8
Revenu national net au coût des facteurs	344,1	360,5	380,3	403,6	428,5	429,4	436,0	465,5	484,7	512,3
8. Amortissements	33,6	35,8	38,5	42,3	43,5	44,2	46,2	48,0	50,0	53,2
Revenu national brut au coût des facteurs	377,7	396,3	418,8	445,9	472,0	473,6	482,2	513,5	534,7	565,5
9. Impôts indirects	40,7	41,7	46,2	50,8	54,2	55,2	60,1	65,2	73,2	79,5
10. Subsidés	- 3,4	- 5,0	- 4,1	- 6,5	- 6,5	- 6,9	- 6,4	- 6,5	- 6,7	- 7,8
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHE

(Estimations à prix courants, système normalisé)

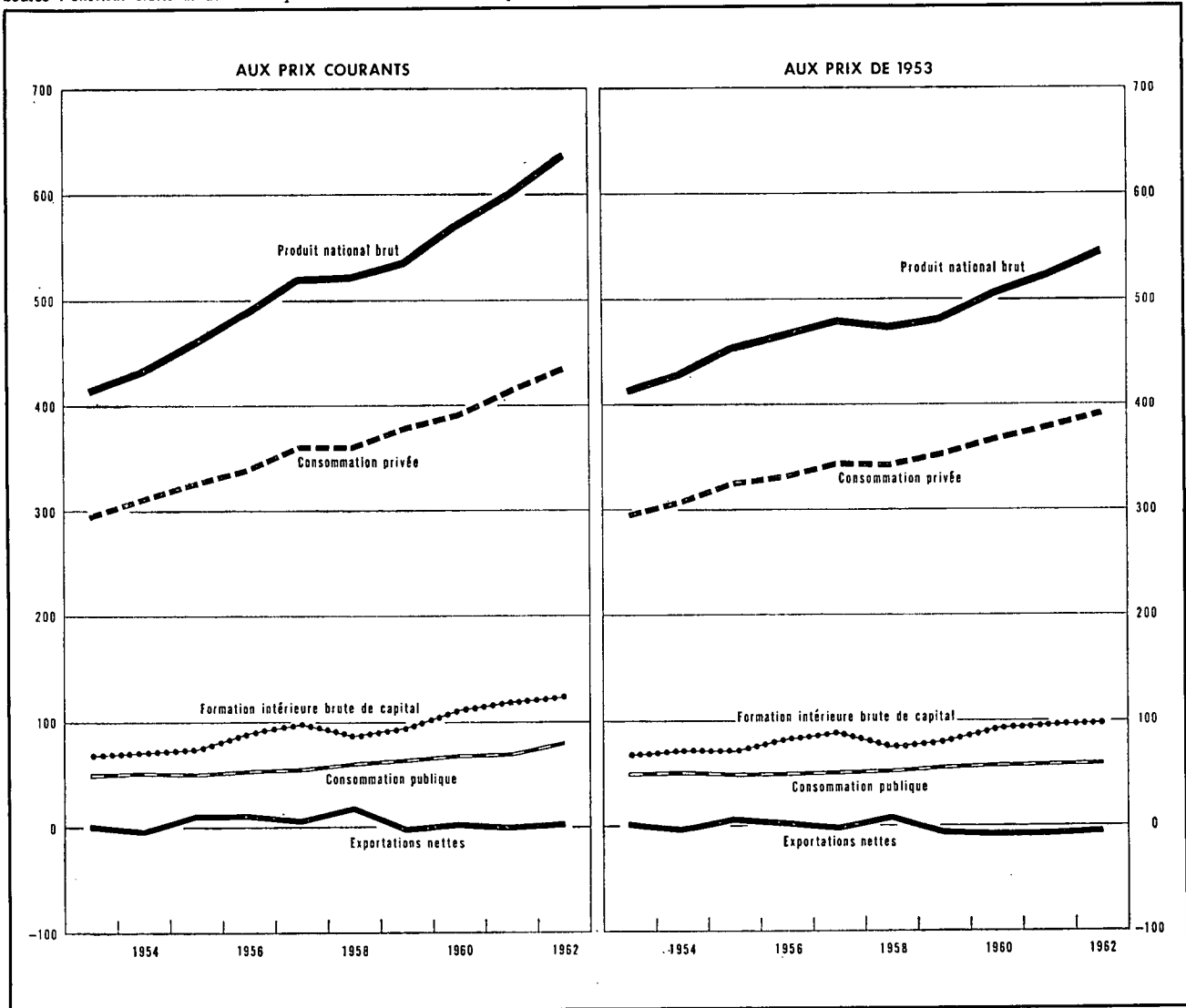
(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,3	31,2	32,6	31,8	35,5	33,8	35,1	36,2	40,0	37,1
2. Industries extractives	17,6	16,8	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	13,6	13,7
3. Industries manufacturières										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	37,7	38,9	39,4	41,1	41,6	42,3	43,5	44,6	47,2	48,7
b) Textiles	13,0	13,9	13,6	14,9	15,8	13,0	14,2	15,6	16,2	16,7
c) Vêtements et chaussures	5,5	5,7	6,0	6,3	6,9	6,6	6,9	7,3	8,0	8,6
d) Bois et meubles	4,3	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,6	5,7	6,8	7,9
e) Papier, impression, édition	5,9	6,6	6,6	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,3	9,6
f) Industries chimiques et activités connexes	10,6	11,9	12,3	13,4	13,3	12,9	13,7	14,5	15,4	17,1
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	5,8	6,1	7,0	7,5	8,0	7,8	9,0	10,1	10,4	11,3
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	12,0	10,5	14,2	14,9	15,4	13,6	14,5	18,7	17,2	17,9
i) Fabrications métalliques et constructions navales	27,4	29,2	29,4	31,6	35,2	33,7	33,2	36,8	41,3	45,9
j) Industries non dénommées ailleurs	9,3	10,0	10,9	11,7	12,5	12,6	13,2	14,8	15,5	16,8
Total des industries manufacturières (rub. 3)	131,5	137,1	144,2	153,3	161,4	155,6	161,6	176,6	187,3	200,5
4. Construction	29,0	31,0	30,8	34,0	39,9	38,0	40,2	43,1	45,8	49,5
5. Electricité, gaz et eau	8,4	9,1	9,1	9,7	10,2	10,8	10,7	11,1	11,6	12,5
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	45,6	46,6	50,8	53,7	56,6	58,0	63,7	67,2	72,5	79,1
b) Services financiers et assurances ...	8,9	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,3	19,2
c) Immeubles d'habitation	30,8	34,7	35,6	36,3	37,0	37,5	38,0	38,4	38,9	39,3
Total de la rubrique 6 ...	85,3	90,7	97,9	102,0	106,6	108,9	116,7	121,6	128,7	137,6
7. Transports et communications	30,3	30,8	33,7	37,0	38,0	38,7	40,9	44,1	46,1	47,4
8. Services	81,5	84,7	89,7	93,7	100,1	107,6	110,6	117,0	121,9	128,1
9. Corrections	-3,7	-2,5	-0,3	2,4	-1,2	2,7	0,9	1,7	-0,2	5,5
Produit intérieur brut aux prix du marché	411,2	428,9	455,5	482,5	511,7	514,3	531,0	565,4	594,8	631,9
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	3,8	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,4	5,3
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses
(Système normalisé)
(Milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique - Commission de la Comptabilité Nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Consommation privée										
a) Produits alimentaires	88,7	91,9	94,2	99,4	102,6	103,5	106,9	108,2	113,0	119,1
b) Boissons et tabac	23,0	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,5	31,0
c) Vêtements et autres effets personnels	29,4	31,1	34,1	34,7	36,4	36,5	37,7	39,1	40,5	42,0
d) Loyers, taxes, eau	38,1	42,6	44,1	45,1	46,6	47,5	48,7	49,4	50,3	51,2
e) Chauffage et éclairage	15,5	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,0	24,4
f) Articles ménagers durables	20,8	22,1	23,7	25,6	28,7	27,0	28,7	32,9	34,6	36,9
g) Entretien de la maison	13,9	14,6	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	18,9	19,5	20,3
h) Soins personnels et hygiène	16,2	17,0	17,7	18,5	19,8	22,1	23,6	25,3	26,8	28,6
i) Transports et communications	21,1	22,9	24,7	27,0	29,2	29,3	31,3	35,4	36,0	37,5
j) Loisirs	22,8	23,2	24,3	25,3	27,4	30,3	29,5	29,6	31,5	32,5
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,5	6,1	7,0	4,0	4,3	- 1,8	6,9	4,1	10,4	9,3
Total ...	296,0	310,6	325,9	338,6	358,6	358,0	378,7	391,7	413,1	432,8
2. Consommation publique										
a) Rémunérations et pensions	31,9	33,5	35,7	37,0	39,3	43,3	45,3	49,3	51,1	55,4
b) Biens et services	17,7	16,6	13,6	14,5	14,4	15,4	16,5	17,6	17,4	21,0
c) Loyer net imputé	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0
Total ...	51,3	51,9	51,2	53,5	55,9	61,0	64,3	69,5	71,4	79,5
3. Formation intérieure brute de capital										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,2	3,3	3,8	3,9	4,0	3,8	4,0	4,5	4,9	4,7
b) Industries extractives	2,4	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	1,4	1,4
c) Industries manufacturières	13,9	14,0	16,7	20,1	20,0	18,3	18,7	26,4	28,8	31,9
d) Construction	1,5	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	3,7
e) Electricité, gaz et eau	3,4	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,2	5,4
f) Commerce, banques, assurances	4,4	4,6	4,8	5,3	5,5	4,9	5,5	6,2	6,6	7,0
g) Immeubles d'habitation	18,3	22,2	20,6	23,0	31,2	26,0	29,7	33,1	35,9	36,5
h) Transports et communications	9,1	9,3	10,7	12,1	11,9	13,4	12,8	14,4	13,0	12,8
i) Pouvoirs publics et enseignement ...	6,6	7,4	8,3	9,1	8,4	8,9	12,2	12,3	12,4	14,9
j) Autres services	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4
k) Variations de stocks	1,8	2,9	-0,4	4,0	6,6	0,8	-1,2	3,7	4,2	3,3
l) Ajustement statistique	-0,3	-0,4	-0,5	-1,3	-1,5	- 2,1	-1,5	-2,4	-0,8	-1,7
Total ...	66,3	73,1	74,3	88,3	98,9	86,0	93,1	110,0	117,2	123,3
4. Exportations nettes de biens et services										
a) Exportations totales	121,9	129,0	155,2	179,6	184,4	177,1	176,1	199,8	214,3	231,4
b) Importations totales	120,5	131,6	145,7	169,8	178,1	160,2	176,3	198,8	214,8	229,8
c) Exportations nettes	+1,4	-2,6	+9,5	+9,8	+6,3	+16,9	-0,2	+1,0	-0,5	+1,6
Produit national brut aux prix du marché	415,0	433,0	460,9	490,2	519,7	521,9	535,9	572,2	601,2	637,2

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
1. Consommation privée									
a) Produits alimentaires	101	106	108	108	111	111	114	118	120
b) Boissons et tabac	100	104	104	112	111	116	118	124	126
c) Vêtements et autres effets personnels	106	117	119	120	119	122	124	128	132
d) Loyers, taxes, eau	102	105	105	106	107	108	109	110	110
e) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	121	147
f) Articles ménagers durables	108	118	125	134	125	133	158	162	171
g) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	120	123
h) Soins personnels et hygiène	105	108	111	113	123	128	134	138	145
i) Transports et communications	109	118	124	129	131	137	149	151	160
j) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	120	121
<i>Total ...</i>	<i>104</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>119</i>	<i>124</i>	<i>128</i>	<i>133</i>
2. Consommation publique									
a) Rémunérations et pensions	106	109	109	109	114	121	122	124	126
b) Biens et services	94	74	76	72	79	84	89	87	103
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	97	103	110	116	122	126	136	147	162
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>97</i>	<i>97</i>	<i>97</i>	<i>102</i>	<i>108</i>	<i>111</i>	<i>112</i>	<i>119</i>
3. Formation intérieure brute de capital									
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	99	112	111	109	99	103	112	120	111
b) Industries extractives	102	88	111	104	93	63	51	44	44
c) Industries manufacturières	100	115	130	121	109	111	152	165	172
d) Construction	111	112	126	131	106	133	145	184	195
e) Electricité, gaz et eau	102	115	122	125	120	148	115	100	120
f) Commerce, banques, assurances	104	103	110	108	96	108	117	128	126
g) Immeubles d'habitation	121	109	117	147	117	133	146	153	148
h) Transports et communications	103	115	123	115	129	123	139	123	119
i) Pouvoirs publics et enseignement ...	112	123	128	109	110	150	148	145	164
j) Autres services	104	103	110	108	107	116	121	136	135
<i>Total ...</i>	<i>111</i>	<i>109</i>	<i>124</i>	<i>132</i>	<i>111</i>	<i>120</i>	<i>140</i>	<i>145</i>	<i>146</i>
4. Exportations nettes de biens et services									
a) Exportations totales	111	128	141	141	144	149	166	179	195
b) Importations totales	114	125	141	144	140	156	175	186	202
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,8	109,6	112,3	115,4	114,2	116,2	122,5	126,5	131,5

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S.P. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revues internationales du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*
 Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S., juin 1963, p. 1121. — Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.) — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Bulletin statistique (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Source : Ministère du Travail.

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1961 3 ^e trimestre ..	100,1	66,4	104,8	107,5	106,8	121,5	114,4	90,6	98,2	104,3	
4 ^e trimestre ..	100,9	64,6	105,7	108,1	109,9	122,9	118,3	91,1	98,7	103,6	
1962 1 ^{er} trimestre ..	100,4	62,9	104,9	106,6	109,2	124,0	118,1	95,8	98,0	101,1	
2 ^e trimestre ..	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
3 ^e trimestre ..	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
4 ^e trimestre ..	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	100,0	
1963 1 ^{er} trimestre ..	98,2	60,0	105,8	105,8	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
1962 Mars	100,5	62,6	104,9	105,9	109,2	124,8	117,3	96,3	98,0	101,9	
Avril	101,1	62,6	105,0	105,6	107,9	125,7	113,7	98,0	96,9	104,7	
Mai	102,0	62,2	105,3	105,7	107,4	124,6	114,1	100,1	96,7	109,3	
Juin	104,2	61,9	105,6	105,4	106,7	125,2	113,4	101,2	96,6	107,9	
Juillet	104,0	61,8	105,3	104,9	107,0	125,8	113,0	101,0	97,0	107,8	
Août	104,1	61,4	105,8	104,9	107,2	128,1	112,8	101,1	97,2	110,3	
Septembre ...	103,2	61,2	106,8	105,8	110,7	129,3	112,9	101,3	97,5	110,3	
Octobre	103,4	61,6	106,9	105,8	110,3	130,9	113,7	101,9	99,3	110,9	
Novembre ...	103,1	62,0	106,7	105,9	113,2	130,2	116,3	98,4	98,9	109,8	
Décembre ...	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,5	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
Mars	103,2	60,7	106,3	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reques pendant le mois	ou suspens à fin de mois
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0	111,4	25,7	7,2
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1961 4 ^e trimestre	80	124,5	76,5	48,0	3.320	21,0	8,5	6,9	24,7	17,6	12,8
1962 1 ^{er} trimestre 6	* 60	140,9	74,6	66,3	2.818	16,1	6,8	4,4	28,2	20,1	13,1
2 ^e trimestre	61	64,0	41,8	22,2	1.302	15,5	5,9	7,6	14,6	20,6	16,6
3 ^e trimestre	69	52,1	34,5	17,6	1.199	16,8	6,6	8,1	12,5	17,1	15,5
4 ^e trimestre	62	90,1	39,8	50,3	1.845	15,4	7,1	6,5	17,1	15,7	13,0
1963 1 ^{er} trimestre	65	176,1	47,0	129,1	3.816	16,9	12,0	3,4	22,3	16,6	12,2
2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
1962 Août	19	50,4	33,3	17,1	958	14,8	5,9	8,3	11,4	17,6	15,5
Septembre	25	51,1	34,5	16,6	1.278	17,0	6,9	8,4	13,3	19,0	16,7
Octobre	19	51,1	34,4	16,7	918	13,5	5,6	8,0	12,8	20,9	14,8
Novembre	20	65,6	39,0	26,6	1.313	15,2	4,7	6,5	17,1	14,1	12,9
Décembre	23	143,6	44,7	98,9	3.303	17,2	8,3	5,1	21,3	12,1	11,4
1963 Janvier	20	245,7	50,9	194,8	4.914	17,1	14,8	3,0	25,9	14,8	10,2
Février	20	219,4	49,9	169,5	4.387	16,6	13,5	3,1	24,3	13,2	11,0
Mars	25	85,8	41,6	44,2	2.146	17,0	5,9	4,3	16,8	21,7	15,5
Avril	18	49,1	33,5	15,6	884	13,7	5,8	6,6	12,3	21,2	19,5
Mai	19	45,1	31,1	14,0	857	14,7	5,7	7,3	10,2	18,3	19,4
Juin	24	39,5	26,6	12,9	949	16,9	6,2	7,7	7,8	15,3	19,9
Juillet	19	35,8	25,1	10,7	680	14,9	6,0	7,1	8,0	12,0	17,8
Août	19	34,9	24,2	10,7	663	14,6	5,0	7,5	7,5	13,2	18,2

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

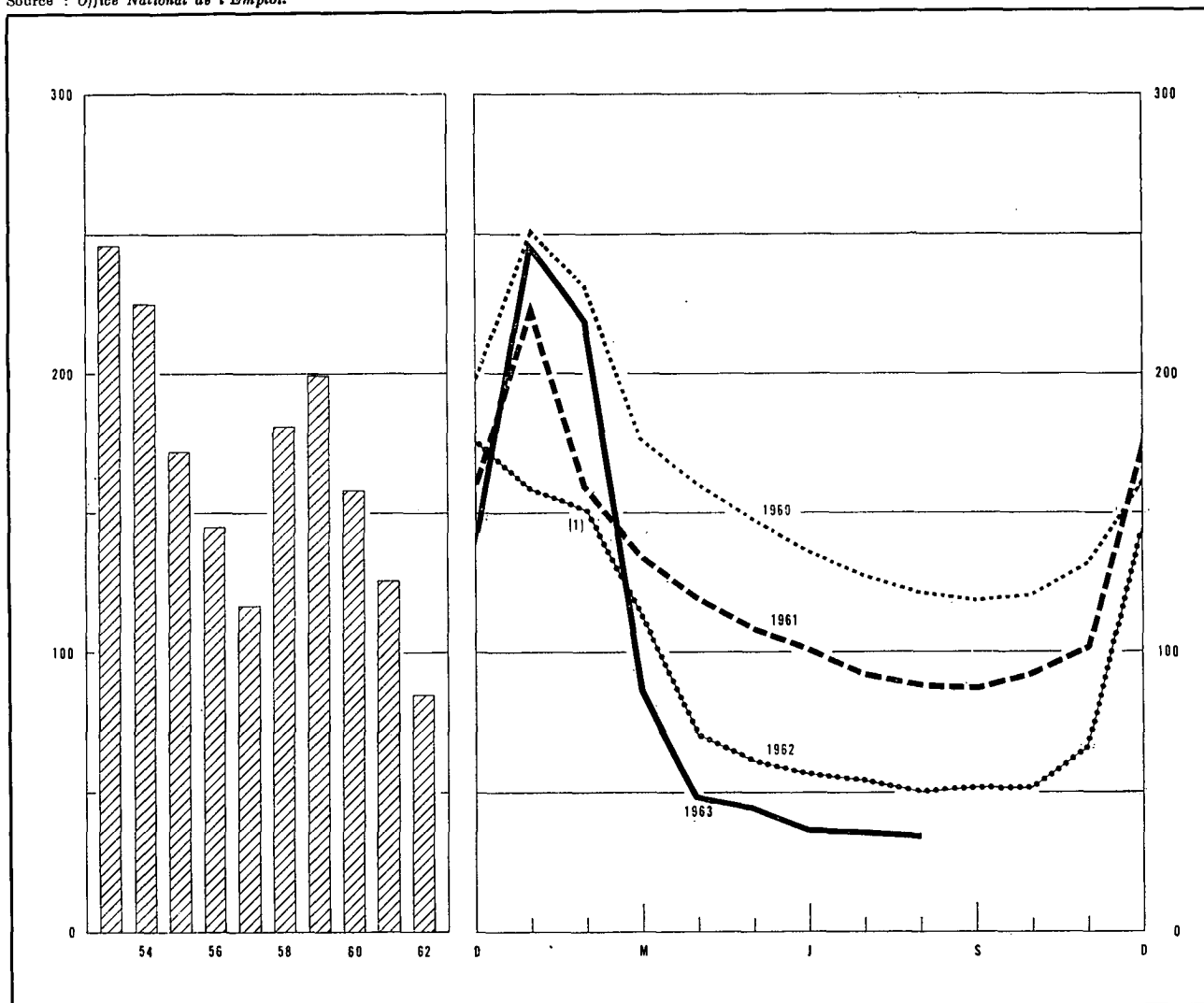
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1960	1961	1962	1963
1954	225	319	219	179	179	Janvier	252	226	158	246
1955	172	280	152	116	137	Février	229	160	151 ¹	219
1956	145	247	122	95	115	Mars	177	135	113	86
1957	117	144	96	88	138	Avril	161	120	71	49
1958	181	204	166	149	204	Mai	148	109	62	45
1959	199	292	182	150	171	Juin	137	102	57	40
1960	158	221	149	123	137	Juillet	128	93	54	36
1961	126	177	111	90	124	Août	122	89	50	35
1962 ¹	85	141	64	52	90	Septembre	119	88	51	
1963		176	44			Octobre	121	93	51	
						Novembre	132	102	66	
						Décembre	162	176	144	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).
¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	274	272	260	280	296	275	273	256	252
dont : froment	184	191	188	208	219	201	203	206	209
seigle	82	74	68	66	69	66	63	44	39
Céréales non panifiables	233	234	254	238	240	256	252	263	260
Plantes industrielles	95	98	99	92	94	89	96	92	93
Plantes racines et tuberculifères	163	152	151	145	141	143	131	120	116
Légumes cultivés pour la graine	13	13	14	13	12	12	11	11	10
Prés et prairies	815	815	818	814	811	827	819	821	829
Divers	149	147	132	137	128	133	134	142	135
Total ...	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.705	1.695
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	575	714	597	751	779	793	773	722	<i>p</i> 835
Autres céréales	972	1.008	985	961	983	1.046	1.036	992	1.063
Betteraves sucrières	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	2.703	2.053
Lin (graines et paille)	236	272	235	182	170	125	214	196	231
Chicorée à café	109	95	54	51	56	44	55	60	37
Pommes de terre	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	1.789	1.872
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	208	195	189	182	178	170	159	148	141
Total des bovidés	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.643	2.690	2.728	2.832
dont : vaches laitières et de trait	971	985	973	976	995	1.012	1.021	1.025	1.051
Porcs	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.427	1.726	1.772	2.053
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	381	392	400	391	412	424	441	429	462

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Aiglefin	448	546	519	445	374	232	262	285	300
Cabillaud	715	870	764	662	834	653	689	698	868
Plie	378	392	379	427	451	381	390	291	346
Sole	465	323	299	289	315	257	350	314	347
Raie	241	312	314	356	337	342	323	328	310
Hareng	1.400	1.650	716	254	201	260	528	409	273
Crevettes	122	178	266	84	64	89	39	80	48

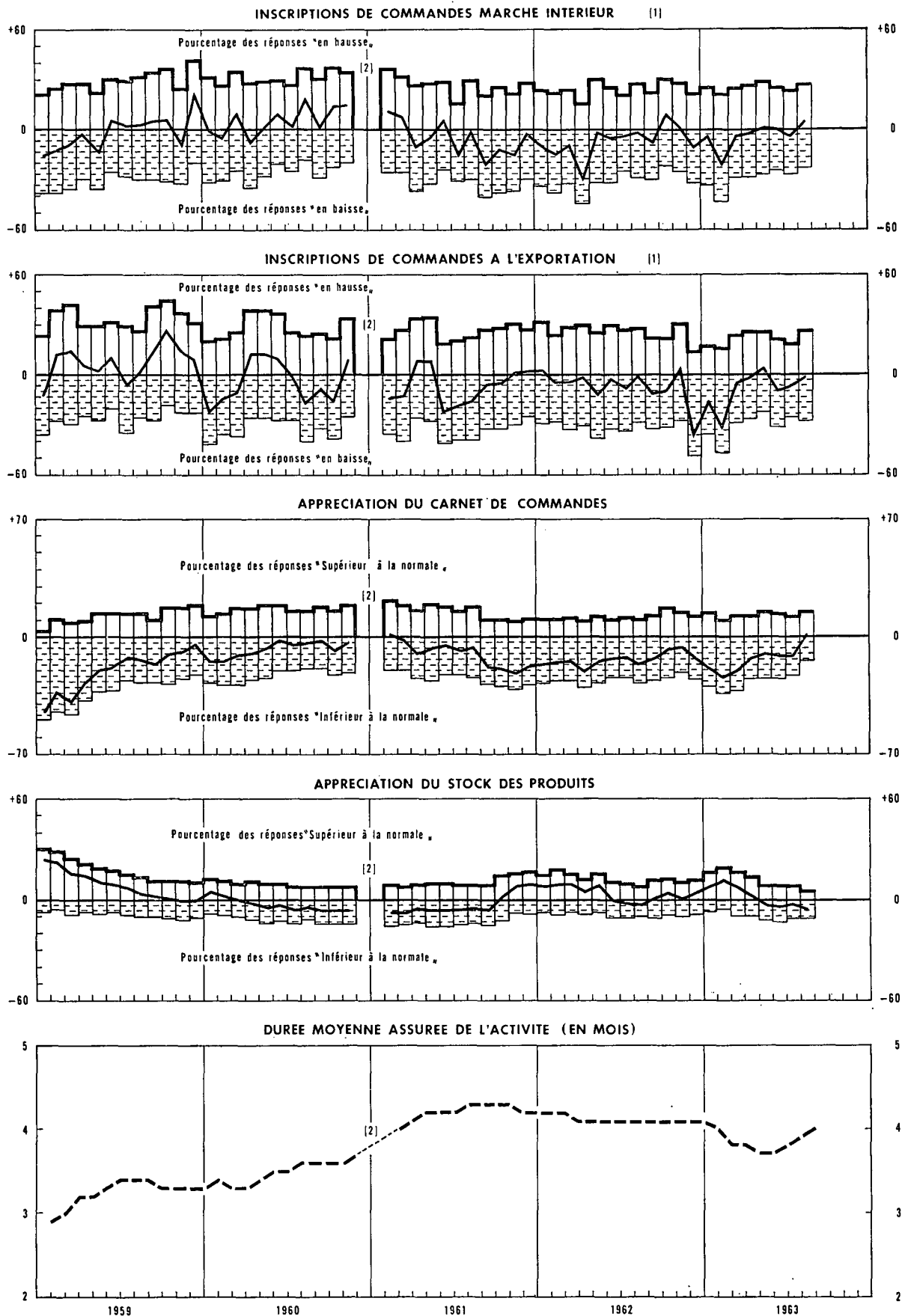
Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole* (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

— Solde des pourcentages des réponses, abstraction faite des inchangés.

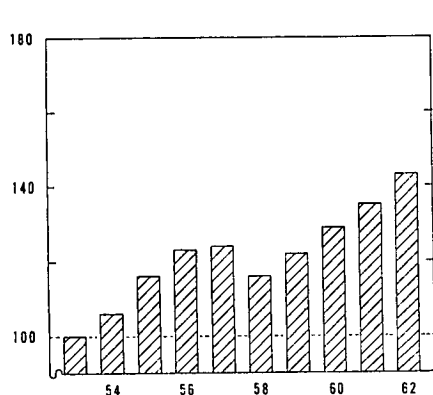


1 Pourcentage du nombre de réponses, pondérées par les chiffres d'affaires, qui indiquent la variation du mois par rapport au mois précédent. Les mouvements saisonniers ont été éliminés.

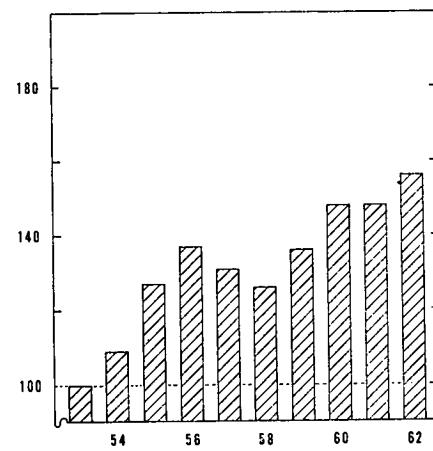
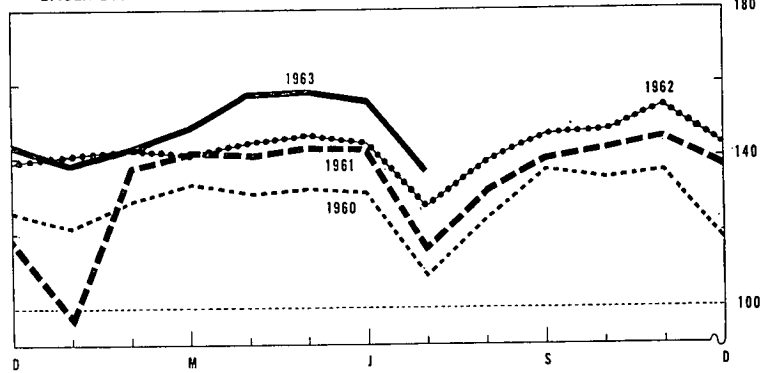
2 Grève dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

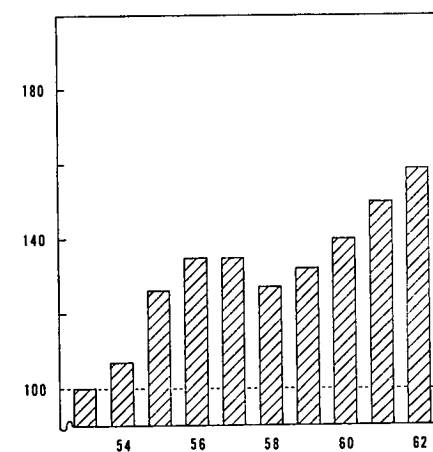
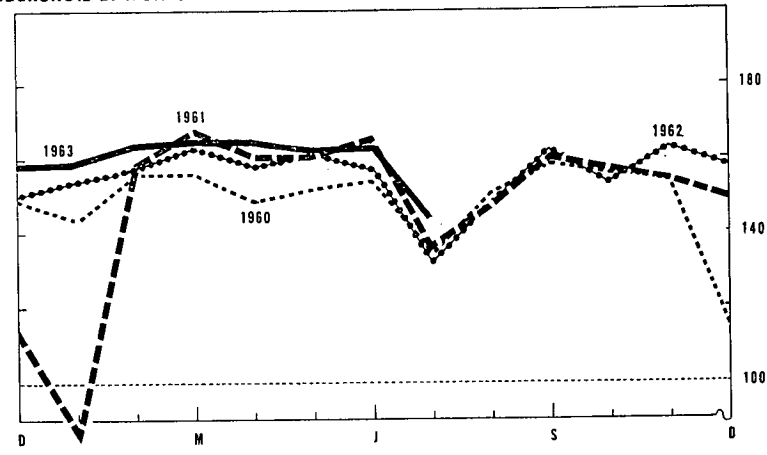
Base 1953 = 100



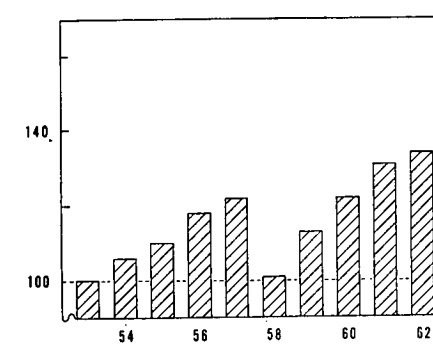
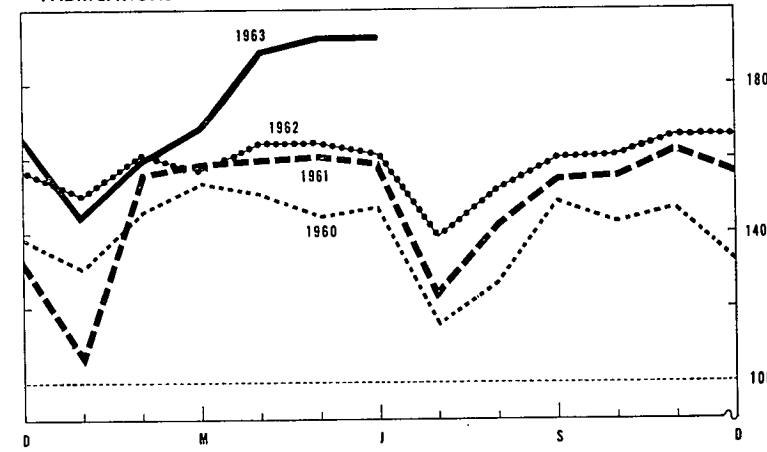
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



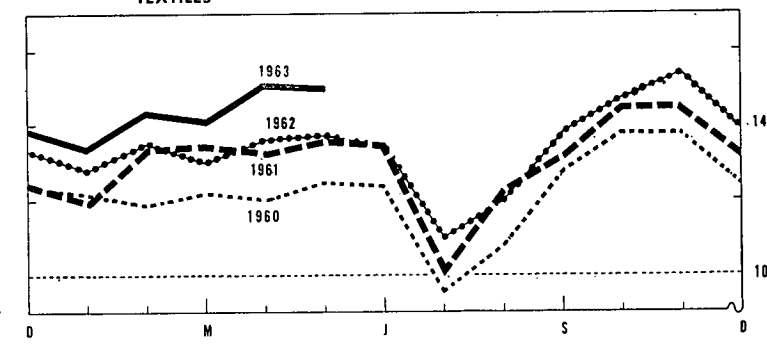
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	n.d.	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	n.d.	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.486	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.580	1.149	1.368	705	104	214
1962 1 ^{er} trimestre	1.790	3.360	96	2.584	1.119	1.378	663	103	227
2 ^e trimestre	1.801	2.597	118	2.591	1.148	1.274	738	106	206
3 ^e trimestre	1.615	2.002	180	2.312	1.145	1.253	688	101	189
4 ^e trimestre	1.869	1.351	303	2.807	1.187	1.565	728	105	233
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	456	2.727	1.166	1.392	996		
3 ^e trimestre	<i>p</i> 1.556								
1962 Septembre	1.663	2.002	191	2.314	1.157	1.360	632	102	196
Octobre	1.929	1.845	254	2.874	1.169	1.541	759	106	211
Novembre	1.922	1.642	296	2.700	1.185	1.555	725	99	225
Décembre	1.756	1.351	377	2.848	1.206	1.600	701	110	264
1963 Janvier	2.017	1.294	202	2.515	1.181	1.665	811	103	282
Février	1.719	1.158	388	2.478	1.193	1.501	1.004	95	245
Mars	1.853	974	496	2.951	1.180	1.599	1.098	104	238
Avril	1.875	766	342	2.953	1.182	1.460	940	104	218
Mai	1.917	637	519	2.725	1.185	1.399	1.028	102	210
Juin	1.611	631	508	2.504	1.132	1.316	1.021		
Juillet	<i>p</i> 1.314	<i>p</i> 559			<i>p</i> 1.092	1.253			
Août	<i>p</i> 1.655	<i>p</i> 469							
Septembre	<i>p</i> 1.699								

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1961 4 ^e trimestre	594	437	5,93	4,71	10,64	8,67
1962 1 ^{er} trimestre	622	463	5,18	4,32	9,50	8,63
2 ^e trimestre	626	458	5,20	3,84	9,04	9,00
3 ^e trimestre	592	423	5,26	3,15	8,41	8,52
4 ^e trimestre	614	462	5,74	3,67	9,41	9,63
1963 1 ^{er} trimestre	612	469	<i>p</i> 5,05	<i>p</i> 3,84	<i>p</i> 8,89	<i>p</i> 8,82
2 ^e trimestre	620	483	<i>p</i> 5,83	<i>p</i> 4,03	<i>p</i> 9,86	<i>p</i> 10,78
1962 Septembre	624	469	5,92	3,27	9,19	8,88
Octobre	614	468	7,07	3,55	10,62	9,99
Novembre	610	470	5,44	3,63	9,07	9,22
Décembre	617	449	4,72	3,81	8,53	9,68
1963 Janvier	629	477	<i>p</i> 4,88	<i>p</i> 3,65	<i>p</i> 8,53	<i>p</i> 8,27
Février	571	438	<i>p</i> 4,78	<i>p</i> 3,27	<i>p</i> 8,05	<i>p</i> 8,46
Mars	636	491	<i>p</i> 5,50	<i>p</i> 4,59	<i>p</i> 10,09	<i>p</i> 9,74
Avril	619	489	<i>p</i> 5,65	<i>p</i> 3,92	<i>p</i> 9,57	<i>p</i> 10,77
Mai	636	492	<i>p</i> 6,38	<i>p</i> 3,97	<i>p</i> 10,35	<i>p</i> 10,65
Juin	606	468	<i>p</i> 5,47	<i>p</i> 4,18	<i>p</i> 9,65	<i>p</i> 10,90
Juillet	588 ¹					
Août	628 ¹					
Septembre	629 ¹					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre
1954										
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.407	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962	39.017				32.178					5.169

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1961 4 ^e trimestre	3.110	2.477	560	433
1962 1 ^{er} trimestre	3.585	1.869	613	287
2 ^e trimestre	3.158	3.294	630	474
3 ^e trimestre	3.320	3.226	1.010	476
4 ^e trimestre	2.943	2.337	897	486
1963 1 ^{er} trimestre	r 3.135	656	r 524	158
2 ^e trimestre	p 3.287	2.626	614	589
1962 Juin	2.982	3.052	664	531
Juillet	3.517	2.859	945	390
Août	3.398	3.466	1.033	501
Septembre	3.044	3.353	1.052	538
Octobre	3.155	3.358	1.048	649
Novembre	2.891	2.438	842	479
Décembre	2.783	1.216	802	330
1963 Janvier	r 2.804	161	r 658	73
Février	r 2.884	132	r 421	55
Mars	r 3.717	1.674	r 494	347
Avril	3.435	2.254	591	411
Mai	p 3.277	2.867	628	703
Juin	p 3.149	2.757	623	653

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

² Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *
1 ^{er} trimestre	179	189	+ 5,6	126 ²	140	+ 10,5	185	188	+ 1,6
2 ^e trimestre	185	197	+ 6,5	142	146	+ 2,5	193	203	+ 5,2
3 ^e trimestre	171	182	+ 6,4	130	137	+ 5,8	181	192	+ 6,1
4 ^e trimestre	194	206	+ 6,2	143	149	+ 4,1	202	214	+ 5,9
	1962	1963		1962	1963		1962	1963	
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,7	188	192	+ 2,1
2 ^e trimestre	197	209	+ 6,1	146	158	+ 8,4	203	212	+ 4,4
3 ^e trimestre	182			137			192		
4 ^e trimestre	206			149			214		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *	1961	1962	% variat. *
1 ^{er} trimestre	184	196	+ 6,5	196	220	+ 12,2	160	163	+ 1,9
2 ^e trimestre	187	199	+ 6,4	199	219	+ 10,1	162	168	+ 3,7
3 ^e trimestre	158	168	+ 6,3	197	211	+ 7,1	154	162	+ 5,2
4 ^e trimestre	195	207	+ 6,2	217	236	+ 8,8	165	173	+ 4,8
	1962	1963		1962	1963		1962	1963	
1 ^{er} trimestre	196	197	+ 0,5	220	231	+ 5,0	163	164	+ 0,6
2 ^e trimestre	199	212	+ 6,5	219	242	+ 10,5	168	172	+ 2,4
3 ^e trimestre	168			211			162		
4 ^e trimestre	207			236			173		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

² Grève.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Statistiques générales (O.C.D.E.).*

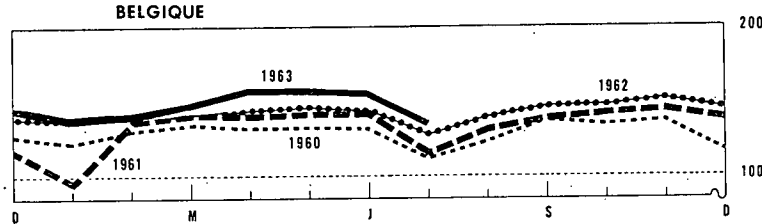
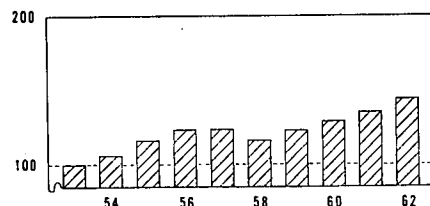
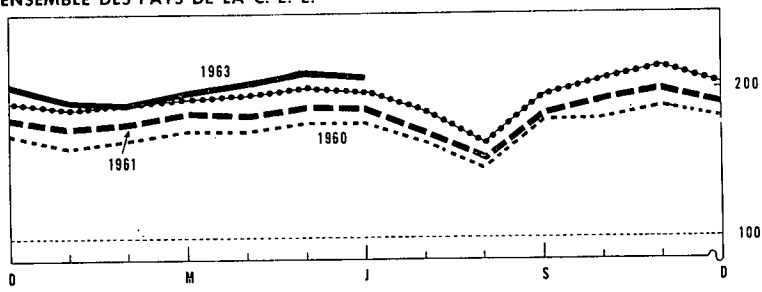
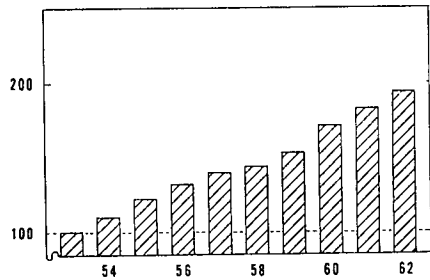
IV - 7 — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

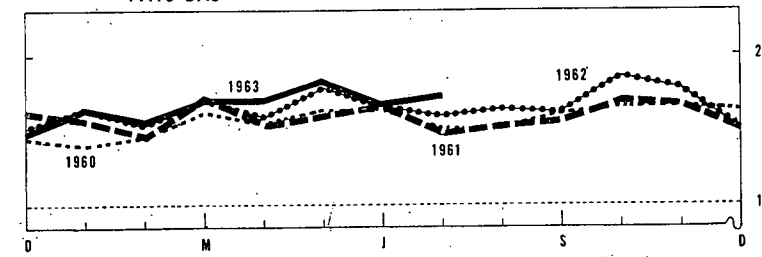
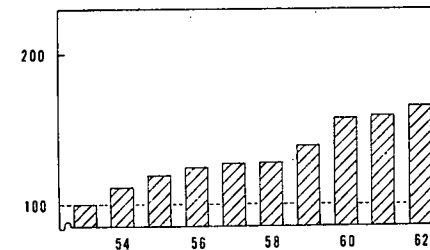
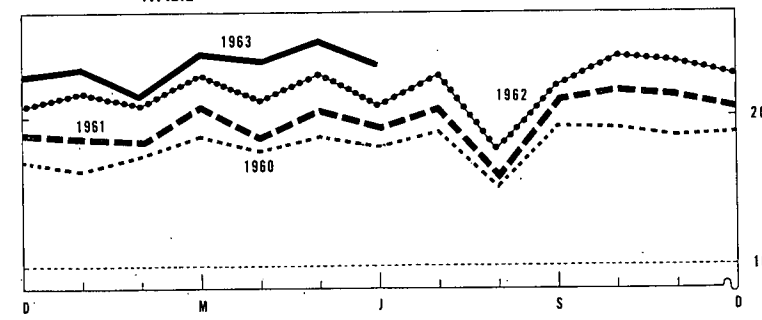
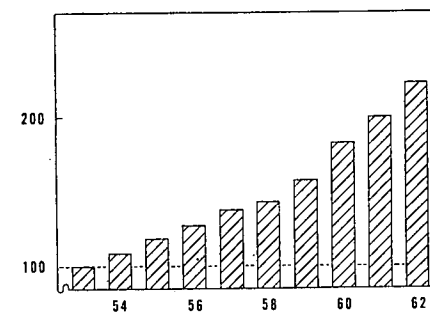
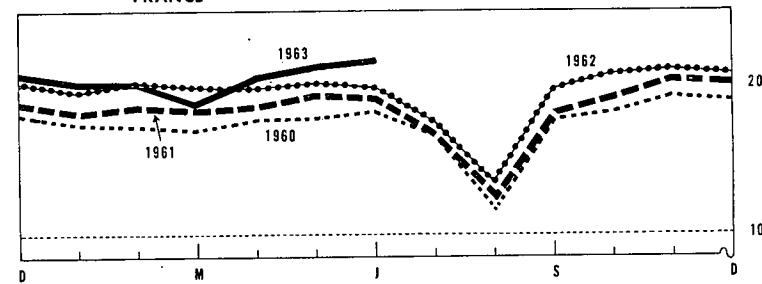
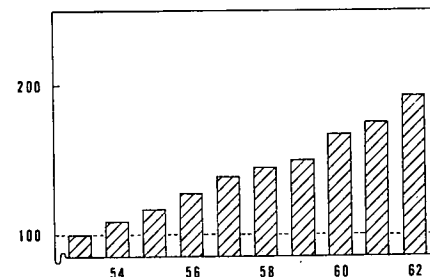
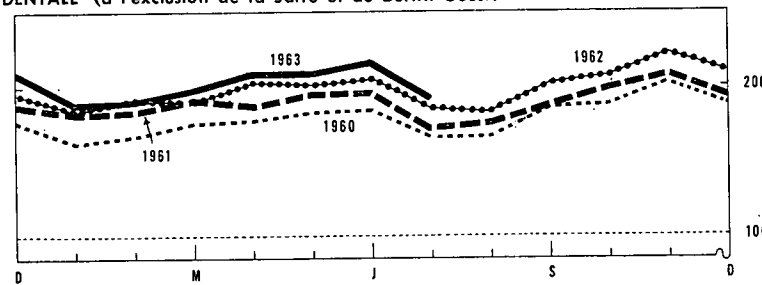
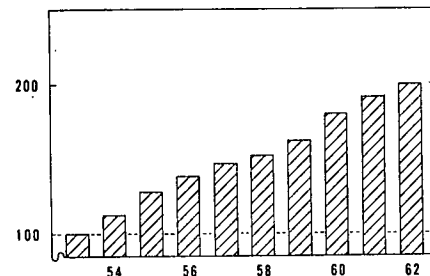
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.



ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ²	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			S.N.C.V. Tonnes-km transportées ²		Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total			dont	
	combustible et huiles minérales				Minerais			
	(millions)		(milliers de tonnes)		(milliers)			
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1961 4 ^e trimestre	733	584	5.534	2.071	1.255	432	80,4	11,1
1962 1 ^{er} trimestre	728	536	5.130	2.004	1.208	233	77,5	10,1
2 ^e trimestre	753	546	5.232	1.984	1.259	234	122,7	14,3
3 ^e trimestre	766	505	4.897	1.856	1.173	188	173,0	18,8
4 ^e trimestre	739	569	5.499	2.149	1.198	191	88,2	11,4
1963 1 ^{er} trimestre	p 718	617	5.615	2.359	1.090	181	74,3	10,5
2 ^e trimestre	p 760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,8	13,5
1962 Juillet	768	492	4.577	1.631	1.216	192	183,2	19,9
Août	781	512	5.082	1.987	1.148	170	170,1	18,4
Septembre	749	511	5.032	1.949	1.154	202	165,7	18,0
Octobre	745	567	5.648	2.146	1.212	239	114,9	13,7
Novembre	749	579	5.634	2.204	1.195	183	71,4	9,7
Décembre	722	561	5.214	2.097	1.187	152	78,3	10,8
1963 Janvier	p 748	608	5.453	2.255	1.140	158	74,6	10,7
Février	p 688	643	5.647	2.273	1.134	174	61,2	9,0
Mars	p 717	601	5.744	2.548	997	212	87,2	11,7
Avril	p 767	580	5.612	2.429	1.153	175	91,0	11,4
Mai	p 756	555	5.519	2.225	1.172	169	99,2	12,2
Juin	p 756	522	5.153	1.995	1.162	153	148,2	16,9
Juillet	p 782	499	4.718	1.772	1.102	152		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1961 4 ^e trimestre	4.011	2.090	1.408	128	168	69
1962 1 ^{er} trimestre	4.142	2.005	1.427	121	133	70
2 ^e trimestre	4.213	2.322	1.359	127	141	71
3 ^e trimestre	4.181	1.915	1.224	153	137	68
4 ^e trimestre	4.133	2.394	1.189	146	161	71
1963 1 ^{er} trimestre	4.225	2.363	1.228	150	137	55
2 ^e trimestre	4.367					
1962 Juillet	4.272	2.111	1.138	157	139	53
Août	4.221	2.124	1.099	157	126	86
Septembre	4.049	1.511	1.436	145	145	64
Octobre	4.258	2.530	1.260	139	201	67
Novembre	4.139	1.950	1.319	150	168	82
Décembre	4.003	2.703	989	149	113	63
1963 Janvier	4.118	2.277	1.228	142	138	75
Février	3.961	2.157	1.165	152	156	27
Mars	4.597	2.656	1.292	156	117	64
Avril	4.160	2.489	1.209	128	103	75
Mai	4.497	2.458	1.205	161	158	61
Juin	4.444			158		
Juillet	4.386			166		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.440	452
5.276	422
5.858	471
5.744	461
5.336	452
2.699	198
5.873	479
5.923	473
5.435	430
5.927	503
5.278	448
4.803	406
1.719	114
1.470	87
4.907	393
6.520	526
6.861	

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1961 3 ^e trimestre	3.602	2.886	196	68	232	77	34
4 ^e trimestre	383	232	27	20	17	20	15
1962 1 ^{er} trimestre	322	194	22	18	13	19	12
2 ^e trimestre	1.369	997	77	36	115	42	28
3 ^e trimestre	3.590	2.852	199	70	238	82	38
4 ^e trimestre	412	248	30	22	17	22	16
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
1962 Mai	785	517	45	31	58	32	29
Juin	2.065	1.555	88	47	193	60	33
Juillet	4.785	4.047	159	67	273	80	46
Août	4.866	3.781	336	106	347	119	38
Septembre	1.118	728	103	37	95	46	30
Octobre	460	266	32	25	21	29	24
Novembre	391	231	31	20	14	22	15
Décembre	385	246	26	22	14	17	10
1963 Janvier	319	187	23	16	14	19	11
Février	305	182	21	16	12	18	11
Mars	379	219	29	20	16	25	15
Avril	1.272	912	102	35	89	43	20
Mai	832	520	53	36	69	41	33

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices de vente

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement 4		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2			Sous-vête-ments et acces-soires 3	Alimen-tation générale	Alimen-tation
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154
1961 4 ^e trimestre	187	180	190	136	173	154	173	118	169	167	143	131	150
1962 1 ^{er} trimestre	149	173	139	151	155	149	139	146	158	166	146	134	151
2 ^e trimestre	168	168	184	153	165	149	210	129	173	166	154	135	153
3 ^e trimestre	159	153	157	159	172	143	136	135	173	162	149	130	147
4 ^e trimestre	205	195	209	153	191	167	181	159	187	193	155	140	164
1963 1 ^{er} trimestre p	156	182	148	155	157	160	158	147	170	189	150	140	168
2 ^e trimestre p	176	167	195	165	171		241	138	176	186	160		156
1962 Juillet	162	143	173	158	175	137	142	158	170	157	139	124	144
Août	153	154	139	150	167	145	109	129	179	163	154	136	151
Septembre	163	162	160	168	175	147	156	118	170	165	153	129	146
Octobre	178	186	192	149	178	164	200	133	195	185	151	139	174
Novembre	201	177	200	148	170	154	165	123	181	178	158	142	174
Décembre	235	221	236	161	225	182	177	220	185	216	155	140	145
1963 Janvier p	153	178	153	141	148	170	146	213	182	188	144	148	170
Février p	147	178	127	149	158	151	118	109	164	184	153	139	158
Mars p	168	189	164	174	166	158	209	120	165	194	153	135	146
Avril p	176	177	191	167	166	155	258	145	175	186	154	138	155
Mai p	177	172	191	173	179	165	248	137	186	192	160	147	166
Juin p	174	153	203	156	169		217	132	167	181	165		146
Juillet p	178	147	198	177	187		175	198	185	180	151		157

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.
 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — **Ventes à tempérament**

1° — **Résultats généraux**

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 1 ^{er} semestre	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88
2 ^e semestre	1.430	625	169	636	11,75	2,92	3,80	5,03	4,99	1,67	1,51	1,81
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,86	3,15	3,91	4,80	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^e semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre ...	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94

2° — **Retards de paiement**

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1960 2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4
2 ^e semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^e semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5

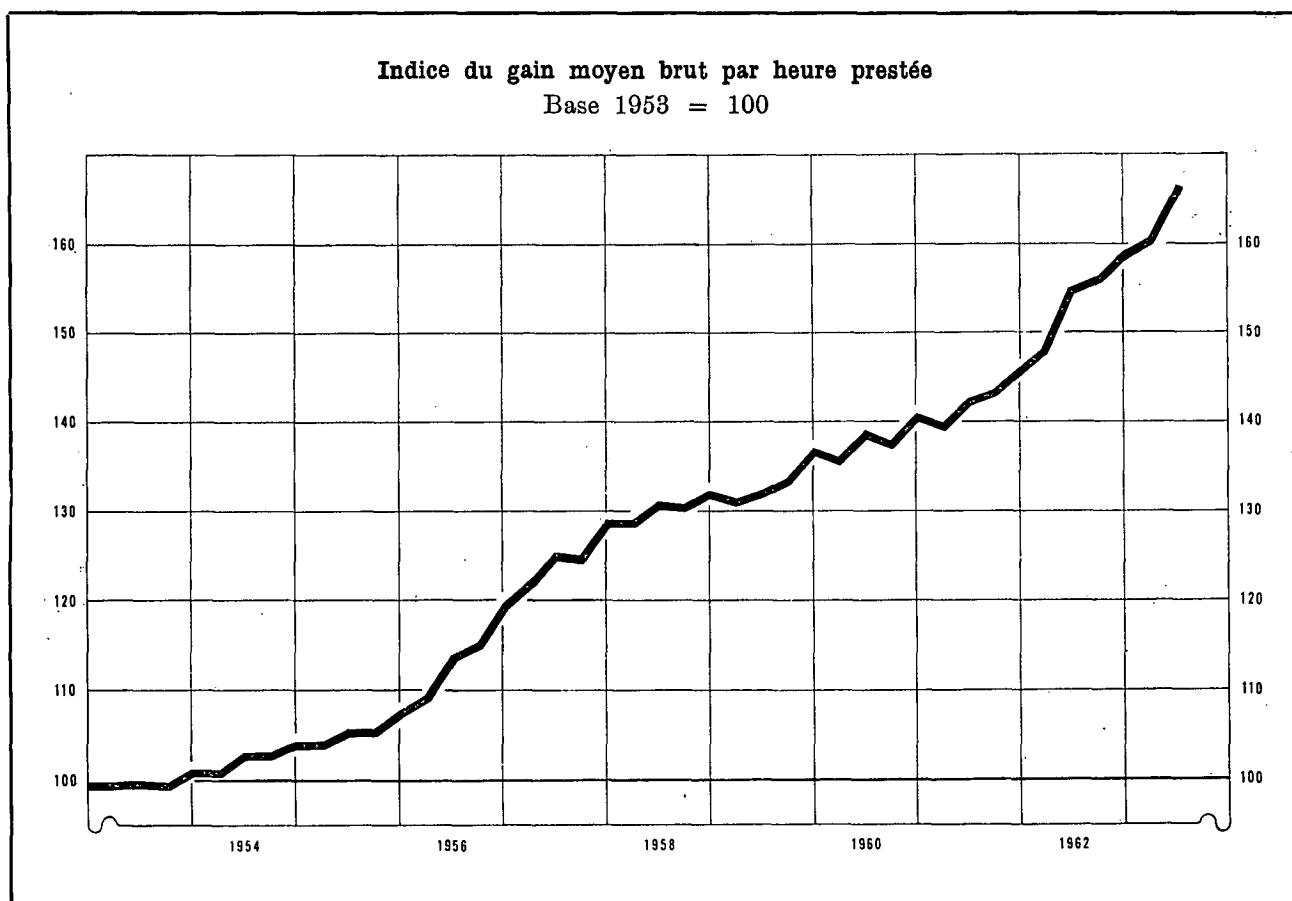
3° — **Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises**

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1961 1 ^{er} semestre	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
2 ^e semestre	829	3,5	1,2	2,6	24,4	12,6	14,4	433,1	19,6	9,5	299,1	8,9
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^e semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	6,1
1963 1 ^{er} semestre ...	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
Crédit accordé (millions de francs)												
1961 1 ^{er} semestre	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
2 ^e semestre	4.991	419	66	123	1.268	334	124	354	39	444	1.751	69
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^e semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre ...	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1961 1 ^{er} semestre	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1
2 ^e semestre	100,0	8,4	1,3	2,4	25,4	6,7	2,5	7,1	0,8	8,9	35,1	1,4
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,6	0,8	8,0	31,9	0,8
2 ^e semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre ...	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel) — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	<i>p</i> 159
1961 Décembre ..	146	141	142		152
1962 Mars	148	144	146		<i>p</i> 153
Juin	155	149	151		<i>p</i> 161
Sept.	156	152	153		<i>p</i> 161
Déc.	159	153	154		<i>p</i> 165
1963 Mars ... <i>p</i>	160	156	158		168
Juin ... <i>p</i>	166	160	161		173

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers (charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1954	28,74	87,9	94,3	69,0	n.d.	83,7
1955	29,91	90,1	98,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,7
1960	39,71	105,2	98,4	74,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	<i>p</i> 78,2	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	98,9	<i>p</i> 80,3	<i>p</i> 98,9	<i>p</i> 91,4
1959 Août-Octobre ..	38,80	96,7	94,6	68,6	n.d.	n.d.
1960 Février-Avril ..	39,48	99,0	97,3	72,7	n.d.	n.d.
Août-Octobre ..	39,93	106,7	99,5	75,6	n.d.	n.d.
1961 Février-Avril ..	41,20	107,4	100,0	<i>p</i> 78,0	96,6	82,4
Août-Octobre ..	42,32	116,3	101,3	<i>p</i> 79,0	97,7	81,7
1962 Février-Avril ..	43,72	120,0	100,3	<i>p</i> 80,6	99,9	88,4
Août-Octobre ..	45,73	119,2	97,5	<i>p</i> 81,2	<i>p</i> 100,0	<i>p</i> 94,2

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 Le F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupes et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 avril	1962 octobre	1963 avril (provisoire)
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction du charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	42,66	45,70	45,70
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	35,56	37,58	38,44
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	42,13	45,10	45,16
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	24,25	25,24	25,98	27,67	28,50	29,41	30,82
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	30,35	32,30	32,91
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	24,52	26,12	26,82
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,41	27,55	30,04
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	22,10	23,16	24,24
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	29,07	30,47	31,50
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	30,97	31,38	33,91
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	31,92	33,39	35,24
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,50	37,02	37,69
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	26,48	27,82	29,11
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	32,12	34,16	35,94
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	34,87	35,08	37,86
Dérivés du pétrole et du charbon	42,54	44,20	45,29	47,48	50,12	49,97	54,36
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	33,14	34,43	35,85
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	43,12	45,11	46,24
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	34,88	35,92	38,20
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,17	37,70	40,97
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	32,24	33,57	35,39
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	40,48	42,06	44,98
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,60	26,72	28,09
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	32,32	33,26	35,17
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	36,01	37,13	38,98
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,10	22,78	24,46
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	33,68	36,21	37,76
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	33,58	35,00	36,65
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	36,33	37,99	39,54

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne. Etudes et Documents nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.)*. — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.)*.

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barril
1954	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	21	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	94	35,4	23	234	897	29,3	2,89
1962 1 ^{er} trimestre	259	34,1	91	35,5	24	233	954	36,3	2,89
2 ^e trimestre	267	34,2	97	35,8	23	234	915	28,5	2,89
3 ^e trimestre	270	34,2	92	35,5	22	234	855	27,3	2,89
4 ^e trimestre	273	33,5	93	34,9	24	234	863	25,0	2,89
1963 1 ^{er} trimestre	279	33,9	103	35,5	23	234	853	27,8	2,89
2 ^e trimestre	273	33,5	107	35,9	23	234	898		
3 ^e trimestre	p 253	p 33,8		p 35,2	p 21	p 234	p 913		
1962 Septembre	269	33,5	90	34,9	22	234	851	26,6	2,89
Octobre	271	33,4	92	34,9	23	234	856	24,9	2,89
Novembre	273	33,5	93	34,8	23	234	874	23,6	2,89
Décembre	276	33,6	95	34,9	24	234	859	26,5	2,89
1963 Janvier	276	34,0	103	35,1	23	234	852	28,0	2,89
Février	279	34,0	102	35,5	23	234	852	28,5	2,89
Mars	283	33,6	106	35,8	22	234	856	28,0	2,89
Avril	288	33,2	106	35,9	23	234	881	30,5	2,89
Mai	274	33,4	106	35,9	23	234	905	30,5	2,89
Juin	258	34,0	109	35,8	22	234	907	25,0	2,89
Juillet	248	34,1	108	35,4	21	234	901	25,0	2,89
Août	252	33,4	103	35,1	p 21	234	905	p 25,0	
Septembre	p 260	p 34,0		p 35,0	p 20	p 234	p 934		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1962 1 ^{er} trimestre	83	90	99	103	90	92
2 ^e trimestre	83	89	98	101	91	90
3 ^e trimestre	83	90	97	100	89	76
4 ^e trimestre	85	89	97	101	89	83
1963 1 ^{er} trimestre	91	90	99	102	93	91
2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
3 ^e trimestre	92	89				
1962 Septembre	83	89	96	100	89	78
Octobre	83	88	97	100	89	81
Novembre	85	88	97	101	89	84
Décembre	87	90	98	101	90	84
1963 Janvier	90	90	99	102	92	89
Février	91	90	99	102	93	90
Mars	92	89	99	102	93	93
Avril	93	90	99	102	93	96
Mai	95	93	101	103	96	105
Juin	95	91	101	103	96	101
Juillet	94	90	100	102	95	
Août	91	88	99	102	92	
Septembre	91	88				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

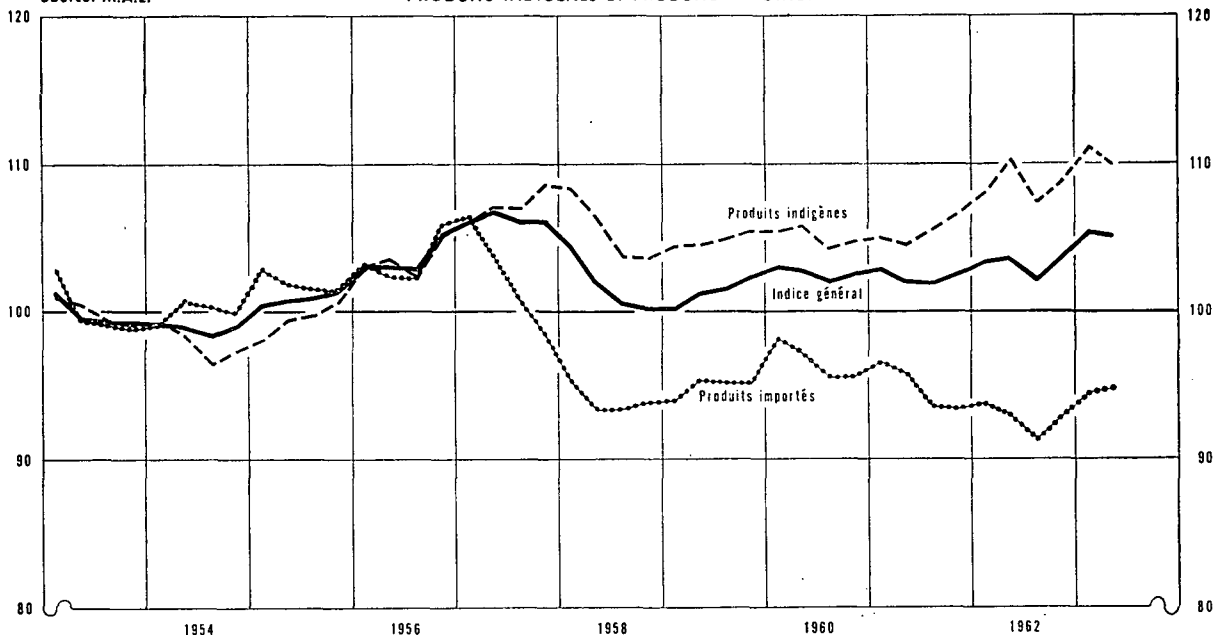
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1961	102,4	105,0	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	90,9	97,1	105,7
1962	103,2	108,7	92,7	100,7	106,9	95,1	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	p88,9	95,8	103,7
1962 1 ^{er} trimestre ..	103,4	108,1	93,7	100,7	110,7	92,0	104,0	98,2	108,6	91,0	105,3	122,1	89,7	96,1	104,2
2 ^e trimestre ..	103,6	110,3	93,0	103,5	106,2	100,7	103,7	97,1	108,7	90,5	105,0	123,8	89,6	95,5	103,1
3 ^e trimestre ..	102,1	107,4	91,3	96,9	102,2	92,1	103,4	97,5	108,3	89,5	103,0	127,9	88,3	95,4	103,7
4 ^e trimestre ..	103,6	108,7	92,9	102,0	108,7	95,9	104,0	98,2	108,2	91,0	104,4	128,6	p88,3	96,0	104,0
1963 1 ^{er} trimestre ..	105,5	111,3	94,5	108,2	114,5	102,3	104,9	98,3	108,5	94,4	105,8	129,0	p90,1	p97,2	p104,6
2 ^e trimestre ..	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	p91,7	p98,3	p105,1
3 ^e trimestre ..													p92,0	p98,9	p106,4
1962 Septembre ...	101,7	106,6	90,9	94,9	100,8	89,5	103,4	97,9	108,4	89,5	102,9	128,6	87,9	95,6	103,9
Octobre	103,0	108,1	92,3	99,9	105,8	94,3	103,7	98,0	108,3	89,9	103,9	128,6	87,5	95,6	103,9
Novembre	103,4	108,5	92,9	101,6	107,5	96,1	103,9	98,0	108,2	90,7	104,6	128,6	88,0	95,9	103,8
Décembre	104,4	109,5	93,4	104,6	112,7	97,3	104,3	98,7	108,0	92,5	104,8	128,6	p89,4	96,6	104,2
1963 Janvier	105,7	111,9	94,1	109,1	117,0	101,9	104,9	98,3	108,1	94,8	105,5	129,0	p89,8	p97,1	p104,5
Février	105,5	111,2	94,6	107,9	113,8	102,4	104,9	98,3	108,1	94,9	105,8	129,0	p90,3	p97,3	p104,6
Mars	105,4	110,9	94,8	107,5	112,7	102,7	104,8	98,3	109,2	93,6	106,0	129,0	p90,2	p97,2	p104,6
Avril	105,0	110,0	94,5	104,7	110,7	99,1	105,0	99,2	108,8	93,8	106,4	129,9	p91,2	p97,8	p104,7
Mai	105,0	109,6	95,2	104,5	113,6	96,4	105,1	99,6	109,0	94,3	105,5	129,9	p91,5	p98,0	p105,2
Juin	105,2	110,0	94,3	105,5	116,3	96,1	105,1	99,9	108,9	95,2	104,1	130,1	p92,4	p99,0	p105,6
Juillet	104,7	109,5	93,4	104,3	115,7	94,5	104,8	99,1	109,6	94,6	103,9	130,1	p92,2	p98,5	p106,2
Août	104,8	109,5	93,4	104,6	119,7	92,0	104,8	99,2	109,7	94,4	104,0	130,1	p92,0	p99,0	p106,4
Septembre ...													p91,8	p99,1	p106,5

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

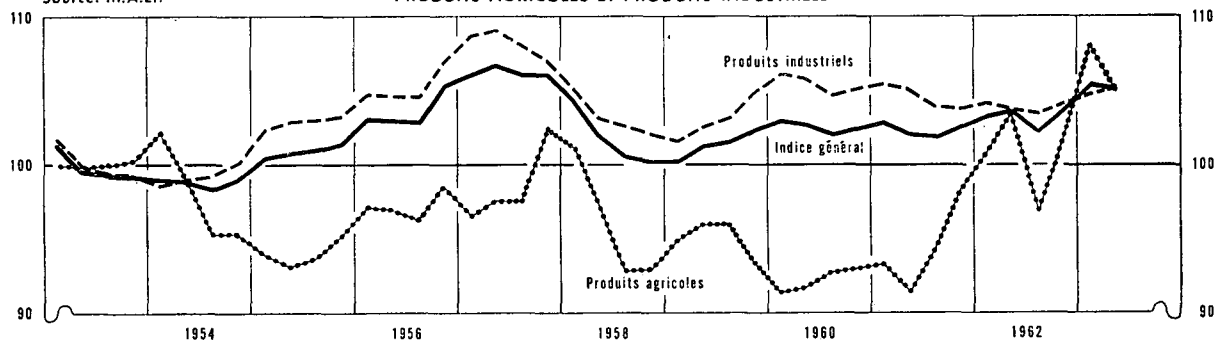
Source: M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



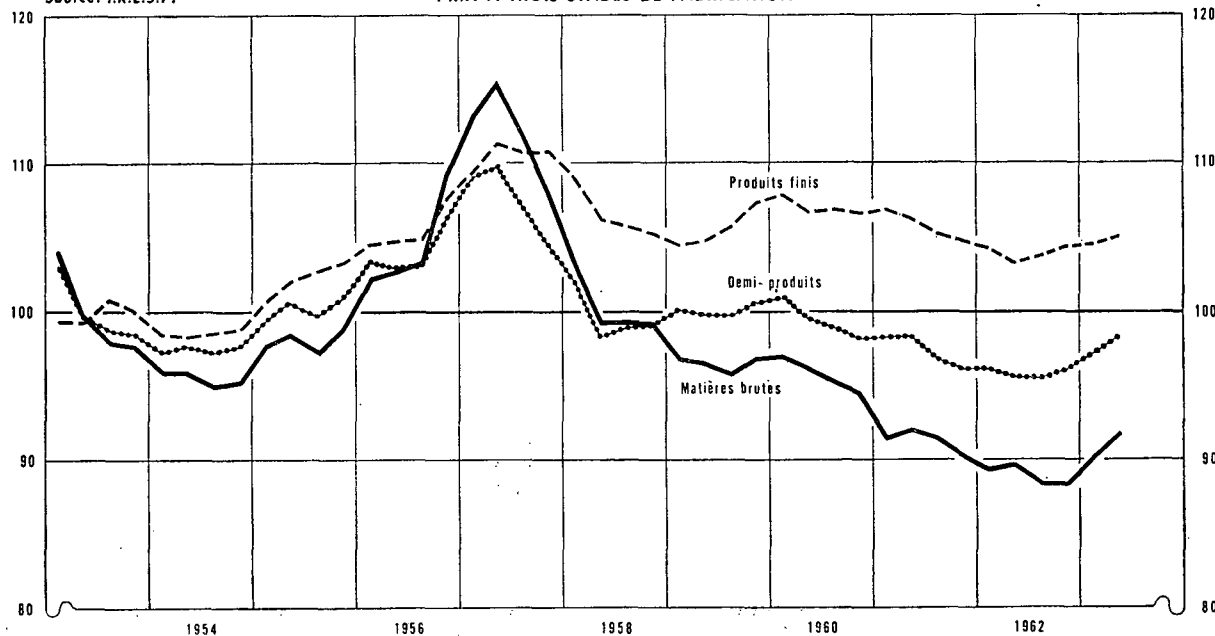
Source: M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source: I.R.E.S.P.

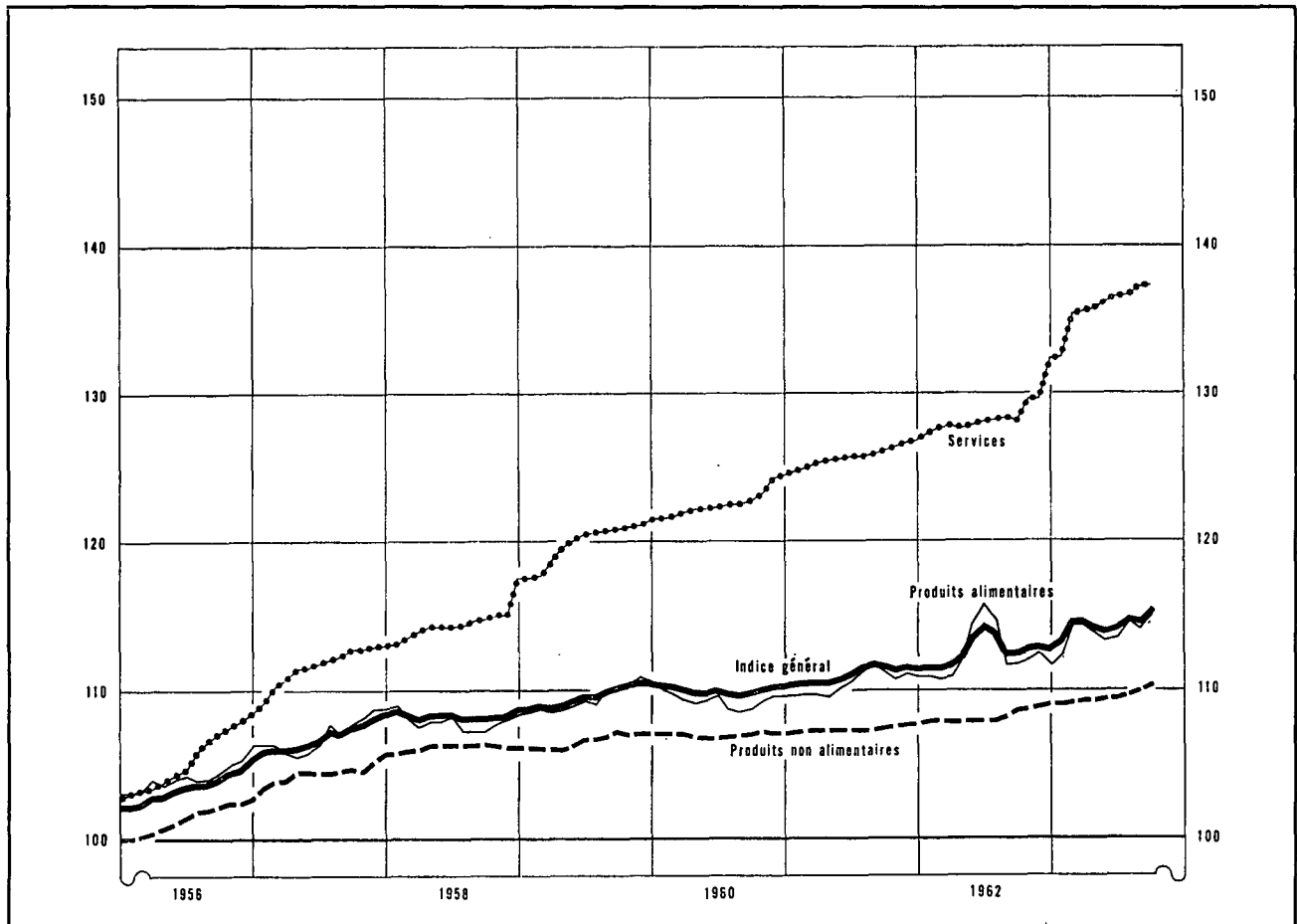
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

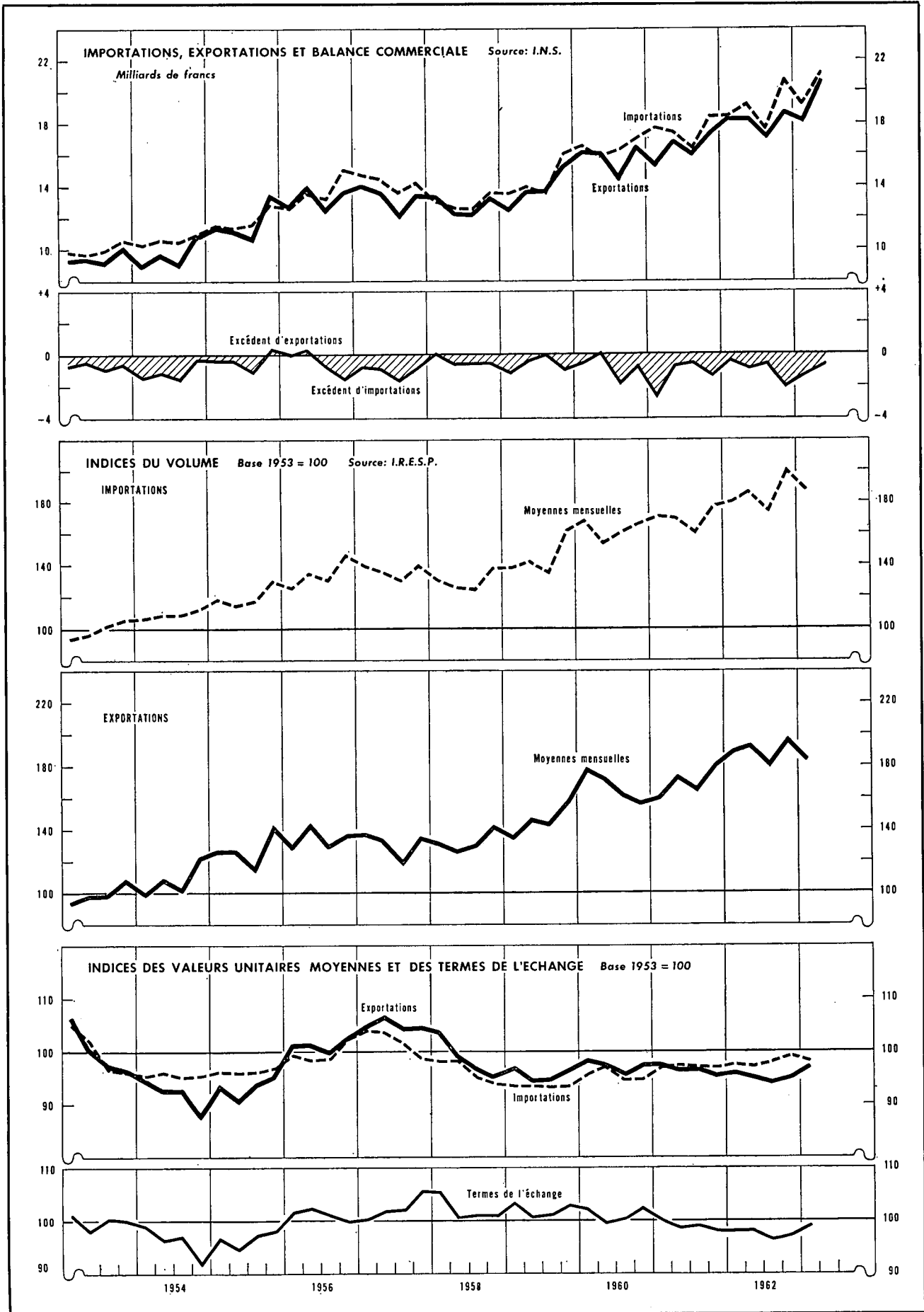
Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962	112,62		112,5		108,3		128,5	
1er trimestre	111,56	114,13	110,8	113,7	107,9	109,3	127,5	134,5
2 ^e trimestre	113,36	114,26	114,1	113,6	107,9	109,6	127,8	136,2
3 ^e trimestre	112,77	115,07	112,7	114,6	108,3	110,0	128,1	137,0
4 ^e trimestre	112,80		112,1		108,9		130,5	
Janvier	111,51	113,19	110,9	112,4	107,9	109,1	127,2	132,5
Février	111,49	114,58	110,7	114,4	108,0	109,3	127,6	135,4
Mars	111,67	114,63	110,9	114,4	107,9	109,4	127,7	135,6
Avril	112,32	114,42	112,1	113,9	107,9	109,5	127,6	135,8
Mai	113,61	114,10	114,5	113,3	107,9	109,6	127,7	136,2
Juin	114,26	114,27	115,8	113,5	107,9	109,6	128,0	136,6
Juillet	113,66	114,91	114,7	114,7	108,0	109,7	128,1	136,6
Août	112,25	114,77	111,7	114,1	108,3	110,0	128,2	137,2
Septembre	112,41	115,54	111,8	115,1	108,7	110,3	128,1	137,3
Octobre	112,74		112,1		108,8		129,6	
Novembre	112,92		112,5		108,9		129,6	
Décembre	112,74		111,8		109,1		132,4	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balances commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	160	164	96	97	102
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	171	169	97	96	99
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	185	189	98	95	97
1961 4 ^e trimestre	18,5	17,3	- 1,2	94	179	180	98	95	97
1962 1 ^{er} trimestre	18,5	18,2	- 0,3	98	181	190	98	96	98
2 ^e trimestre	19,1	18,2	- 0,9	95	187	192	97	95	98
3 ^e trimestre	17,6	17,0	- 0,6	97	173	179	98	94	96
4 ^e trimestre	20,8	18,7	- 2,1	90	200	196	99	95	97
1963 1 ^{er} trimestre	19,4	18,1	- 1,3	93	188	183	98	97	99
2 ^e trimestre	21,2	20,6	- 0,6	98					
1962 Août	17,0	15,2	- 1,8	89					
Septembre	17,0	18,2	+ 1,2	107					
Octobre	21,3	19,9	- 1,4	93					
Novembre	19,2	19,0	- 0,2	99	200	196	99	95	97
Décembre	20,7	17,1	- 3,6	83					
1963 Janvier	18,2	17,4	- 0,8	96	188	183	98	97	99
Février	18,1	16,5	- 1,5	91					
Mars	21,3	20,5	- 0,8	96					
Avril	21,1	21,1	-	100					
Mai	21,6	21,1	- 0,5	98					
Juin	19,9	19,7	- 0,2	99					
Juillet	20,0	21,0	+ 1,0	105					
août	20,2	18,4	- 1,8	91					

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N.B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérur- giques	Fabri- cations métal- liques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1961 4 ^e trimestre	3,13	3,96	1,38	2,76	1,22	0,24	0,44	0,48	0,98	0,64	2,10	17,33
1962 1 ^{er} trimestre	3,28	4,37	1,40	2,90	1,31	0,23	0,50	0,54	0,93	0,61	2,16	18,23
2 ^e trimestre	3,36	4,46	1,45	2,90	1,35	0,22	0,48	0,54	0,75	0,54	2,11	18,16
3 ^e trimestre	3,03	4,19	1,18	2,72	1,20	0,22	0,47	0,47	0,78	0,62	2,14	17,02
4 ^e trimestre	3,14	4,35	1,42	3,16	1,25	0,22	0,41	0,51	0,88	0,96	2,35	18,65
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,04
2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
1962 Juillet	3,11	4,75	1,14	2,73	1,26	0,21	0,45	0,47	0,89	0,58	2,11	17,70
août	2,79	3,68	0,98	2,40	1,22	0,21	0,50	0,44	0,49	0,56	1,92	15,19
Septembre	3,19	4,14	1,41	3,03	1,25	0,24	0,45	0,50	0,95	0,72	2,30	18,18
Octobre	3,46	4,70	1,50	3,34	1,28	0,23	0,42	0,59	0,93	0,99	2,50	19,94
Novembre	3,15	4,35	1,37	3,15	1,34	0,22	0,51	0,49	1,04	0,98	2,38	18,98
Décembre	2,84	3,98	1,39	3,02	1,11	0,20	0,32	0,45	0,77	0,91	2,15	17,14
1963 Janvier	3,02	4,20	1,17	2,90	1,21	0,17	0,41	0,51	0,91	0,86	2,06	17,42
Février	2,48	4,01	1,25	2,87	1,29	0,09	0,42	0,43	0,82	0,81	2,03	16,50
Mars	3,47	4,82	1,58	3,34	1,49	0,20	0,69	0,46	0,96	1,06	2,42	20,49
Avril	3,49	5,42	1,72	3,28	1,53	0,33	0,60	0,49	0,78	0,96	2,52	21,12
Mai	3,30	5,69	1,54	3,23	1,46	0,27	0,79	0,49	1,15	0,72	2,47	21,11
Juin	3,27	4,95	1,60	3,18	1,50	0,24	0,63	0,43	0,79	0,71	2,41	19,71
Juillet	3,43	5,75	1,60	3,07	1,45	0,24	0,75	0,53	1,02	0,74	2,45	21,03

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, no 1, juillet 1962.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total	non durables			durables 12		
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 10	autres produits 10		alimentaires				autres 11	
													liquides 8	autres					produits animaux					produits végétaux
Ancienne série																								
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76			484	340	202		856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094	
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
1960 1 ^{er} semestre	11.198	3.684	1.325	1.339	634	201	175	196	103	222		997	632	635		1.054	3.062	338	848	310	1.566	2.003	16.263	
2 ^e semestre	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232		894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.553	1.897	16.713	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1961 3 ^e trimestre	11.275	3.937	1.283	995	680	342	184	248	103	253	76	599	278	728	661	267	641	3.113	394	734	281	1.704	2.133	16.521
4 ^e trimestre	12.777	4.147	1.527	1.418	868	347	191	284	131	246	77	618	390	757	773	297	706	3.466	486	901	334	1.745	2.273	18.516
1962 1 ^{er} trimestre	12.758	4.259	1.683	1.505	733	194	222	220	94	213	79	627	457	720	756	308	688	3.281	367	742	337	1.835	2.472	18.511
2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.289	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée, à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement »;

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960, : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée :

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1961				1962			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5	95,9	94,5	95,8	96,6	95,6	95,9	95,5	94,7	93,7	94,3
Biens de consommation	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3	93,3	93,2	92,9	93,3	92,8	94,6	93,0	94,7	93,3	94,3
Biens d'équipement	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1	102,8	108,4	103,9	106,7	104,4	105,1	108,8	108,1	110,3	108,4
Ensemble ...	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6	96,1	95,7	95,9	96,8	95,9	96,5	96,5	96,1	95,3	95,7
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1	102,4	97,4	103,6	103,5	102,3	100,8	98,5	97,6	96,6	96,8
Fabrications métalliques	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8	98,6	99,1	98,3	98,3	98,8	100,2	100,0	99,3	99,7	99,3
Métaux non ferreux	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5	92,5	91,4	91,8	94,7	91,1	92,7	92,8	91,8	90,1	91,1
Textiles	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1	83,1	82,7	82,8	82,8	83,5	83,4	82,8	82,8	82,7	82,6
Produits chimiques	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2	89,6	85,9	91,3	88,9	88,5	90,8	87,1	87,7	85,4	85,5
Industrie houillère	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8	89,3	91,4	92,1	89,0	87,0	89,9	86,7	89,2	93,5	97,3
Industrie pétrolière	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4	172,4	168,3	177,9	175,5	167,7	170,7	171,5	170,5	166,2	167,6
Verres et glaces	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7	112,5	111,0	111,8	113,5	114,5	113,2	113,3	112,2	110,1	108,7
Produits agricoles	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7	106,9	111,9	106,2	107,8	104,0	108,7	112,5	116,6	109,0	112,2
Ciments	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0	101,6	100,9	99,4	98,3	103,1	104,8	105,2	100,8	100,6	98,2
Carrières	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3	116,3	114,7	121,6	116,3	115,2	113,8	119,0	113,0	116,6	112,6
Céramiques	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5	103,7	108,9	103,3	100,8	103,9	104,1	104,4	109,0	111,4	108,4
Bois et meubles	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5	102,5	100,1	101,8	104,0	101,0	102,3	98,1	100,2	100,1	100,7
Peaux, cuirs et chaussures	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1	94,8	93,5	95,9	90,4	96,2	95,9	98,3	93,2	93,5	96,2
Papier et livre	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3	89,3	92,1	92,4	91,8	90,8	91,4	92,6	92,5	92,8	90,4
Tabacs manufacturés	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3	93,8	104,2	89,1	93,8	95,9	96,5	97,9	103,8	114,7	101,5
Caoutchouc	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1	78,4	76,4	79,6	77,7	78,4	78,1	76,4	78,4	76,0	74,6
Industries alimentaires	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5	83,5	82,1	83,4	83,4	84,0	84,3	82,7	81,3	82,2	84,0
Divers	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7	92,3	90,0	92,7	95,1	89,3	92,5	86,9	99,8	85,6	93,2
Ensemble ...	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1	96,2	94,9	96,5	96,5	95,8	96,5	95,5	95,4	94,5	94,9
INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6	100,1	99,2	100,6	99,7	99,9	100,0	99,0	99,3	99,2	99,2

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 4 b. — INDICES DU VOLUME

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1961				1962			
										1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.)																	
Biens de production	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	172,3	191,6	172,0	173,5	163,8	184,4	186,9	192,1	178,3	206,6
Biens de consommation	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	165,6	170,4	169,2	166,7	160,4	173,9	168,4	169,7	165,8	188,0
Biens d'équipement	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	209,4	228,9	200,5	208,3	197,4	215,1	219,7	227,2	215,7	243,5
Ensemble ...	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	175,2	191,5	174,6	175,9	166,7	185,7	186,9	191,7	180,1	207,3
EXPORTATIONS (F.O.B.)																	
Sidérurgie	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	165,4	179,1	146,4	178,1	168,6	169,4	182,1	187,7	171,4	176,6
Fabrications métalliques	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	210,6	245,6	205,1	232,7	204,3	231,8	250,2	263,7	232,3	237,3
Métaux non ferreux	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	161,0	165,0	174,0	155,9	149,3	166,9	167,0	174,5	145,9	172,8
Textiles	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	170,4	194,3	167,8	169,8	160,7	184,4	194,3	194,3	180,5	211,6
Produits chimiques	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	198,7	209,8	198,1	204,6	199,6	195,0	219,4	223,1	205,5	202,3
Industrie bouillière	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	71,6	69,5	58,2	71,2	80,1	76,8	76,8	71,1	66,8	63,4
Industrie pétrolière	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	166,4	183,4	136,5	164,8	194,2	170,2	193,8	185,5	186,7	164,1
Verres et glaces	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	231,7	269,5	200,7	214,0	258,5	226,6	275,3	283,1	246,8	272,0
Produits agricoles	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	211,2	263,8	237,2	183,5	199,1	271,3	250,9	216,1	295,5	320,4
Ciments	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	73,6	72,3	47,5	83,4	89,7	73,6	57,7	78,5	73,8	79,0
Carrières	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	152,7	178,7	122,0	161,5	165,2	165,7	149,5	191,3	195,5	188,7
Céramiques	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	259,0	221,7	189,5	281,2	297,6	290,6	229,0	245,5	206,9	235,4
Bois et meubles	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	325,5	454,7	276,4	333,7	326,8	408,3	417,3	460,9	427,1	545,5
Peaux, cuirs et chaussures	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	185,2	203,3	185,6	188,9	179,2	190,7	195,8	207,4	197,2	204,1
Papier et livre	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	288,7	333,2	274,4	297,8	277,7	284,9	328,0	334,6	343,6	373,3
Tabacs manufacturés	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	527,8	493,5	537,9	520,4	511,3	540,9	548,4	425,9	474,5	524,1
Caoutchouc	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	248,4	277,7	232,7	276,5	226,0	266,6	274,5	281,7	259,3	304,3
Industries alimentaires	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	154,6	186,4	142,2	143,1	159,3	174,4	179,0	185,4	170,1	213,5
Divers	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	128,4	133,4	138,7	120,4	123,7	135,2	156,3	96,6	155,0	125,2
Ensemble ...	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	175,0	195,3	167,6	179,9	173,0	185,1	197,7	200,4	186,9	193,8

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1961 4 ^e trimestre	3,26	2,66	- 0,60	2,57	1,96	- 0,61	2,81	3,93	+ 1,12
1962 1 ^{er} trimestre	3,44	2,79	- 0,65	2,76	2,15	- 0,61	2,86	4,07	+ 1,21
2 ^e trimestre	3,48	3,17	- 0,31	2,72	2,30	- 0,42	2,65	4,15	+ 1,50
3 ^e trimestre	3,48	3,21	- 0,27	2,49	1,97	- 0,52	2,64	3,85	+ 1,21
4 ^e trimestre	3,79	3,56	- 0,23	3,10	2,53	- 0,57	3,07	4,36	+ 1,29
1963 1 ^{er} trimestre	3,56	3,25	- 0,31	2,93	2,59	- 0,34	2,92	3,98	+ 1,06
2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
1962 Juillet	3,53	2,92	- 0,61	2,68	2,22	- 0,46	2,62	4,01	+ 1,39
Août	3,48	3,39	- 0,09	2,20	1,48	- 0,72	2,46	3,50	+ 1,04
Septembre	3,40	3,32	- 0,08	2,57	2,21	- 0,36	2,78	4,06	+ 1,28
Octobre	4,03	3,72	- 0,31	3,34	2,56	- 0,78	3,19	4,66	+ 1,47
Novembre	3,67	3,58	- 0,09	2,92	2,53	- 0,39	3,09	4,23	+ 1,14
Décembre	3,60	3,39	- 0,22	3,00	2,49	- 0,51	2,80	4,20	+ 1,40
1963 Janvier	3,08	2,97	- 0,11	2,76	2,59	- 0,17	2,70	3,60	+ 0,90
Février	3,47	3,02	- 0,45	2,86	2,24	- 0,62	2,74	3,68	+ 0,94
Mars	4,12	3,77	- 0,35	3,14	2,94	- 0,20	3,20	4,67	+ 1,47
Avril	4,16	4,02	- 0,14	3,35	3,42	+ 0,07	3,10	4,70	+ 1,60
Mai	4,20	4,02	- 0,18	3,43	3,02	- 0,41	3,26	4,95	+ 1,69
Juin	3,86	3,68	- 0,18	3,11	2,91	- 0,20	2,96	4,49	+ 1,53
Juillet	3,88	3,60	- 0,28	2,95	2,92	- 0,03	2,80	5,15	+ 2,35
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,60	13,25	+ 0,75
1961 4 ^e trimestre	0,51	0,64	+ 0,13	9,15	9,19	+ 0,04	12,10	12,35	+ 0,25
1962 1 ^{er} trimestre	0,56	0,69	+ 0,13	9,62	9,70	+ 0,08	12,37	12,79	+ 0,42
2 ^e trimestre	0,55	0,68	+ 0,13	9,40	10,30	+ 0,90	12,20	13,29	+ 1,09
3 ^e trimestre	0,57	0,63	+ 0,06	9,18	9,66	+ 0,48	11,77	12,47	+ 0,70
4 ^e trimestre	0,57	0,86	+ 0,29	10,53	11,31	+ 0,78	13,68	14,45	+ 0,77
1963 1 ^{er} trimestre	0,62	0,93	+ 0,31	10,03	10,75	+ 0,72	12,94	13,83	+ 0,89
2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
1962 Juillet	0,55	0,70	+ 0,15	9,38	9,85	+ 0,47	11,97	12,58	+ 0,61
Août	0,60	0,53	- 0,07	8,74	8,90	+ 0,16	11,20	11,52	+ 0,32
Septembre	0,55	0,67	+ 0,12	9,30	10,26	+ 0,96	11,95	13,31	+ 1,36
Octobre	0,65	0,91	+ 0,26	11,21	11,85	+ 0,64	14,42	15,04	+ 0,62
Novembre	0,52	0,81	+ 0,29	10,20	11,15	+ 0,95	13,27	14,50	+ 1,23
Décembre	0,54	0,85	+ 0,31	9,94	10,93	+ 0,99	13,00	13,81	+ 0,81
1963 Janvier	0,58	0,88	+ 0,30	9,12	10,04	+ 0,92	11,77	13,23	+ 1,46
Février	0,60	0,86	+ 0,26	9,67	9,80	+ 0,13	12,50	12,47	- 0,03
Mars	0,69	1,04	+ 0,35	11,15	12,42	+ 1,27	14,38	15,77	+ 1,39
Avril	0,71	0,99	+ 0,28	11,32	13,13	+ 1,81	14,31	16,48	+ 2,17
Mai	0,74	0,95	+ 0,21	11,63	12,94	+ 1,31	14,87	16,34	+ 1,47
Juin	0,68	1,04	+ 0,36	10,61	12,12	+ 1,51	13,85	15,34	+ 1,49
Juillet	0,78	0,98	+ 0,20	10,41	12,65	+ 2,24	13,24	15,86	+ 2,62

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. -- ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1961 4 ^e trimestre	1,73	1,65	- 0,08	1,49	0,92	- 0,57	1,04	0,79	- 0,25
1962 1 ^{er} trimestre	1,81	1,94	+ 0,13	1,48	0,85	- 0,63	1,18	0,83	- 0,35
2 ^e trimestre	2,04	1,83	- 0,21	1,54	0,88	- 0,66	1,27	0,68	- 0,59
3 ^e trimestre	1,67	1,61	- 0,06	1,44	0,87	- 0,57	0,93	0,68	- 0,25
4 ^e trimestre	2,00	1,52	- 0,48	1,65	0,99	- 0,66	1,17	0,78	- 0,39
1963 1 ^{er} trimestre	1,77	1,53	- 0,24	1,69	1,04	- 0,65	1,19	0,86	- 0,33
2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
1962 Juillet	1,81	1,68	- 0,13	1,42	0,82	- 0,60	1,07	0,67	- 0,40
Août	1,53	1,29	- 0,24	1,34	0,81	- 0,53	0,86	0,58	- 0,28
Septembre	1,62	1,84	+ 0,22	1,55	0,99	- 0,56	0,71	0,79	+ 0,08
Octobre	1,86	1,80	- 0,06	1,77	0,95	- 0,82	0,99	0,90	- 0,09
Novembre	2,06	1,61	- 0,45	1,58	1,06	- 0,52	0,87	0,74	- 0,13
Décembre	1,99	1,18	- 0,81	1,55	0,95	- 0,60	1,51	0,62	- 0,89
1963 Janvier	1,54	1,27	- 0,27	1,43	1,08	- 0,35	1,19	0,89	- 0,30
Février	1,62	1,51	- 0,11	1,72	0,91	- 0,81	1,06	0,80	- 0,26
Mars	2,11	1,80	- 0,31	1,90	1,13	- 0,77	1,29	0,88	- 0,41
Avril	2,05	1,75	- 0,30	1,67	1,17	- 0,50	1,26	0,82	- 0,44
Mai	1,78	1,88	+ 0,10	1,88	1,28	- 0,60	1,32	0,82	- 0,50
Juin	2,07	1,53	- 0,54	1,94	1,23	- 0,71	1,16	0,76	- 0,40
Juillet	1,88	2,00	+ 0,12	1,60	1,21	- 0,39	1,49	0,85	- 0,64
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1961 4 ^e trimestre	0,71	0,72	+ 0,01	0,92	0,20	- 0,72	0,71	0,57	- 0,14
1962 1 ^{er} trimestre	0,71	0,67	- 0,04	0,69	0,26	- 0,43	0,51	0,54	+ 0,03
2 ^e trimestre	0,93	0,59	- 0,34	0,88	0,22	- 0,66	0,52	0,57	+ 0,05
3 ^e trimestre	0,83	0,55	- 0,28	0,77	0,20	- 0,57	0,65	0,46	- 0,19
4 ^e trimestre	0,91	0,51	- 0,40	0,71	0,16	- 0,55	0,78	0,44	- 0,34
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
1962 Juillet	0,81	0,56	- 0,25	0,70	0,24	- 0,46	0,62	0,50	- 0,12
Août	0,91	0,43	- 0,48	0,94	0,18	- 0,76	0,60	0,43	- 0,17
Septembre	0,72	0,66	- 0,06	0,61	0,19	- 0,42	0,62	0,46	- 0,16
Octobre	0,77	0,61	- 0,16	0,75	0,19	- 0,56	0,81	0,45	- 0,36
Novembre	0,84	0,50	- 0,34	0,40	0,17	- 0,23	0,70	0,44	- 0,26
Décembre	1,03	0,39	- 0,64	0,95	0,11	- 0,84	0,73	0,41	- 0,32
1963 Janvier	0,85	0,49	- 0,36	1,05	0,18	- 0,87	0,53	0,41	- 0,12
Février	0,84	0,37	- 0,47	0,49	0,17	- 0,32	0,50	0,28	- 0,22
Mars	0,93	0,46	- 0,47	0,60	0,16	- 0,44	0,51	0,45	- 0,06
Avril	0,86	0,45	- 0,41	0,76	0,18	- 0,58	0,51	0,44	- 0,07
Mai	0,90	0,44	- 0,46	0,89	0,17	- 0,72	0,63	0,56	- 0,07
Juin	0,74	0,47	- 0,27	0,30	0,20	- 0,10	0,72	0,41	- 0,31
Juillet	0,93	0,48	- 0,45	0,63	0,19	- 0,44	0,71	0,46	- 0,25

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — *op. cit.* N.B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁵	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics ..				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé.	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4,0	- 3,2
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX 2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

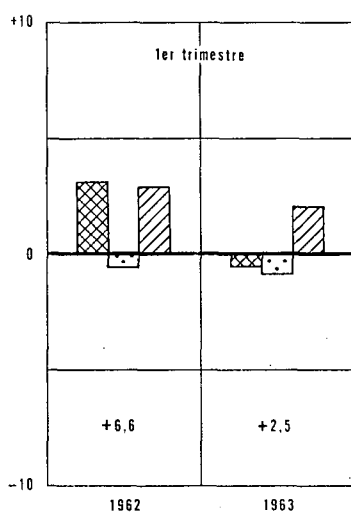
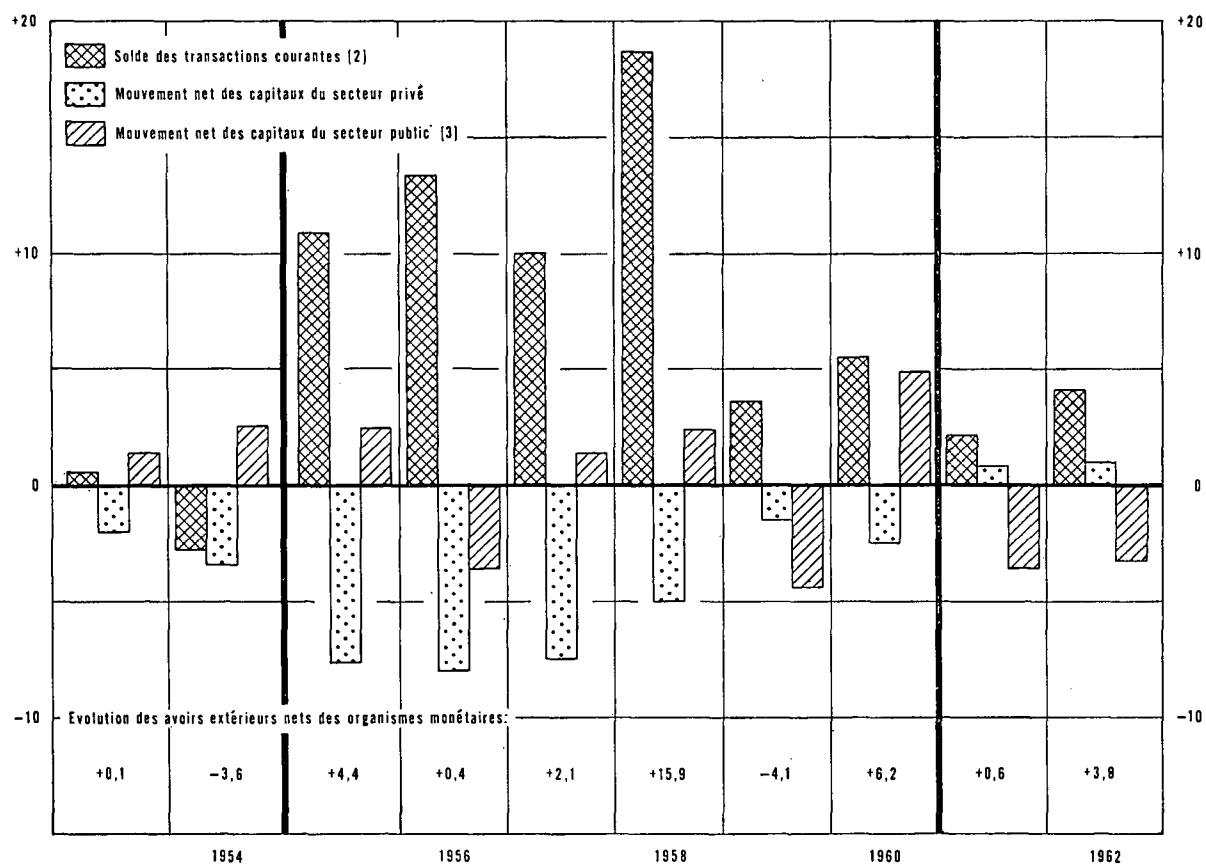
³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3) ; pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois ; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

IX — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1953 et 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes. En outre, les balances des années 1961 et 1962 ne peuvent être rapprochées exactement de celles des années antérieures en raison notamment de la ventilation, pour ces deux années, de la rubrique « Opérations non déterminées » entre le « Solde des transactions courantes » et le « Mouvement net des capitaux du secteur privé ».

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961			1962		
	1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre	2e semestre	Année
A. Transactions sur biens et services :						
1. Opérations sur marchandises :						
1.1 Exportations et importations ¹	- 5,0	- 1,1	- 6,1	- 2,9	- 3,5	- 6,4
1.2 Travail à façon	+ 1,4	+ 1,3	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,8	+ 3,8
1.3 Opérations d'arbitrage	+ 1,2	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1
2. Or non monétaire	- 0,4	- 0,5	- 0,9	- 0,2	- 0,3	- 0,5
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²						
4. Autres frais de transport	- 0,3 ^a	- 0,1 ^a	- 0,4 ^a	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,7
5. Déplacements à l'étranger	- 1,9	- 0,7	- 2,6	- 1,3	- 1,1	- 2,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,9	+ 1,1	+ 2,0	- 0,3	+ 1,2	+ 0,9
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,6	- 0,6	- 1,2	...	- 1,8	- 1,8
8. Autres :						
8.1 Ouvriers frontaliers	+ 1,6	+ 1,7	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,8	+ 3,7
8.2 Autres	+ 0,8	+ 1,0	+ 1,8	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,5
Total des transactions sur biens et services	- 2,3	+ 3,2	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,2	+ 2,4
B. Transferts :						
9. Transferts privés	+ 0,4	+ 1,8	+ 2,2	+ 0,9	+ 0,8	+ 1,7
10. Transferts de l'Etat	- 0,9	- 0,9
Total des transferts ...	+ 0,4	+ 0,9	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,8	+ 1,7
C. Mouvement des capitaux :						
11. Etat	- 6,2	+ 0,4	- 5,8	- 1,3	- 1,5	- 2,8
12. Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	+ 0,5	+ 1,4	+ 1,9	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,1	- 0,7
15. Autres :						
15.1 Court terme recensé	+ 0,1	- 1,4	- 1,3	- 0,3	+ 0,1	- 0,2
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières	- 2,5	- 0,7	- 3,2	- 0,8	- 1,4	- 2,2
15.3 Autres	+ 2,3	+ 3,1	+ 5,4	+ 1,8	+ 1,6	+ 3,4
Total du mouvement des capitaux ...	- 5,7	+ 3,0	- 2,7	- 0,6	- 1,6	- 2,2
16. Erreurs et omissions	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,6	+ 0,3	+ 1,9
17. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	- 7,6	+ 8,2	+ 0,6	+ 4,1	- 0,3	+ 3,8

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.

La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :

- les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
 - les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3^e édition du « Balance of Payments Manual »;
 - la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celles-ci;
 - les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 5) et « Autres mouvements de capitaux » (rubrique 15);
 - les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubrique 8 « Autres services » à la rubrique 7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».
- Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1963, pp. 482 à 485.

- 1 Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.
- 2 Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).
- 3 Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 3 et 4 pour 1962. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, en 1962, sont incluses dans la rubrique 3, ni les achats et ventes de provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes qui, en 1962, sont inclus dans la rubrique 4.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ¹**

Chiffres trimestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1961		1962				1963	
	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	+ 1,8	+ 3,2	+ 3,2	- 0,1	+ 1,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,5
2. Transferts de l'Etat	- 0,9	- 0,7	...
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	- 0,2	+ 2,2	+ 2,9	- 4,2	- 1,8	- 0,1	+ 2,0	+ 1,3
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme recensé	- 1,0	- 0,4	- 1,2	+ 0,9	- 1,7	+ 1,8	- 0,7	...
4.2 Autres	+ 0,9	+ 1,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,8	- 1,6	- 0,2	+ 0,5
5. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,4	- 0,3	+ 0,6	+ 2,1	+ 0,3
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 2,2	+ 6,0	+ 6,6	- 2,5	- 0,8	+ 0,5	+ 2,6	+ 1,6

¹ Certains chiffres du présent tableau diffèrent de ceux qui ont figuré dans ce tableau jusqu'au numéro de juin 1962 et de ceux qui figurent au tableau IX 1. La différence la plus importante est que les opérations non déterminées (rubrique D du tableau IX 1 et antérieurement rubrique 5 du présent tableau) ont été reclassées sous la rubrique 1 « Transactions sur biens et services » et sous la rubrique 4.2 « Mouvement des autres capitaux : Autres ». Cette nouvelle classification, plus précise que l'ancienne, sera désormais utilisée dans les balances des paiements qui seront publiées pour les années 1962 et ultérieures, avec des chiffres comparables pour 1961.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVIII^e année, vol. I, n° 5, page 417 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1962 ». — *Annuaire statistique de la Belgique. — L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre Sterling	1 florin P.-D.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1958	49,89	11,84 ¹	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	13,19 ² 13,85 ³	11,54	11,95 ² 12,51 ³	8,03	9,65	6,98	7,22	50,469 ⁴ 48,153 ⁵	50,468 ⁴ 48,149 ⁵	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1962 3 ^e trimestre	49,74	10,15	139,47	13,82	11,51	12,45	8,01	9,66	6,96	7,19	46,139	46,138	173,91	192,78
4 ^e trimestre	49,75	10,15	139,41	13,81	11,52	12,43	8,01	9,63	6,96	7,20	46,222	46,220	173,82	192,68
1963 1 ^{er} trimestre	49,82	10,17	139,64	13,84	11,52	12,45	8,02	9,61	6,97	7,22	46,224	46,224	174,09	192,88
2 ^e trimestre	49,86	10,17	139,64	13,87	11,53	12,51	8,03	9,61	6,98	7,22	46,277	46,276	174,06	193,10
3 ^e trimestre	49,90	10,18	139,69	13,84	11,55	12,53	8,03	9,62	6,98	7,23	46,164	46,163	174,09	193,37
1962 Septembre	49,76	10,15	139,37	13,81	11,51	12,44	8,02	9,66	6,96	7,19	46,202	46,201	173,78	192,84
Octobre	49,76	10,15	139,40	13,81	11,51	12,42	8,02	9,66	6,96	7,19	46,238	46,236	173,82	192,80
Novembre	49,75	10,15	139,39	13,80	11,53	12,41	8,01	9,63	6,96	7,19	46,195	46,192	173,79	192,56
Décembre	49,75	10,15	139,45	13,82	11,53	12,45	8,01	9,59	6,96	7,21	46,233	46,233	173,86	192,69
1963 Janvier	49,78	10,16	139,61	13,82	11,51	12,43	8,02	9,61	6,97	7,21	46,208	46,208	174,05	192,73
Février	49,81	10,17	139,64	13,83	11,52	12,45	8,02	9,61	6,97	7,21	46,212	46,211	174,10	192,83
Mars	49,87	10,18	139,66	13,87	11,52	12,48	8,03	9,61	6,98	7,23	46,253	46,252	174,12	193,07
Avril	49,84	10,17	139,60	13,87	11,51	12,48	8,03	9,60	6,98	7,22	46,282	46,282	174,02	192,94
Mai	49,85	10,17	139,58	13,87	11,53	12,51	8,03	9,61	6,98	7,22	46,272	46,270	173,98	192,99
Juin	49,90	10,18	139,74	13,86	11,54	12,54	8,03	9,63	6,99	7,23	46,277	46,276	174,18	193,38
Juillet	49,90	10,18	139,76	13,85	11,54	12,53	8,03	9,63	6,98	7,23	46,221	46,219	174,20	193,38
Août	49,89	10,18	139,69	13,83	11,56	12,52	8,04	9,61	6,98	7,22	46,075	46,073	174,09	193,37
Septembre	49,90	10,18	139,61	13,83	11,56	12,54	8,02	9,62	6,97	7,23	46,196	46,196	173,98	193,37

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958. — ² Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — ³ Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — ⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁵ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 30 septembre 1963

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,500	- 0,500	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor.
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,500	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8)+(9)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (8) = (2)-(1) (2)-(1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5)-(4) (5)-(4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation - diminution +) (12)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1
1961 6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7
1962 3 prem. mois	37,6	30,9	- 6,7	3,3	0,1	- 3,2	- 9,9	+ 7,2	+ 4,1	- 1,8	- 0,7	+ 1,1
6 prem. mois	68,6	61,7	- 6,9	7,2	0,2	- 7,0	-13,9	+ 7,7	+13,6	- 6,7	- 1,0	+ 0,3
9 prem. mois	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2
1963 3 prem. mois	39,3	32,6	- 6,7	5,5	0,2	- 5,3	-12,0	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 3,1	+ 0,3
1962 Avril	10,5	9,3	- 1,2	1,1	...	- 1,1	- 2,3	...	+ 6,4	- 1,6	- 1,6	- 0,9
Mai	9,9	10,3	+ 0,4	1,7	...	- 1,7	- 1,3	...	+ 0,2	- 0,2	+ 1,2	+ 0,1
Juin	10,7	11,3	+ 0,6	1,1	0,1	- 1,0	- 0,4	+ 0,4	+ 2,9	- 3,1	+ 0,1	+ 0,1
Juillet	12,4	14,8	+ 2,4	1,4	...	- 1,4	+ 1,0	+ 2,2	- 1,6	- 0,2	- 1,1	- 0,3
Août	7,2	8,8	+ 1,6	1,5	...	- 1,5	+ 0,1	...	+ 1,2	- 0,9	- 0,6	+ 0,2
Septembre	9,4	8,4	- 1,0	1,5	...	- 1,5	- 2,5	...	+ 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,4
Octobre	9,6	10,7	+ 1,1	1,9	...	- 1,9	- 0,8	...	+ 3,5	- 1,3	- 2,0	+ 0,6
Novembre	10,6	11,4	+ 0,8	2,3	0,1	- 2,2	- 1,4	+10,2	- 7,8	- 0,4	- 0,8	+ 0,2
Décembre	12,1	15,2	+ 3,1	2,0	0,1	- 1,9	+ 1,2	...	- 4,0	+ 0,9	+ 2,6	- 0,7
1963 Janvier	14,0	13,5	- 0,5	2,0	0,1	- 1,9	- 2,4	...	+ 4,3	+ 0,5	- 2,2	- 0,2
Février	10,5	9,2	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 0,5	+ 1,0	+ 0,1	+ 1,6
Mars	14,8	9,9	- 4,9	1,5	...	- 1,5	- 6,4	+ 4,9	+ 1,5	+ 2,1	- 1,0	- 1,1
Avril	11,9	10,0	- 1,9	1,3	0,1	- 1,2	- 3,1	...	+ 3,5	+ 0,6	- 1,5	+ 0,5

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	81,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1962 6 premiers mois	17,5	+ 0,1	11,7	+ 0,1	23,5	- 0,6	52,7	- 0,4	
1963 6 premiers mois	16,5	- 0,1	12,1	- 0,1	24,7	- 0,2	53,3	- 0,4	
Exercice 1962	1962 Septembre	2,1	- 0,3	1,9	- 0,3	4,0	- 0,2	8,0	- 0,8
	Octobre	3,8	- 0,2	2,0	...	4,5	+ 0,1	10,3	- 0,1
	Novembre	4,3	+ 0,5	2,3	+ 0,2	4,2	+ 0,1	10,8	+ 0,8
	Décembre	5,7	+ 2,2	2,0	- 0,3	4,5	+ 0,1	12,2	+ 2,0
1963	1963 Janvier	4,9	+ 0,1	0,4	- 0,1	5,3	...
	Février	1,2	- 0,2	1,2	- 0,2
	Mars	1,0	+ 0,1	1,0	+ 0,1
Ex. 1963	1963 Janvier	2,7	...	1,6	+ 0,1	3,9	- 0,2	8,2	- 0,1
	Février	1,7	...	1,9	- 0,1	3,6	- 0,2	7,2	- 0,3
	Mars	1,8	...	2,1	- 0,1	4,2	- 0,2	8,1	- 0,3
	Avril	3,1	- 0,1	2,1	...	4,2	- 0,1	9,4	- 0,2
	Mai	3,5	+ 0,1	2,3	+ 0,1	4,5	+ 0,3	10,3	+ 0,5
	Juin	3,7	- 0,1	2,1	- 0,1	4,3	+ 0,2	10,1	...
	Juillet	11,1	+ 0,8	2,0	- 0,2	4,3	...	17,4	+ 0,6
Août	3,7	+ 0,7	2,4	+ 0,2	4,4	+ 0,3	10,5	+ 1,2	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1962 ²		Exercice 1962 : août 1962		Exercice 1963 : août 1963	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	51,4	49,2	2,5	2,8	3,7	3,0
contribution foncière	0,7	0,5
taxe mobilière	4,3	4,6	0,2	0,2
précompte mobilier	—	—	—	—	0,4	0,3
taxe professionnelle ³	34,4	31,5	1,8	1,8	0,6	0,6
précompte professionnel	—	—	—	—	2,2	1,7
impôt complémentaire personnel	6,0	5,7	0,3	0,4	0,3	0,3
contribution nationale de crise	1,8	2,6	0,1	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,1	3,2
divers ⁴	1,1	1,1	0,1	0,3	0,2	0,1
II. Douanes et accises	24,5	24,7	2,1	2,0	2,4	2,2
dont : douanes	6,6	6,9	0,5	0,5	0,6	0,5
accises	16,7	17,6	1,5	1,5	1,7	1,6
taxes spéciales de consommat.	0,9		0,1		0,1	
III. Enregistrement	48,5	49,0	3,9	3,9	4,4	4,1
dont : enregistrement	4,3	4,5	0,3	0,3	0,3	0,3
successions	2,3	2,3	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées	41,4	41,7	3,3	3,3	3,8	3,5
Total ...	124,4	122,9	8,5	8,7	10,5	9,3
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,5		- 0,2		+ 1,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1962, commencé le 1^{er} janvier 1962, a été clôturé le 31 mars 1963.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1961 6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1962 3 premiers mois	4,0	2,0	3,9	9,9	0,38
6 premiers mois	3,9	2,0	3,9	9,8	0,25
9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
1962 Août	2,5	2,1	3,9	8,5	0,01
Septembre	2,1	1,9	4,0	8,0	0,02
Octobre	3,8	2,0	4,5	10,3	0,06
Novembre	4,3	2,3	4,2	10,8	0,04
Décembre	5,7	2,0	4,5	12,2	1,49
1963 Janvier	7,6	2,0	3,9	13,5	1,78
Février	2,9	1,9	3,6	8,4	0,04
Mars	2,8	2,1	4,2	9,1	0,13
Avril	3,1	2,1	4,2	9,4	0,20
Mai	3,5	2,3	4,5	10,3	0,08
Juin	3,7	2,1	4,3	10,1	0,22
Juillet	11,1	2,0	4,3	17,4	8,14
Août	3,7	2,4	4,4	10,5	0,04

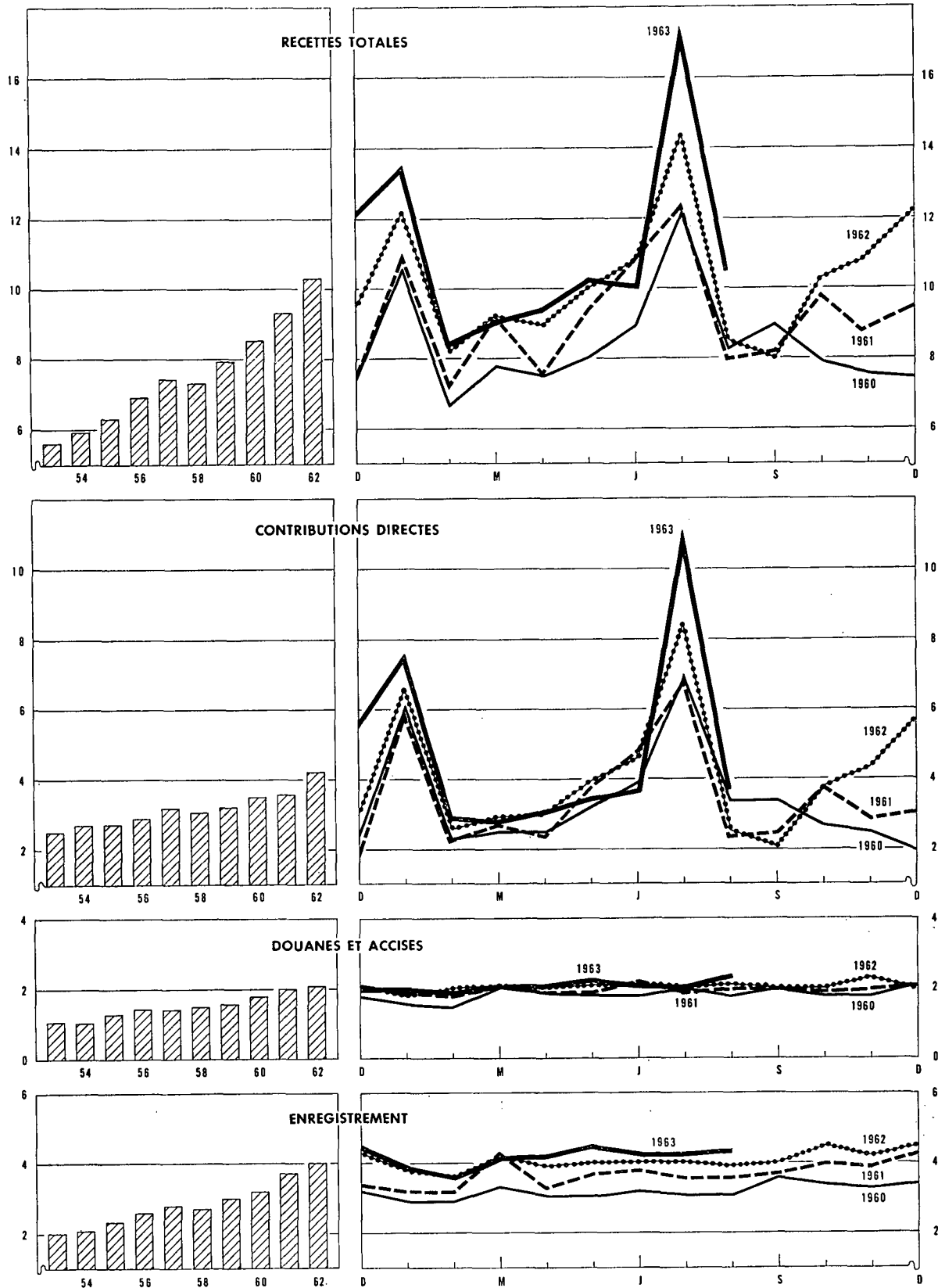
¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

1. — ENCOURS DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 1960 ¹

Source : Banque Nationale de Belgique.

(Milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE														Total des dettes (15) = (6) + (7) + (15) + (14)	
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger (7)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (14)		
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Total des secteurs nationaux non financiers (6) = (1) à (5)	Organismes monétaires (8)		Fonds des Rentes (9)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (11)	Organismes publics de crédit non monétaires * (12)	Total des intermédiaires financiers (13) = (8) à (12)			
																	(1)
données non disponibles																	
... nihil ou inférieur à 50 millions																	
— opération non effectuée																	
Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Accept., effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	26,0	—	2,4	—	2,9	31,4	6,6	37,9		
		Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	25,2	—	0,2	—	0,1	25,6	—	25,6		
		Obligations	8,0	8,0	0,2	...	1,0	13,1	...	14,1	...	22,4	
		Autres emprunts à moyen et long terme	13,0	0,1	13,1	68,2	22,9	66,9	158,0	...	171,1	
		Divers	4,3	1,1	1,5	0,2	7,5	14,7	1,6	5,9	0,5	7,9	...	22,6	
	(Actions et parts)	(155,2)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(155,3)	(0,4)	(—)	(0,7)	(1,3)	(—)	(2,5)	(...)	(157,8)		
	Total ...	25,4	1,2	1,5	0,2	7,5	35,8	0,2	51,3	—	73,5	41,9	70,4	237,0	6,6	279,6	
	Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	...	0,1	
		Accept., effets commerciaux et promesses	0,9	...	0,9	
		Engag. en comptes courants ou d'avances	1,1	...	1,1	
Oblig. accessibles à tout placeur		15,1	0,1	15,2	3,0	1,4	0,7	3,1	5,0	0,6	10,9	0,2	29,3	
Oblig. non accessibles à tout placeur		...	0,3	...	0,1	...	0,3	0,1	0,3	...	1,5	3,0	...	4,8	0,3	5,6	
Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	...	0,1	1,4	0,2	2,2	2,4	0,1	4,0		
Divers	3,9	...	4,2	0,1	...	8,3	0,7	0,1	1,9	11,0		
(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,2)	(3,2)	(...)	(17,2)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(...)	(18,0)		
Total ...	19,0	0,4	4,2	0,4	0,1	24,0	5,3	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	2,6	52,1		
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,6	...	2,6	...	31,0	0,4	31,4	5,4	39,4		
	Certificats à court terme	—	0,3	—	2,5	...	2,8	33,8	42,3	2,6	0,3	10,2	57,4	— 0,1	93,8		
	Oblig. accessibles à tout placeur	101,7	2,2	—	1,4	0,5	105,8	8,3	27,2	3,7	27,3	34,3	5,3	97,7	0,6	212,4	
	Oblig. non accessibles à tout placeur	1,3	...	—	...	0,5	1,8	11,5	37,2	...	2,5	2,6	0,5	42,8	1,1	57,2	
	Divers	...	0,6	—	...	0,5	1,1	0,1	1,7	0,1	1,9	...	3,0	
Total ...	105,0	3,0	—	4,5	1,6	114,1	53,6	137,7	6,3	31,9	38,8	16,5	231,2	6,9	405,8		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
	Engag. en comptes courants ou d'avances	2,1	2,1	...	2,1		
	Oblig. accessibles à tout placeur	16,1	0,3	...	0,2	...	16,5	0,5	0,2	1,0	1,0	6,2	1,0	9,3	0,3	26,6	
	Oblig. non accessibles à tout placeur	2,8	7,1	...	9,9	...	9,9	
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	4,2	4,2	0,6	...	39,4	39,9	...	44,1	
Divers	1,5	0,4	3,3	5,3	1,6	6,9		
Total ...	17,6	4,9	3,3	0,2	...	26,0	0,5	2,3	1,0	4,3	13,3	40,4	61,2	1,9	89,6		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,4	—	—	—	—	9,4	—	—	—	—	—	—	—	9,4		
	Divers	3,2	...	1,9	5,1	0,6	...	0,6	1,0	6,8		
Total ...	12,6	...	1,9	14,5	0,6	...	0,6	1,0	16,2		
(6) = (1) à (5)		Total des secteurs nationaux non financiers	179,5	9,5	10,9	5,3	9,2	214,5	59,5	194,8	8,0	114,2	102,9	130,3	550,2	19,0	843,3
Etranger (7)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	0,2	0,2	...	0,2		
	Accept. et effets commerciaux	5,1	...	0,4	...	1,7	7,2	0,6	7,8	
	Engag. en comptes courants ou d'avances	1,0	1,0	...	1,1	1,1	...	2,1		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	84,9	84,9	...	85,0		
	Obligations	9,6	...	1,0	10,6	...	0,9	0,9	0,4	3,3	0,2	5,7	— 0,1	16,1	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,6	—	...	15,6	—	4,4	—	—	—	—	4,4	—	20,0	
	Divers	...	1,3	8,1	9,4	0,5	0,5	...	9,9		
(Actions et parts)	(48,9)	(0,1)	(0,4)	(49,4)	(—)	(0,8)	(—)	(...)	(1,2)	(—)	(2,0)	(...)	(51,5)		
Total ...	9,6	1,3	25,7	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE															
Organismes monétaires (8)	Monnaie	205,2	1,9	2,3	6,8	0,7	216,8	—	—	—	1,6	1,6	0,4	3,6	...	220,5
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	0,2	1,3	—	0,7	—	—	2,0	—	2,2
	Engagements bruts envers l'étranger ...	—	—	—	—	—	—	21,6	—	—	—	—	—	—	—	21,6
	Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	7,2
	Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	15,6
	Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	—	—	18,8	—	—	—	—	0,3	—	0,3	—	19,1
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	0,2	—	8,0	—	—	—	—	8,0	—	8,3
	Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—	—	—	—	—	7,6
	Divers	0,2	—	0,2	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	7,5	7,9
	(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	(6,0)	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	(0,6)	—	(6,6)
Total ...	254,6	1,9	2,7	6,8	0,7	266,6	21,8	9,3	...	2,3	1,9	0,4	14,0	7,5	309,9	
Fonds des Routes (9)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	—	5,8	—	—	—	—	5,8	—	5,8
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dotation	—	—	2,8	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	
Total ...	—	—	2,8	—	—	2,8	—	5,8	—	—	—	—	5,8	0,1	8,7	
Intermédiaires financiers Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)	Dépôts à vue	2,5	—	—	0,4	0,4	3,3	—	—	—	—	0,4	0,2	0,6	— 0,3	3,6
	Dépôts sur livrets	104,3	0,6	—	—	—	104,9	—	—	—	—	—	—	—	—	104,9
	Dépôts à terme	0,6	—	—	1,2	1,9	3,7	—	—	—	—	0,1	—	0,1	— 0,1	3,7
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4
	Divers	4,0	—	0,2	—	—	4,2	—	0,2	—	0,1	—	—	0,3	1,7	6,1
	(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	(1,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,1)
Total ...	119,8	0,6	0,2	1,6	2,3	124,5	—	0,2	...	0,2	0,4	0,2	1,0	1,3	126,7	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (11)	Oblig. accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Oblig. non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,8	—	0,2	4,3	—	5,4	0,4	6,0
	Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	16,7	—	—	—	—	—	—	—	—	16,7
	Réserves mathématiques	118,7	—	—	—	—	118,7	—	—	—	—	—	—	—	—	118,7
	Divers	0,2	—	0,6	0,1	0,9	1,7	—	—	—	—	0,6	—	0,6	0,4	2,7
Total ...	135,5	—	0,6	0,1	1,0	137,1	0,1	0,8	...	0,2	4,9	—	6,0	0,8	144,0	
Organismes publics de crédit non monétaires * (12)	Dépôts à vue	0,9	—	—	0,4	—	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4
	Argent à très court terme	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	0,1	0,5	0,8
	Dépôts sur livrets	3,3	—	—	—	—	3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	3,3
	Dépôts à terme	1,0	0,2	—	2,2	—	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	0,5	—	0,5
	Oblig. accessibles à tout placeur	54,6	—	—	0,2	0,8	55,6	1,7	5,4	0,3	9,1	12,8	0,2	27,8	—	85,1
	Oblig. non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,4	0,4	—	—	—	7,8	8,6	—	16,4	2,0	18,9
	Divers	2,6	—	10,1	0,2	—	12,9	—	—	—	0,2	—	—	0,2	3,0	16,0
	(Actions et parts)	(0,7)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(1,4)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(...)	(1,6)
Total ...	62,4	0,3	10,1	3,0	1,3	77,1	1,8	5,5	0,3	17,6	21,4	0,2	45,0	5,4	129,5	
(13) = (8) + (12)	Total des intermédiaires financiers	572,3	2,7	16,4	11,5	5,2	608,1	23,8	21,6	0,4	20,3	28,7	0,9	71,8	15,1	718,8
Secteurs indirects et ajus- tements (14)		— 7,1	2,2	1,0	— 1,2	0,1	— 4,9	7,1	7,5	0,4	0,5	0,2	— 0,6	8,0	—	10,3
(15) = (7) + (13) + (14)	Total des créances	754,3	15,7	54,1	15,5	14,6	854,3	90,4	320,4	9,7	135,9	135,1	133,0	734,1	34,7	1.713,5
16. Total des dettes [colonne (15)]	279,6	52,1	405,8	89,6	16,2	843,3	141,1	309,9	8,7	126,7	144,0	129,5	718,8	10,3	1.713,5	
17. Solde des créances (+) et des dettes (-) [(15) - (16)]	+474,6	-36,3	-351,7	-74,1	- 1,6	+11,0	-50,7	+10,5	+ 1,0	+ 9,1	- 8,9	+ 3,5	+15,3	+24,4	...	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
* Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Crédit Communal (pour son activité non monétaire), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour son activité non monétaire), Associations de crédit de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour leur activité non monétaire), Société Nationale du Logement, Institut National de Crédit Agricole, Office Central de Crédit Hypothécaire, Institut de Réescampte et de Garantie (pour son activité financée au moyen de ressources non monétaires), Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (à l'exclusion de sa caisse d'assurance-vie), Fonds du Logement et Fonds des Etudes de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique.
1 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, Vol. I, no 2, février 1963.

XII - 2. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DETTES EN 1960 ¹

(Milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE																
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes		
		Entreprises et particuliers	Parasétatiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers (6) = (1) à (5)		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires *	Total des intermédiaires financiers (13) = (8) à (12)				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)				
données non disponibles																		
		... nihil ou inférieur à 50 millions																
		— opération non effectuée																
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Accept., effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	— 0,1	+ 3,1	—	+ 0,7	—	+ 1,1	+ 4,9	— 0,7	+ 4,2	
			Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,5	—	+ 0,1	—	—	+ 2,6	—	+ 2,6
			Obligations	—	—	—	—	—	—	— 0,1	—	—	— 0,5	+ 0,1	—	— 0,4	—	— 0,4
		Parasétatiques d'exploitation (2)	Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,2	+ 7,8	+ 2,3	+ 7,5	+ 17,6	...	+ 17,8
			Divers	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,1	— 0,2	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 2,6
			(Actions et parts)	(+ 5,6)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 5,6)	(+ 0,6)	(+ 0,1)	—	(+ 0,1)	(— 0,2)	(—)	(...)	(...)	(+ 6,2)
		Total ...		+ 0,6	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,3	— 0,1	+ 5,6	—	+ 8,0	+ 3,0	+ 8,7	+ 25,3	— 0,7	+ 26,8
		Etat (Trésor) (3)	Argent à très court terme	—	...	—	...	+ 0,1	+ 0,1	— 0,1
			Accept., effets commerciaux et promesses	— 0,3	—	—	—	—	— 0,3	—	— 0,6	—	—	—	+ 0,1	— 0,5	—	— 0,7
			Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	— 0,1
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Oblig. accessibles à tout placeur	— 0,2	— 0,2	— 0,2	— 0,7	+ 0,4	— 0,2	+ 0,5	— 0,3	— 0,3	—	— 0,7		
	Oblig. non accessibles à tout placeur	—	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,3	...	+ 0,7	— 0,5	+ 0,3		
	Autres emprunts à moyen et long terme	—	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,8		
Sécurité sociale (5)	Divers	+ 0,7	...	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,2	— 0,4	+ 0,6		
	(Actions et parts)	(...)	(...)	(+ 0,4)	(+ 0,3)	(...)	(+ 0,7)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(— 0,3)	(+ 0,4)		
	Total ...		+ 0,2	...	+ 0,1	...	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,7	— 1,3	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,8	— 0,8	+ 0,3	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Fonds de tiers	+ 0,6	...	—	— 2,3	...	— 1,6	...	+ 2,7	+ 2,7	+ 0,6	+ 1,7		
	Certificats à court terme	—	— 1,8	—	— 0,4	...	— 2,2	+ 6,7	— 0,5	— 0,7	— 2,3	— 0,2	+ 2,4	— 1,2	— 0,1	+ 3,1		
	Oblig. accessibles à tout placeur	+ 9,0	+ 0,3	—	+ 0,2	...	+ 9,5	+ 0,9	+ 0,2	+ 1,0	+ 1,4	+ 3,6	+ 1,0	+ 7,0	+ 0,6	+ 18,0		
Sécurité sociale (5)	Oblig. non accessibles à tout placeur	— 1,9	...	—	...	+ 0,2	— 1,7	— 1,6	+ 1,3	...	— 0,3	— 0,1	...	+ 0,9	+ 0,4	— 2,0		
	Divers	—	+ 0,1	—	...	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,6	— 0,2	...	+ 0,4	...	+ 0,9		
	Total ...		+ 7,8	— 1,4	—	— 2,5	+ 0,5	+ 4,4	+ 6,0	+ 3,7	+ 0,3	— 1,3	+ 4,0	+ 3,3	+ 10,0	+ 1,4	+ 21,7	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	...	—	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 0,1		
	Oblig. accessibles à tout placeur	— 1,4	— 1,4	— 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,1	...	+ 0,2	+ 0,7	— 0,3	— 1,1		
Sécurité sociale (5)	Oblig. non accessibles à tout placeur	+ 0,5	+ 0,2	...	+ 0,7	...	+ 0,7		
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 4,8	+ 4,8	...	+ 4,9		
	Divers	+ 0,1	...	+ 0,1	+ 0,2	— 0,9	— 0,7		
Total ...		— 1,4	+ 0,1	+ 0,1	— 1,2	— 0,1	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2	+ 5,0	+ 6,4	— 1,2	+ 3,9		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,3	—	—	—	—	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3		
	Divers	+ 0,5	...	+ 1,2	...	—	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,9		
	Total ...		+ 0,8	...	+ 1,2	...	—	+ 2,0	+ 0,1	+ 2,2		
(6) = (1) à (5)		Total des secteurs nationaux non financiers																
		+ 8,0	— 0,9	+ 1,7	— 2,4	+ 1,6	+ 8,0	+ 6,4	+ 8,1	+ 1,1	+ 7,4	+ 8,0	+ 16,9	+ 41,7	— 1,2	+ 54,9		
Etranger (7)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,1		
	Accept. et effets commerciaux	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,1	—	+ 0,1	—	— 0,4	+ 0,9	— 0,1	+ 0,8		
	Engag. en comptes courants ou d'avances	—	—	+ 0,4	—	—	+ 0,4	—	+ 0,6	—	—	—	...	+ 0,6	...	+ 1,0		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	—	—	—	—	—	—	+ 9,8	—	—	—	...	+ 9,8	...	+ 9,8		
	Obligations	— 1,2	...	— 0,1	—	—	— 1,2	—	...	+ 0,1	...	+ 0,6	— 0,2	+ 0,5	— 0,1	— 0,8		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	+ 0,2	—	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,2	
Etranger (7)	Divers	—	+ 0,7	+ 1,4	— 0,3	—	+ 1,8	—	...	—	— 0,1	...	— 0,1	+ 1,7		
	(Actions et parts)	(+ 4,1)	(...)	(...)	—	—	(+ 4,1)	(—)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(— 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 4,1)		
	Total ...		— 1,2	+ 0,7	+ 1,9	— 0,3	...	+ 1,1	—	+ 11,6	+ 0,1	...	+ 0,6	— 0,5	+ 11,8	— 0,2	+ 12,8	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers															
		Organismes monétaires (8)															
		Fonds des Rentas (9)															
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (10)															
		Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (11)															
		Organismes publics de crédit non monétaires* (12)															
		Total des intermédiaires financiers (13) = (8) + (9) + (10) + (11) + (12)															
Secteurs industriels et administrations (14)																	
(15) = (6) + (7) + (14)																	
	Monnaie	+ 4,4	...	+ 0,2	- 0,6	...	+ 4,0	...	-	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 4,5	...	+ 4,5	
	Argent à très court terme	
	Engagements bruts envers l'étranger	
	Dépôts en devises des résidents	+ 2,9	+ 2,9	+ 2,9	
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	
	Dépôts à terme des résidents	+ 3,3	+ 3,3	+ 3,2	
	Engagements non rangés ailleurs	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,7	
	Divers	+ 0,7	
	(Actions et parts)	(+ 0,5)	...	(...)	(+ 0,5)	...	(- 0,1)	(...)	(- 0,1)	...	(+ 0,5)		
	Total ...	+11,7	...	- 0,1	- 0,6	...	+10,9	+ 7,3	+ 0,2	...	+ 0,7	- 0,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 0,1	+ 19,3	
	Argent à très court terme	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1	
	Certificats à court terme	
	Engag. en comptes courants ou d'avances	
	Opérations à réméré	
	Dotation	
	Divers	
	Total	+ 1,2	...	- 0,1	+ 1,1	...	+ 1,2	
	Dépôts à vue	- 0,2	- 0,3	- 0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,2	...	- 0,8	
	Dépôts sur livrets	+ 7,0	+ 7,0	+ 7,0	
	Dépôts à terme	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	...	- 0,2	...	- 0,1	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	+ 1,0	+ 1,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	
	Divers	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,6	...	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	+ 0,9	
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	(+ 0,2)	(+ 0,2)	
	Total ...	+ 8,2	...	+ 0,2	+ 0,2	- 0,4	+ 8,1	...	- 0,1	...	- 0,1	- 0,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,3	+ 7,9	
	Oblig. accessibles à tout placeur	
	Oblig. non accessibles à tout placeur	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,8	...	+ 1,4	+ 0,1	+ 1,5	
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	
	Réserves mathématiques	+ 9,5	+ 9,5	+ 9,5	
	Divers	+ 0,1	...	+ 0,1	- 0,3	...	- 0,3	+ 0,1	- 0,1	
	Total ...	+10,0	+ 0,1	...	+10,1	...	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,5	...	+ 1,0	+ 0,2	+ 11,4	
	Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	
	Argent à très court terme	+ 0,1	+ 0,1	...	- 0,8	- 0,8	+ 0,3	- 0,4	
	Dépôts sur livrets	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	
	Dépôts à terme	+ 0,3	+ 0,2	...	+ 0,4	...	+ 0,8	- 0,1	...	- 0,1	...	+ 0,8	
	Engag. en comptes courants ou d'avances	+ 0,2	+ 0,2	...	+ 0,2	
	Oblig. accessibles à tout placeur	+ 8,4	+ 8,4	...	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,6	+ 1,2	- 0,3	+ 1,9	...	+ 10,3	
	Oblig. non accessibles à tout placeur	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 1,1	...	+ 1,4	- 0,1	+ 1,6	
	Divers	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,5	
	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,2)	
	Total ...	+ 9,9	+ 0,2	...	+ 0,4	+ 0,2	+10,7	...	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,3	+ 2,2	- 0,3	+ 2,7	+ 0,8	+ 14,2	
	Total des intermédiaires financiers	+39,8	+ 0,1	+ 0,1	...	- 0,2	+39,8	+ 7,4	+ 2,0	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,3	- 0,1	+ 5,4	+ 1,4	+ 54,0	
	Secteurs industriels et administrations (14)	- 1,8	- 0,3	- 0,5	+ 0,4	- 0,2	- 2,4	+ 1,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,2	+ 0,3	- 1,3	- 1,6	-	- 2,2	
	Total des créances	+44,9	- 0,4	+ 3,2	- 2,3	+ 1,2	+46,6	+15,5	+21,1	+ 1,2	+ 8,8	+11,3	+14,9	+57,3	+ 0,1	+119,5	
	16. Total des dettes [colonne (15)]	+26,8	+ 0,3	+21,7	+ 3,9	+ 2,2	+54,9	+12,8	+19,3	+ 1,2	+ 7,9	+11,4	+14,2	+54,0	- 2,2	+119,5	
	17. Solde des créances (+) et des dettes (-) [(15) - (16)]	+18,1	- 0,7	-18,5	- 6,3	- 1,0	- 8,3	+ 2,7	+ 1,8	...	+ 0,9	- 0,1	+ 0,8	+ 3,3	+ 2,3	...	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

* Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Crédit Communal (pour son activité non monétaire), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour son activité non monétaire), Associations de crédit de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (pour leur activité non monétaire), Société Nationale du Logement, Institut National de Crédit Agricole, Office Central de Crédit Hypothécaire, Institut de Réescompte et de Garantie (pour son activité financée au moyen de ressources non monétaires), Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (à l'exclusion de sa caisse d'assurance-vie), Fonds du Logement et Fonds des Etudes de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique.

1 Pour les années 1958 et 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 3	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 ⁴	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 ⁴	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 ⁴	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 ⁴	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 ⁴	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	+ 6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	+ 6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	+ 7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	+ 8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	-10,4	+ 9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	150,1	7,0	6,7	163,8	72,9	86,7	-11,1	+10,1	- 5,8
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	p 83,8	p159,8	7,2	p 6,4	p 173,4	74,5	88,6	-11,1	p+ 9,9	p- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,3	...	332,8	p 84,4	p164,7	7,6	p 6,6	p 178,9	78,7	92,5	-11,2	p+ 9,4	p- 7,4
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	p 272,5	51,3	8,3	...	p 332,1	p 82,0	p167,3	7,6	p 4,6	p 179,5	79,0	92,8	-11,2	p+ 9,6	p- 6,8

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

3 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

6 Y compris les créances sur les fonds de pension.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63					
A. Créances sur l'étranger :																			
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6					
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5					
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1					
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1					
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2					
6. Autres :																			
a) en monnaies étrangères ²	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5					
b) en francs belges ²	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5					
7. Ajustement statistique					
Total des créances sur l'étranger .	74,8	77,3	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5					
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																			
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3					
2. Autres :																			
a) sur la Banque Nationale de Belgique :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1					
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2					
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																			
1. Sur l'Etat :																			
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9					
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3					
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0					
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																			
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																			
a) acceptations	1,2	1,0	0,2					
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	6,3	2,5	2,5					
c) avances	0,1	0,4					
d) obligations :																			
— généralement accessibles au public					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	—	—					
5. Sur les paraétatiques de crédit :																			
a) à un an au plus	0,6	0,3	...					
b) à plus d'un an :																			
— obligations généralement accessibles au public					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	29,2	33,4					
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4					

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63				
A. Engagements envers l'étranger :																		
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2				
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Autres :																		
a) en monnaies étrangères				
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6				
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8				
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																		
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5				
2. Autres :																		
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) envers les organismes publics				
c) envers les banques de dépôts	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1				
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																		
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8				
2. Monnaie scripturale :																		
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3				
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
3. Liquidités quasi monétaires:																		
a) détenues par les entreprises et particuliers :																		
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1				
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
5. Autres :																		
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	...	—	—				
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9				
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4				

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-1-62	28-2-62	31-3-62	30-4-62	31-5-62	30-6-62	31-7-62	31-8-62	30-9-62	31-10-62	30-11-62	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	63,9	64,6	64,9	65,7	65,9	66,8	66,8	67,1	67,1	67,1	67,0	68,3	68,1	68,2	68,6	68,6	68,6	68,6	67,7	68,2
2. Participation au F.M.I.	8,0	7,2	7,2	6,5	6,5	7,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,5	6,8	6,8
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,3	0,5	1,0	2,3	3,5	0,3	0,8	2,0	3,0	3,8	3,5	1,6	3,0	2,7	2,3	3,1	5,0	4,2
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	19,3	17,9	18,2	15,2	15,9	13,4	14,8	14,2	14,3	13,7	13,1	12,8	14,4	15,7	17,8	19,0	19,5	19,4	20,3	20,2
b) en francs belges ²	0,1	...	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger .	91,7	90,2	91,1	88,3	89,7	90,4	92,3	88,7	89,4	89,9	90,2	92,0	93,0	92,5	96,4	97,3	98,8	99,5	101,5	101,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	...
c) sur les banques de dépôts	1,5	1,3	0,1	...	0,3	0,2	1,1	0,4
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	5,8	4,0	6,4	8,6	7,5	8,1	7,2	10,0	9,9	9,5	4,6	5,2	7,3	9,2	8,8	8,6	9,3	9,9	6,1	9,2
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations
b) effets commerciaux	2,3	2,2	2,0	1,8	1,8	1,7	1,6	1,6	1,7	1,7	2,3	6,3	2,5	2,4	2,5	2,2	2,1	2,5	4,1	2,4
c) avances
d) obligations:																				
— généralement accessibles au public	0,1	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,4	...	0,5	1,0	0,6	0,3	...	0,3	0,3	0,3	...	0,1	...
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	26,6	27,1	27,0	25,4	25,3	23,6	24,3	23,9	22,6	21,6	19,5	19,9	21,5	26,6	29,2	30,5	31,6	33,4	33,8	34,0
TOTAL DE L'ACTIF ...	163,4	160,5	163,6	161,1	161,3	160,8	162,4	161,6	160,5	160,1	156,3	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-1-62	28-2-62	31-3-62	30-4-62	31-5-62	30-6-62	31-7-62	31-8-62	30-9-62	31-10-62	30-11-62	31-12-62	31-1-63	28-2-63	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7	0,8	0,7	0,9	0,8	1,0	0,9	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	0,6	0,9
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,3	2,4	2,3	2,5	2,6	2,4	2,7	2,3	2,3	2,3	2,2	2,6	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	p 2,5
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	0,2	0,1	2,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6	0,1	0,1	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	123,4	124,4	125,5	126,9	127,3	129,7	130,5	130,8	131,0	132,2	131,8	135,9	134,7	136,9	138,0	139,7	141,8	143,8	144,7	p 144,4
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	p 0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	0,1
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	6,8	3,3	3,2	3,5	3,0	2,1	2,1	2,0	1,7	0,8	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	29,5	29,1	29,0	27,0	27,3	25,3	25,9	25,2	24,3	23,4	21,1	21,1	23,2	27,0	30,5	32,4	33,7	34,9	35,6	p 35,6
TOTAL DU PASSIF ...	163,4	160,5	163,6	161,1	161,3	160,8	162,4	161,6	160,5	160,1	156,3	162,7	161,6	167,6	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 ₂					
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1					
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1					
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,1	0,1					
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique					
b) sur les organismes publics	0,3					
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4					
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	38,6	40,0	41,2	41,2					
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,5					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4					
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1					
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7					
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1					
d) obligations :																				
— généralement accessibles au public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus					
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) à plus d'un an :																				
— obligations généralement accessibles au public					
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1					
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,6	5,1	5,2	4,5					
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,7	55,3	56,9	56,4					

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C5a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 5					
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6					
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6					
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3					
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1					
b) envers les organismes publics	0,3					
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6					
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9					
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,6	34,1					
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7					
3. Liquidités quasi monétaires:																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	—	—	—					
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	...	—	—	—	—	—					
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1					
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,7	55,3	56,9	56,4					

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	p 1,2	p 1,2	p 1,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	2,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :															
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,3	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,3	3,8
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,4	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—
Total des créances sur l'étranger .	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	p25,5	p 30,4	p31,0
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5
2. Autres :															
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat :															
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	p19,1	p 22,5	p22,5
b) à plus d'un an :															
— obligations généralement accessibles au public	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	p28,8	p 29,0	p31,7
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	p21,3	p 20,3	p20,3
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :															
— obligations généralement accessibles au public	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,9	p 1,7	p 1,8	p ...
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	p 1,1	p 1,1	p 0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :															
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	4,9
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3
d) obligations :															
— généralement accessibles au public	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	3,0	p 3,0	p 3,5	p 2,8
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	p 0,9	p 0,9	p 0,9
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1
b) à plus d'un an :															
— obligations généralement accessibles au public	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,8	p 8,9	p 8,9	p 8,9
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	p 0,7	p 0,7	p 0,7
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	p36,1	p 40,4	p39,9
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1					
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1					
b) en francs belges ^{1 2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,7	12,3	15,3	16,1					
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,6	+0,6	-1,2	—					
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2					
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2					
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,3					
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7					
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8					
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
3. Liquidités quasi monétaires:																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9					
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4					
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2					
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2					
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	—	—	—					
b) envers les parastatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3					
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—					
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,2	48,2	45,8					
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0					

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 4						
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6						
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5						
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	p 1,3	p 1,3	p 1,2						
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	5,3						
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2						
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	15,0	18,2	18,6	23,9	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5						
b) en francs belges ²	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,8	5,3						
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	-						
Total des créances sur l'étranger .	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,6	106,8	113,1	113,5	111,8	111,9	115,9	p122,0	p130,0	p130,6						(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8						
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1						
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6						
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3						
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	58,2	p 67,9	p 73,6	p 73,6						(7)
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	p 36,6	p 36,8	p 39,4						(7)
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	p 55,3	p 54,3	p 54,3						(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4						(9)
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,2	p 2,0	p 2,3	p 0,4						(9)
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	p 1,1	p 0,9	p 0,9						(9)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	3,1	3,7	5,0	5,0						(11)
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	34,1	35,5	36,1	36,6						(11)
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4						(11)
d) obligations :																					
— généralement accessibles au public	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	3,0	p 3,0	p 3,5	p 2,8						(15)
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	p 0,9	p 0,9	p 0,9						(15)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ³	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	—	—	—						(8)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3	...	p 0,2						(14)
b) à plus d'un an :																					
— obligations généralement accessibles au public	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,8	p 8,9	p 8,9	p 8,9						(14)
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	p 0,8	p 0,8	p 0,8						(14)
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,6	p 70,4	p 79,0	p 77,8						(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,5	457,4	481,3	480,8						

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle le la rubrique est comprise¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.³ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».⁴ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 7											
A. Engagements envers l'étranger :																										
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2											
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—											
3. Autres :																										
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1											
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,4	15,7	18,5	19,3											
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,6	+0,6	-1,2	—											
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6											
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																										
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8											
2. Autres :																										
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3											
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	0,3											
c) envers les banques de dépôts	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4											
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																										
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7										(1)	
2. Monnaie scripturale :																										
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,9	110,2											(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7											(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																										
a) détenues par les entreprises et particuliers :																										
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9											(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4											(2)
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2											(3)
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1											(4)
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2											(13)
5. Autres :																										
envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	—	—	—											(8)
envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3											(14)
envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—											(7)
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,7	83,2	80,8											(15)
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,5	457,4	481,3	480,8											

1 Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

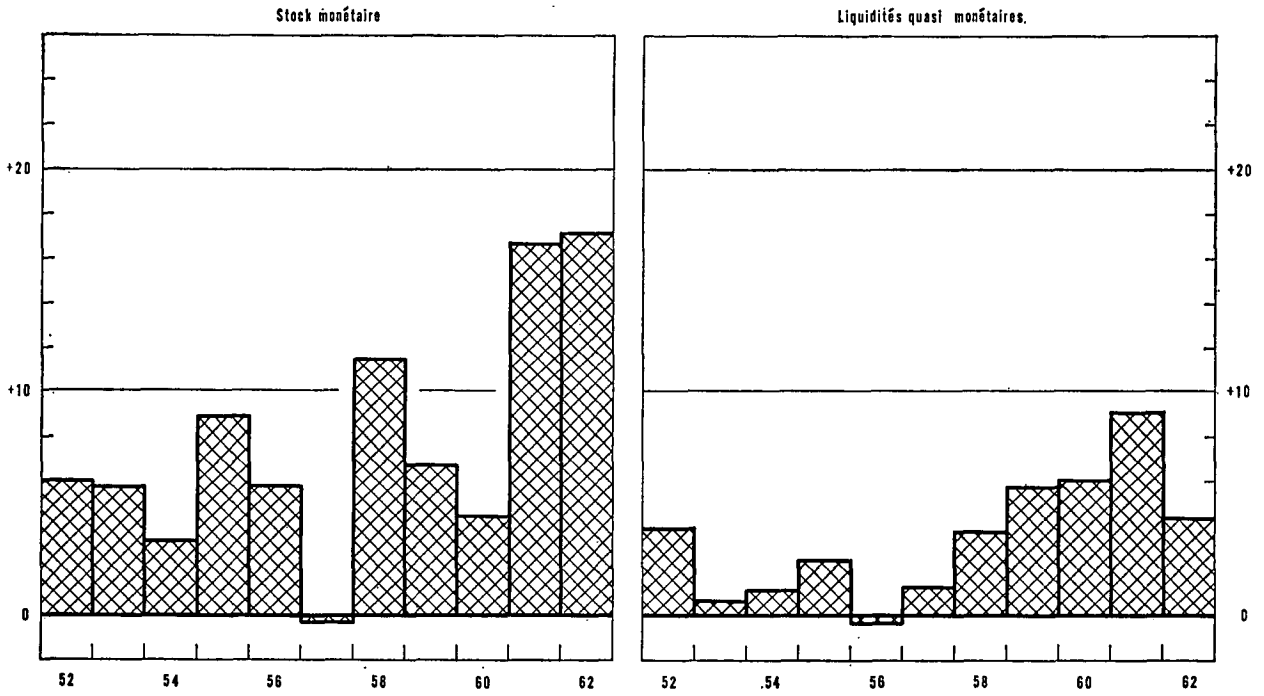
7 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle le la rubrique est comprise
(6)

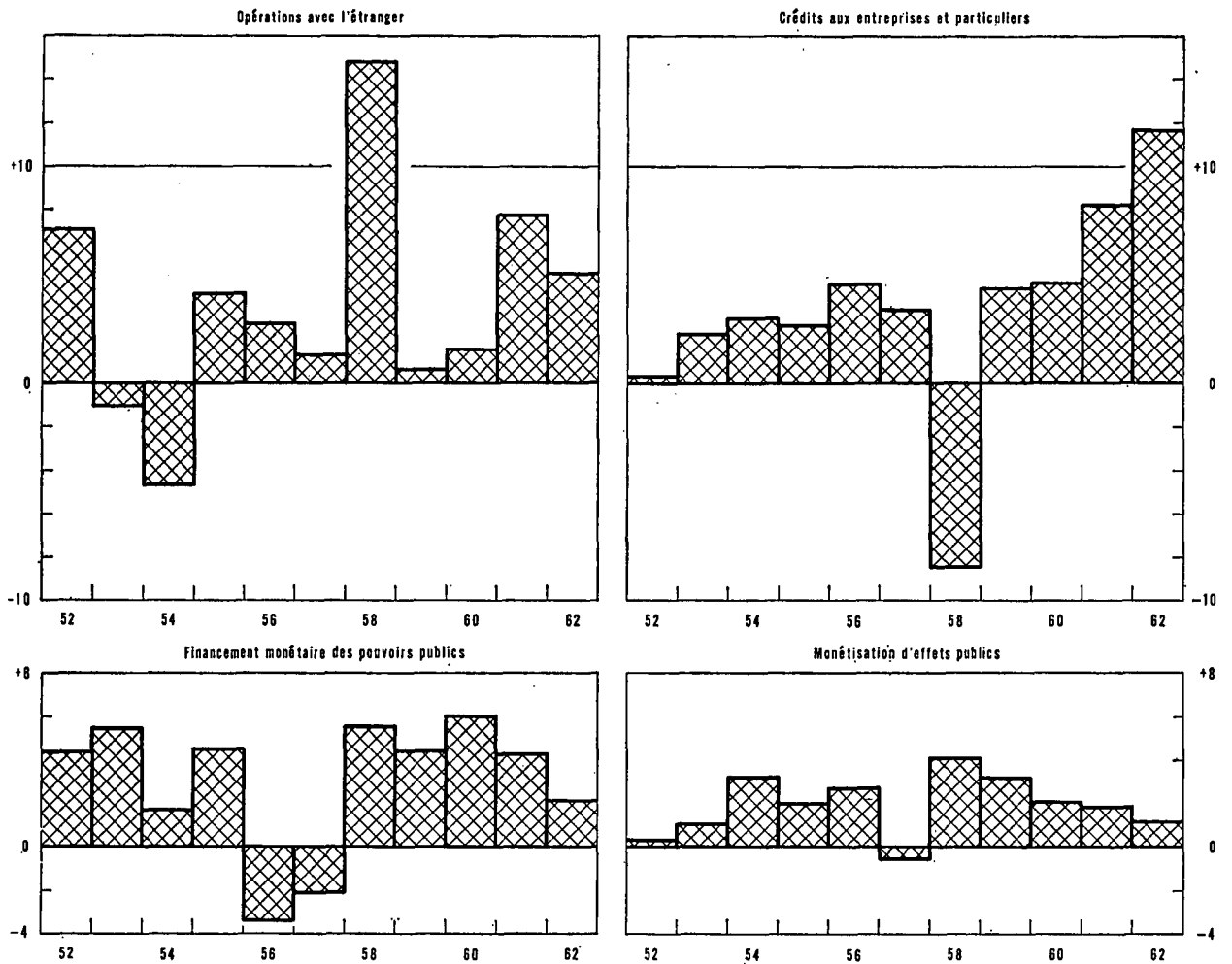
XIII - 3. — STOCK MONETAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONETAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics 3 (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 2,7 ¹	+ 0,7 ¹	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+12,9 ¹	+ 2,4 ¹	+15,3	+14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	+ 0,6	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	...	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,2	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,9	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,2 ²	+ 2,8 ²	- 2,4 ²	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ²	... ²	+ 6,1 ²	+ 1,6	- 5,2	+ 5,3	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,4	- 0,5
Total ...	+ 4,4 ²	+ 6,1 ²	+10,5 ²	+ 1,6	+ 3,0	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	- 0,1	- 3,2
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ²	+ 3,3 ²	+ 5,4 ²	- 1,7	+ 5,2	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 ^e trimestre	+ 1,7 ²	+ 3,6 ²	+ 5,3 ²	+ 4,3	+ 3,6	- 1,3	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ²	+ 1,8 ²	+10,6 ²	+ 5,4	- 6,2	+ 0,8	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5
Total ...	+16,7 ²	+ 9,1 ²	+25,8 ²	+ 8,1	+ 8,5	- 6,4	+ 2,1	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,4	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 3,8	- 1,2	+ 2,5	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 0,4	- 0,5	- 0,2	- 1,1
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 1,7	+ 4,0	- 3,8	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	- 0,7	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 0,2	+ 4,4	- 2,0	+ 0,9	+ 0,4	- 0,1	+ 3,3	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 0,7	- 3,2	+ 0,4	+ 0,5	- 0,7	+ 0,9	+ 6,1	- 0,6	+ 0,6	+ 2,1
Total ...	+17,1	+ 4,3	+21,4	+ 5,0	+ 4,0	- 2,9	+ 1,1	+ 0,5	+ 0,7	+11,6	- 2,4	+ 2,5	+ 1,3
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+10,3	p + 2,9	p + 8,9	p + 1,1	p - 0,1	p + 0,3	+ 0,2	+ 1,6	- 0,1	p - 0,4	p - 4,1
2 ^e trimestre (est.)	+10,6	+ 1,4	+12,0	p + 0,4	p + 5,5	p + 0,8	p + 0,1	p - 0,7	+ 0,9	+ 4,2	- 0,1	p - 0,5	p + 1,4

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Les comptes bancaires à plus d'un mois des sociétés financières qui jusqu'en juillet 1958 étaient englobés dans le stock monétaire ont pu être reclassés dans les liquidités quasi monétaires à partir d'août 1958. Les chiffres qui figurent aux colonnes (1) et (2) du présent tableau pour les variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires au 3^e trimestre de 1958 et durant l'année 1958 font abstraction des mouvements comptables qui ont résulté de cette modification de la statistique. — 2 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3 0,2 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (3) du présent tableau. — 3 Y compris les fonds de pension.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pour- centage de monnaie fidu- ciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire 2	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subor- donnés	détenue par les entreprises et particuliers 1			Stock de monnaie scriptu- rale			
					comptes courants à la B.N.B. 2	avoirs en C.C.P. 2	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établis- sements para- étatiques 2				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (8) : (10)	
1952 Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	58,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	58,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	58,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	58,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
1962 Août	6,1	133,2	136,5	8,7	0,4	29,0	67,5	96,9	105,6	242,1	56,4
Septembre	6,1	133,2	136,7	11,0	0,4	29,3	69,3	99,0	110,0	246,7	55,4
Octobre	6,1	134,5	137,9	8,6	0,4	30,2	69,5	100,1	108,7	246,6	55,9
Novembre	6,1	134,0	137,5	8,4	0,3	29,5	71,1	100,9	109,3	246,8	55,7
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Janvier	6,2	137,1	140,5	9,2	0,3	32,7	70,5	103,5	112,7	253,2	55,5
Février	6,2	139,3	142,7	10,1	0,4	30,0	73,1	103,5	113,6	256,3	55,7
Mars	6,2	140,5	143,8	12,5	0,3	30,9	75,1	106,3	118,8	262,6	54,8
Avril	6,2	142,2	145,5	11,4	0,3	32,2	73,5	106,0	117,4	262,9	55,4
Mai	6,2	144,2	147,6	11,7	0,3	31,9	75,7	107,9	119,6	267,2	55,3
Juin (est.) ⁶	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série 6</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,5	110,1	122,9	272,5	54,9
Juillet	6,3	147,3	150,6	10,6	0,4	34,3	73,3	108,0	118,6	269,2	55,9

1 Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

2 Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

3 Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4.)

4 En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

5 Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

6 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre	60,9	- 0,7	60,2	+ 2,5	+ 1,8	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre	67,5	- 1,3	66,2	+ 6,6	- 0,7	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre	72,3	- 2,2	70,1	+ 4,8	- 1,2	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre	75,5	- 3,4	72,1	+ 3,2	- 0,7	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
				+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	74,7 ^{7 8}	- 3,5	71,2 ^{7 8}	- 1,6 ^{7 8}	+ 0,9	- 0,7 ^{7 8}	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	72,3 ⁷	- 1,6	70,7 ⁷	- 2,5 ⁷	+ 1,9	- 0,6 ⁷	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,1 ^{7 8}	+ 2,0	- 4,1 ^{7 8}	- 4,0	- 0,8 ⁸	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,7 ⁹	74,8 ⁹	+10,8	- 3,7 ⁹	+ 7,1 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,6	...	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,9 ⁹	+ 4,3 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,9	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,0 ⁹	- 1,8 ⁹	+ 0,2	- 0,3	- 1,7	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	-15,1 ⁹	70,9 ⁹	+ 3,4	- 0,4 ⁹	+ 3,0 ⁹	- 1,3	...	+ 4,3	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	-14,9 ⁹	77,8 ⁹	+ 6,7	- 0,4 ⁹	+ 6,3 ⁹	+ 0,8	+ 0,1	+ 5,4	- 0,3	+ 6,0
				+ 12,2	-10,4 ⁹	+ 1,8 ⁹	- 6,4	+ 0,1	+ 8,1	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,5	+ 0,3	+ 3,8	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 3,8	...	+ 1,7	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,6	- 1,7	- 2,0	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,8	- 0,3	+ 0,4	...	- 0,7	+ 0,8	+ 0,5
				- 1,7	+ 4,2	+ 2,5	- 2,9	+ 0,4	+ 5,0	+ 1,3	+ 3,8
1963 1 ^{er} trimestre p	95,4	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,5	+ 3,9	+ 1,1	...	+ 2,9	- 1,4	+ 2,5
2 ^e trim. (est.)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 0,8	...	+ 0,4	+ 0,4	+ 1,6
Nouvelle série 10											
2 ^e trimestre	98,6	p-16,6	p82,0								

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 8^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

10 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le présent bulletin.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	12.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	79	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	176
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 10 septembre	1963 9 septembre	1962 8 octobre	1963 7 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	67.039	68.197	67.035	68.361
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	14.192	20.523	14.704	21.095
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	5.606	10.258	4.786	10.311
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	—	1.500	—	1.500
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	294	134	290	130
b) A.M.E.	60	...	35	...
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	6.738	6.738	6.814	6.738	7.064
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	14.009	20.547	13.754	21.052
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	1.854	4.889	2.801	6.293
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	642	608	35	989
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.590	9.200	8.765	7.725
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	434	325	411	324
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	2	1	1	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.627	2.702	2.627	2.697
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.539	1.593	1.539	1.593
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.224	1.339	1.223	1.336
Divers	515	698	544	1.778	1.008	1.642	1.060	1.456
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.210	160.858	184.272	159.804	185.927
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	966	581	803	906
PASSIF								
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	132.333	146.233	133.429	147.482
Comptes courants :								
compte ordinaire ...	7	24	1	5	17	8	12	20
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	24	26	25	19
compte spécial liqui- dation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	328	250	305	275
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.095	884	2.114	670
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	344	249	200	185	132	116	133	159
b) autres accords	224	263	365	413	356	342	277	302
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	138.452	142.972	136.335	147.859	136.295	148.927
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	19.620	30.849	18.535	31.341
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.224	1.339	1.223	1.336
Divers	767	938	1.007	1.016	1.052	1.522	1.124	1.620
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.227	2.303	2.227	2.303
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	163.210	160.858	184.272	159.804	185.927
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	966	581	803	906

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1959	1960	1961	1962	1962	1963	1962	1963
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	30 juin	30 juin	31 juillet	31 juillet
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	5.972	5.933	7.533	6.523	3.232	3.428	3.443	3.433
Prêts au jour le jour	1.013	1.277	1.214	1.272	1.410	951	1.038	364
Banquiers	6.696	8.103	10.782	13.192	10.343	15.988	11.084	16.340
Maison-mère, succursales et filiales	2.345	3.236	4.287	4.717	4.660	5.784	4.219	5.141
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.205	6.017	6.742	8.248	7.722	10.444	6.641	8.463
Portefeuille-effets	52.469	55.155	66.088	46.685	71.508	68.499	69.233	67.873
a) Effets publics ²	34.341	33.627	40.213	16.569	40.801	29.935	39.176	29.794
b) Effets commerciaux ³	18.128	21.528	25.875	30.116	30.707	38.563	30.057	38.079
Reports et avances sur titres	1.364	1.168	1.237	1.317	1.201	1.154	1.207	1.195
Débiteurs par acceptations	11.944	12.682	14.318	17.927	16.764	19.012	16.570	19.081
Débiteurs divers	22.792	26.064	30.726	38.608	32.504	41.471	33.989	43.705
Portefeuille-titres	34.988	39.274	53.444	75.148	54.615	71.149	54.684	71.037
a) Valeurs de la réserve légale	366	401	429	468	468	538	468	537
b) Fonds publics belges ^{2 4}	32.021	36.199	50.094	71.460	51.048	67.356	51.290	67.268
c) Fonds publics étrangers ⁴	231	275	473	317	311	319	363	294
d) Actions de banques	1.340	1.291	1.261	1.232	1.265	1.544	1.267	1.548
e) Autres titres	1.030	1.108	1.187	1.621	1.523	1.392	1.356	1.390
Divers	1.730	1.570	1.552	2.339	1.614	1.961	1.709	2.199
Capital non versé	7	7	9	9	9	9	9	9
Total disponible et réalisable ...	146.525	160.486	197.932	215.985	205.582	239.850	203.826	238.840
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	23	20	19	17	17	20	17	21
Immeubles	1.126	1.190	1.251	1.301	1.280	1.370	1.287	1.417
Participations dans les filiales immobilières	257	258	273	265	265	265	265	265
Créances sur les filiales immobilières	350	345	278	312	314	316	310	312
Matériel et mobilier	140	153	166	200	185	210	190	214
Total de l'immobilisé ...	1.896	1.966	1.987	2.095	2.061	2.181	2.069	2.229
Total de l'actif ...	148.421	162.452	199.919	218.080	207.643	242.031	205.895	241.069

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

3 Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1959 31 décembre	6.835	1961 31 décembre	6.999	1962 30 juin	6.278	1963 30 juin	7.574
1960 31 décembre	6.547	1962 31 décembre	8.486	1962 31 juillet	5.700	1963 31 juillet	8.472

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les fonds publics étrangers.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Passif

Rubriques	1959	1960	1961	1962	1962	1962	1962	1962
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	30 juin	30 juin	31 juillet	31 juillet
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	415	330	398	1.747	2.227	1.155	360	1.532
Emprunts au jour le jour	644	1.332	2.110	871	2.273	1.980	2.669	2.053
a) Garantis par des sûretés réelles	571	1.247	1.986	815	2.186	1.819	2.525	1.934
b) Non garantis par des sûretés réelles	73	85	124	56	87	161	144	119
Banquiers	8.568	14.208	28.067	26.553	21.846	33.949	21.660	35.494
Maison-mère, succursales et filiales	2.398	3.165	3.911	4.300	3.197	6.334	3.113	6.251
Acceptations	11.945	12.683	14.319	17.928	16.769	19.012	16.571	19.081
Autres valeurs à payer à court terme	2.690	2.382	2.776	3.875	3.822	5.202	3.361	5.128
Créditeurs pour effets à l'encaissement.....	889	990	967	1.095	1.091	1.129	1.053	1.081
Dépôts et comptes courants	99.256	103.790	121.118	130.986	128.756	141.949	129.097	138.695
a) A vue	62.077	61.080	66.746	71.259	70.033	78.231	67.705	74.655
b) A un mois au plus	3.319	4.873	6.112	5.532	5.596	5.960	6.187	5.844
c) A plus d'un mois	14.800	19.200	27.902	29.392	31.214	29.732	32.933	29.062
d) A plus d'un an	1.495	956	1.529	2.201	2.135	1.564	2.137	1.590
e) A plus de deux ans	2.097	1.975	2.495	2.671	2.331	2.997	2.377	3.019
f) Carnets de dépôts	13.730	14.115	14.613	17.937	15.659	21.412	15.918	22.484
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.738	1.591	1.721	1.994	1.788	2.053	1.840	2.041
Obligations et bons de caisse	6.891	7.573	8.619	11.060	9.766	11.183	9.996	11.245
Montants à libérer sur titres et participations	664	635	615	689	610	703	610	696
Divers	4.451	4.940	6.007	6.104	5.541	5.717	5.665	6.000
<i>Total de l'exigible ...</i>	138.811	152.028	188.907	205.208	195.898	228.313	194.155	227.256
C. Non exigible :								
Capital	5.746	6.201	6.520	7.636	6.917	8.041	6.912	8.135
Fonds indisponibles par prime d'émission	283	284	292	785	305	793	305	793
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	369	406	428	467	467	537	467	537
Réserve disponible	3.106	3.363	3.652	3.828	3.928	4.161	3.929	4.161
Provisions	106	170	120	156	128	186	127	187
<i>Total du non exigible ...</i>	9.610	10.424	11.012	12.872	11.745	13.718	11.740	13.813
Total du passif ...	148.421	162.452	199.919	218.080	207.643	242.031	205.895	241.069

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

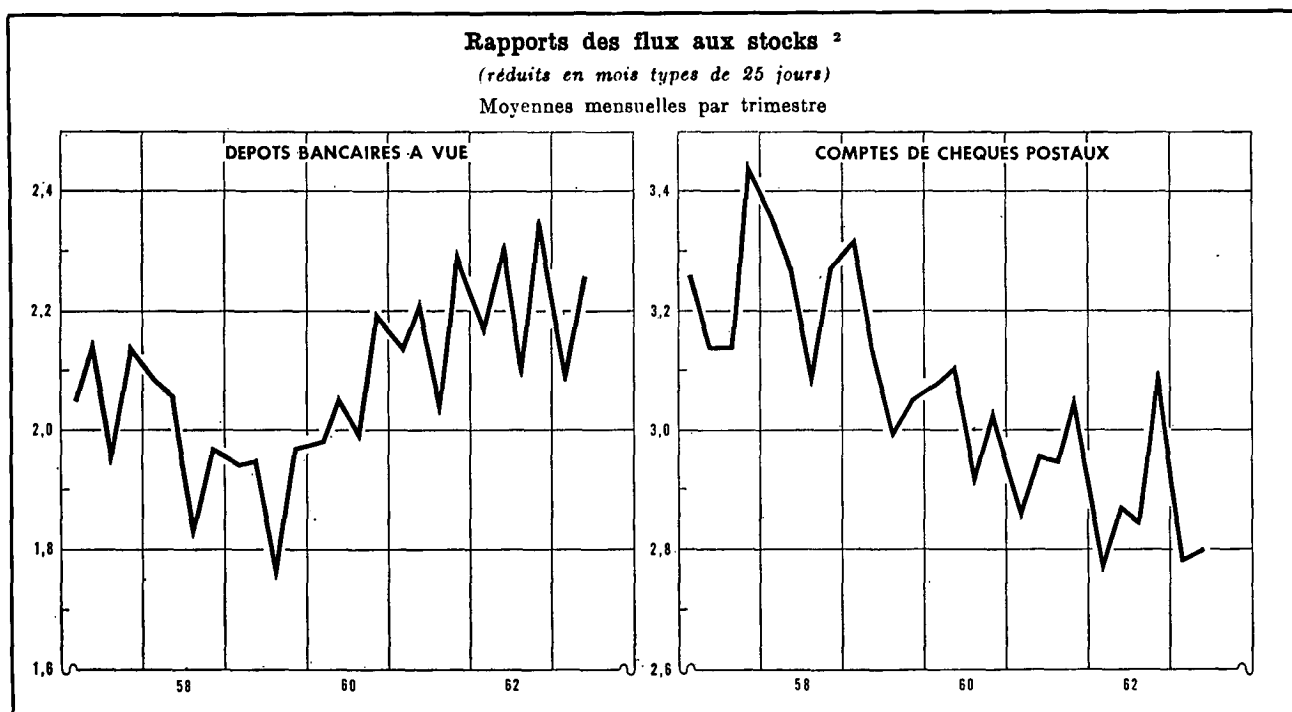
Source : *Offices des chèques postaux.*

	Milliers de comptes	Avoir global ¹	Avoirs des particuliers ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières)		(moyennes mensuelles ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,8	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1961 4 ^e trimestre	882	39,7	29,1	47,4	114,2	45,8	114,2	321,5	92
1962 1 ^{er} trimestre	887	42,7	31,5	46,6	114,9	47,4	114,9	323,7	92
2 ^e trimestre	891	43,4	32,1	49,3	115,5	48,6	115,5	328,8	92
3 ^e trimestre	900	43,4	31,8	48,4	114,8	48,7	114,8	326,7	92
4 ^e trimestre	907	44,2	31,6	54,7	128,4	52,8	128,4	364,3	92
1963 1 ^{er} trimestre	913	48,8	34,5	52,1	127,5	52,9	127,5	359,8	93
2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,0	92
1962 Août	896	41,5	31,6	44,3	108,5	46,2	108,5	307,6	92
Septembre	900	40,8	31,5	43,8	101,7	41,3	101,7	288,5	92
Octobre	903	43,7	31,5	51,7	124,8	52,6	124,8	353,8	91
Novembre	906	43,0	31,0	52,0	126,1	51,8	126,1	356,2	93
Décembre	907	46,1	32,4	60,4	134,3	53,9	134,3	382,9	93
1963 Janvier	909	51,2	34,7	56,9	132,5	53,9	132,5	375,8	92
Février	911	50,6	34,8	45,9	126,3	54,4	126,3	352,7	93
Mars	913	44,5	34,0	53,4	123,6	50,3	123,6	350,9	93
Avril	913	47,1	34,7	51,2	120,4	51,6	120,4	343,7	92
Mai	914	46,9	34,8	52,6	126,3	53,9	126,3	359,0	92
Juin	915	46,4	35,6	52,2	118,6	48,9	118,6	338,4	92
Juillet	917	53,5	35,3	69,1	159,6	69,8	159,6	458,0	93
Août	919	45,8	34,5	49,9	123,6	53,4	123,6	350,3	89

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la réévaluation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours ⁵	
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1961 4 ^e trimestre	115,2	96,1	211,3	2,29	2,30	3,06
1962 1 ^{er} trimestre	110,1	94,6	204,7	2,24	2,18	2,78
2 ^e trimestre	123,4	99,2	222,6	2,28	2,31	2,87
3 ^e trimestre	112,3	98,0	210,3	2,12	2,10	2,84
4 ^e trimestre	130,1	105,3	235,4	2,36	2,34	3,09
1963 1 ^{er} trimestre	117,8	103,8	221,6	2,12	2,09	2,78
2 ^e trimestre	132,1	105,6	237,7	2,24	2,26	2,80
1962 Août	106,2	100,5	206,7	2,09	2,01	2,99
Septembre	106,8	88,3	195,1	1,98	1,98	2,57
Octobre	123,2	99,4	222,6	2,41	2,24	2,88
Novembre	132,1	108,4	240,5	2,27	2,37	3,30
Décembre	135,1	108,1	243,2	2,40	2,40	3,09
1963 Janvier	122,4	103,6	226,0	2,28	2,19	2,75
Février	115,8	108,3	224,1	1,99	2,07	2,90
Mars	115,3	99,4	214,7	2,10	2,02	2,68
Avril	132,9	103,9	236,8	2,30	2,30	2,74
Mai	138,8	109,3	248,1	2,34	2,34	2,97
Juin	124,7	103,6	228,3	2,07	2,15	2,68
Juillet	149,3	113,2	262,5	2,47	2,38	2,93
Août	123,7	103,8	227,4	2,08	2,00	2,81

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthodes d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées ¹ 3	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse ²
valeur nominale										
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1961 Janvier	6.617	20	1.200	750	1.802	6.966	...	—
Février	6.434	90	...	2.917	1.932	7.932	...	—
Mars	5.978	10	825	1.644	3.273	8.401	...	—
Avril	6.104	18	1.875	1.086	3.569	9.266	...	—
Mai	6.054	25	2.525	2.150	2.685	10.042	...	—
Juin	6.394	78	825	1.916	4.239	10.043	...	—
Juillet	6.288	9	100	3.131	3.272	9.442	...	—
Août	6.371	4.377	3.410	10.800	...	—
Septembre ...	6.448	6.391	2.267	11.701	...	—
Octobre	6.599	166	150	6.876	2.030	12.511	...	—
Novembre ...	6.613	...	150	8.004	2.169	13.605	...	—
Décembre	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	280	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...

¹ Y compris les opérations à réméré.

² Y compris les bons de caisse escomptés auprès des organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

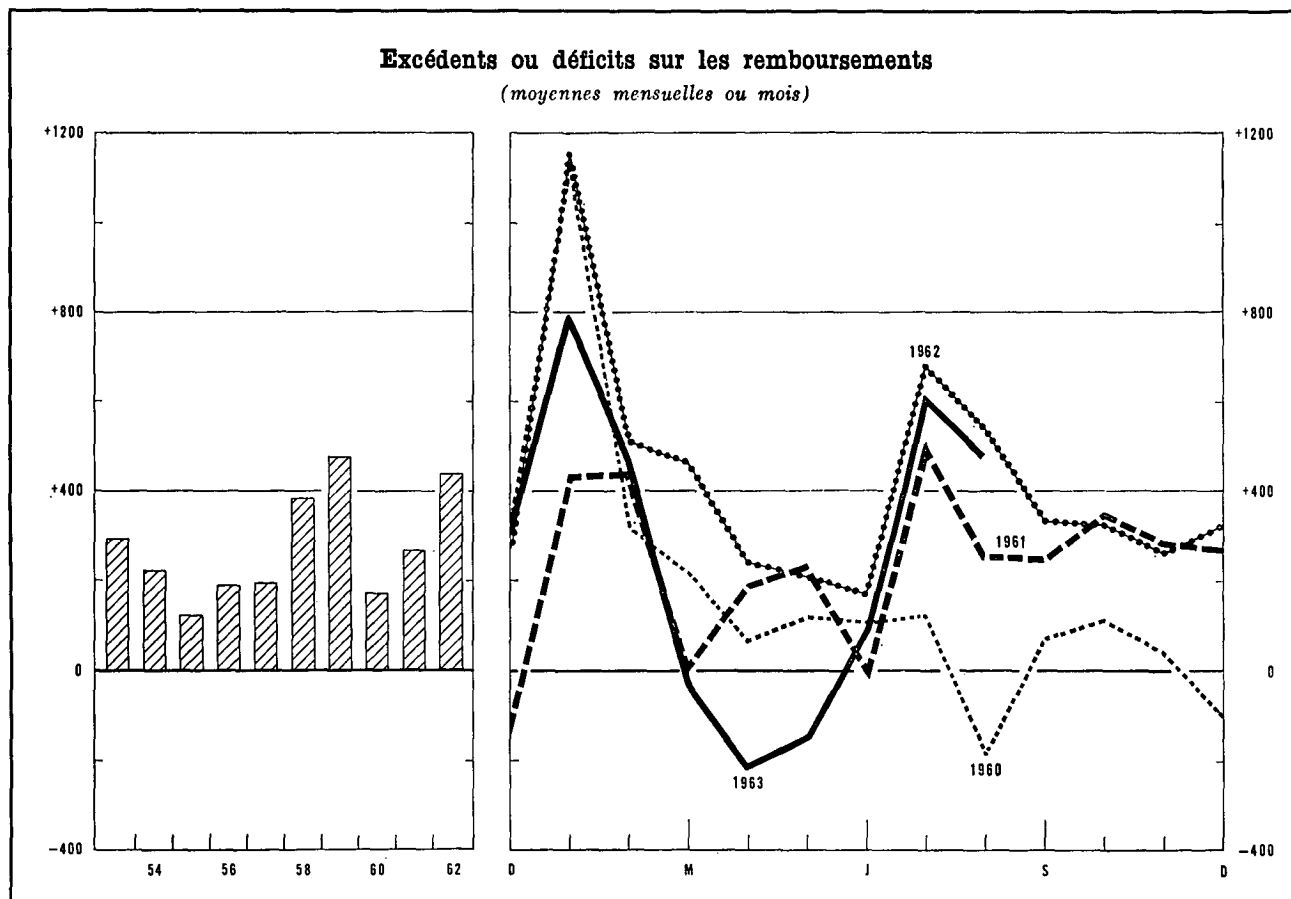
³ Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — **Mouvements des dépôts**

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹	
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹	
Janvier	2.616	p 2.379	1.458	p 1.588	1.158	p 791	85.791	p 93.445
Février	1.965	p 2.003	1.456	p 1.539	509	p 463	86.300	p 93.908
Mars	2.193	p 1.950	1.725	p 1.987	468	p - 36	86.768	p 93.872
Avril	2.003	p 1.976	1.757	p 2.189	246	p -213	87.014	p 93.660
Mai	2.093	p 2.096	1.878	p 2.239	215	p -143	87.229	p 93.517
Juin	2.152	p 2.144	1.975	p 2.048	177	p 96	87.406	p 93.613
Juillet	2.432	p 2.587	1.748	p 1.970	684	p 617	88.090	p 94.229
Août	2.149	p 2.202	1.609	p 1.719	540	p 483	88.630	p 94.712
Septembre	2.019		1.674		345		88.975	
Octobre	2.188		1.850		338		89.313	
Novembre	1.931		1.664		267		89.580	
Décembre	2.254		1.923		330		92.654 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1950	1957	1958	1959	1960	1961
ACTIF						
Disponible ¹	0,2	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	6,5	7,6	7,7	9,1	10,8	12,4
Avances à l'industrie	—	—	2,0	3,3	5,2	7,3
Crédit d'exportation	—	—	...	0,2	0,4	0,5
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,2	0,4	1,6	1,7	2,4	2,5
Certificats de Trésorerie	1,8	1,5	5,2	4,3	2,0	4,3
Prêts au jour le jour	1,0	1,3	0,8	1,1	0,8	0,7
Total des placements provisoires ...	9,5	10,8	17,3	19,7	21,6	27,7
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	18,4	18,4	17,3	19,7	20,0	20,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	12,1	13,6	15,4	16,5	17,8	16,6
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
et communes						
Obligations de sociétés belges	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0	1,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations						
complémentaires aux prisonniers politiques, et						
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la						
guerre	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,7	2,8	2,9	3,3	3,8	4,3
Crédit agricole	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6
Avances à la Société nationale du logement, aux						
sociétés agréées et aux communes en vue de la						
construction d'habitations sociales	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2	22,7
Total des placements définitifs ...	57,9	60,8	62,8	68,2	71,0	71,0

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	55,9	60,0	66,5	74,3	78,7	84,5
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,8	4,6	4,9	3,8	3,7	3,7
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Total des dépôts sur livrets ...	61,1	65,0	71,8	78,5	82,8	88,5
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	3,5	3,7	3,0	3,4
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	5,6	6,2	6,7	7,3	7,9	8,7

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	6,3	7,2	7,5	7,7	7,3	7,1
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	8,8	9,1	10,1	11,0	11,6	12,5
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0
Obligations de sociétés belges	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	18,4	19,5	20,5	21,5	21,5	22,0
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	19,0	13,2	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4
Réserves mathématiques ²		6,7	7,4	8,2	8,8	9,4
Total ...	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9	22,8

* La C.G.E.R. publie séparément :

a) Depuis 1957 :

- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
- 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
- 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation.
- 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 29 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.

b) Depuis 1958 : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).

c) Depuis 1960 : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 », conçue également selon le principe de la capitalisation.

1 Le Fonds des rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

2 Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,8	2,0	1,9	2,2	3,0	2,9
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,7	1,1	1,3	2,0	2,6
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	3,3	3,6	4,0	4,5	6,0	6,5
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,5	2,7	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9
Fonds de réserve	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5	1,8

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5
4 ^e trimest.	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 1 ^{er} trimest.	24,1	6,7	5,5	36,3	2,2	20,9	0,5	23,6	7,6	0,2	0,1	0,4	0,4	6,6	15,3	38,9
2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	5,0	6,7	8,6	9,8	10,5	10,9
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	4,4	5,1	5,5	6,2	6,7	7,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	5,8	7,1	7,8	10,5	13,1	15,7
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	2,0	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6
Crédits commerciaux à moyen terme	1,1	1,0	0,8	0,8	1,3	1,0
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,7	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8
PASSIF						
Obligations	17,2	21,4	24,9	30,1	35,9	37,5
Bons de caisse	3,3	4,1	5,7	6,3	6,9	7,3
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	2,0	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,5	0,7	0,8	1,1	1,2	1,2

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (9)	créditeurs (12)	débiteurs (13)					
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces (4)	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)	Total (6) + (7) = (8)								
1953	1.221	2.565		2.418	4.983	136	4.748	4.884	1.320	20.049	1.160	1.966	406	13.230	
1954	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.735	349	15.518	
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061	
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934	
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609	
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044	
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016	
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451	
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917	
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.350	2.288	24.877	
1961 Août	3.224	481	155	91	727	110	665	775	3.176		5.526	1.535	1.751	1.500	
Septembre	3.176	500	100	173	773	56	557	613	3.336		5.456	1.888	1.206	1.537	
Octobre	3.336	627	153	178	958	59	781	840	3.454		5.268	1.758	1.182	1.982	
Novembre	3.454	443	94	132	669	28	659	687	3.436		5.553	2.026	1.036	1.363	
Décembre	3.436	497	145	133	775	35	723	758	3.453	46.849	5.231	1.737	1.341	1.617	
1962 Janvier	3.453	438	65	74	577	33	610	643	3.387		5.437	1.172	1.988	3.177	
Février	3.387	254	110	106	470	24	493	517	3.340		6.096	1.204	1.829	1.697	
Mars	3.340	448	129	122	699	33	681	714	3.325		6.275	1.614	1.796	2.488	
Avril	3.325	282	86	105	473	28	426	454	3.344		6.417	1.267	1.934	2.026	
Mai	3.344	392	97	114	603	34	545	579	3.368		6.968	1.729	1.491	1.593	
Juin	3.368	745	88	116	949	30	797	827	3.490		7.050	1.725	1.579	1.801	
Juillet	3.490	865	141	109	1.115	35	733	768	3.837		6.798	1.404	2.158	3.202	
Août	3.837	715	105	126	946	34	758	792	3.991		6.536	1.334	2.368	1.458	
Septembre	3.991	521	125	105	751	17	881	898	3.844		6.855	1.188	2.543	1.460	
Octobre	3.844	682	147	114	943	24	917	941	3.846		6.682	1.067	3.234	2.338	
Novembre	3.846	633	154	83	870	40	827	867	3.849		6.654	1.164	3.456	1.390	
Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247	
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781	
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944	
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992	
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401	
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743	
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574	
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470	
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques, Service des Assurances.

	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,4	1,7	2,3	2,6	3,1	1,0	1,1	1,2	1,4	1,6
Prêts hypothécaires	7,1	7,8	9,0	10,5	11,4	1,8	2,0	2,3	2,7	3,2
Prêts sur police	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,9	3,5	4,8	5,3	5,7	2,8	3,1	3,2	3,4	3,6
Valeurs étrangères	0,5	0,8	1,3	1,9	1,5	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4
Titres garantis par le Congo	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	2,6	3,1	4,2	4,2	4,6	0,4	0,4	0,7	0,7	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,0	1,2	1,4	1,4	1,6	0,9	1,0	0,9	1,0	1,1
Titres des provinces et com-										
munés	1,7	1,7	1,4	1,7	1,8	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	6,4	7,2	7,2	7,4	8,1	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	2,5	1,7	2,1	2,2	2,3	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Total des valeurs mobilières ...	17,8	19,6	22,5	24,2	25,7	5,9	6,5	6,7	7,2	7,7

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	27,0	31,0	35,3	38,7	41,7	9,0	9,8	10,7	11,6	12,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1961 4 ^e trimestre .	2,89
1962 1 ^{er} trimestre .	2,67
2 ^e trimestre .	2,88
3 ^e trimestre .	3,13
4 ^e trimestre .	3,41
1963 1 ^{er} trimestre .	3,05
2 ^e trimestre .	2,99

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.o. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : *Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.*

Modalités d'épargne	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
1. Epargne-dépôts ¹ :									
Caisse d'épargne	6,6	5,0	5,0	6,0	5,5	9,8	9,9	6,6	9,3
Banques	2,8	3,0	2,2	-0,7	1,1	4,6	5,1	4,0	10,4
Institutions parastatales de crédit .	0,7	0,3	-0,2	0,3	-0,5	2,2	0,3	1,2	1,7
Total ...	10,1	8,3	7,0	5,6	6,1	16,6	15,3	11,8	21,4
2. Epargne-réserves ¹ :									
Organismes de pensions	3,0	3,4	3,7	3,5	5,1	5,0	3,2	2,5	3,0
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,0	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9	0,7	1,1
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,1	0,3	0,1	0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Organismes d'assurances sur la vie .	2,9	3,1	3,4	3,5	3,5	3,8	5,4	6,8	4,9
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5
Total ...	7,7	7,9	9,0	8,8	10,6	10,3	9,9	10,5	9,6
3. Epargne hypothécaire et immobilière :									
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	3,2	2,9	2,9	1,8	2,1	1,8	1,8	1,1	2,4
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	4,4	5,2	6,2	6,5	7,0	7,4	8,5	9,2	9,9
Constructions d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	6,4	7,3	7,9	7,4	8,9	9,1	10,3	11,4	12,5
Total ...	14,0	15,4	17,0	15,7	18,0	18,3	20,6	21,7	24,8
4. Emissions de capitaux :									
Nouveaux placements du public	6,1	13,1	10,5	7,9	13,6	16,2	13,4	17,0	13,8
Total (1 à 4)	37,9	44,7	43,5	38,0	48,3	61,4	59,2	61,0	69,6
Doubles emplois ² ...	-0,5	0,6	0,2	-0,6	0,2	-1,4	0,6	0,1	0,1
Total net (1 à 4) ...	37,4	45,3	43,7	37,4	48,5	60,0	59,8	61,1	69,7
5. Epargne interne des entreprises :									
Amortissements	23,2	23,8	25,4	28,5	30,9	29,8	30,7	35,0	35,9
Epargne nette	7,8 ³	7,8 ³	9,6 ³	10,0	9,2	5,2	5,2	7,7	8,4
Total ...	31,0	31,6	35,0	38,5	40,1	35,0	35,9	42,7	44,3
Total général (1 à 5) ...	68,4	76,9	78,7	75,9	88,6	95,0	95,7	103,8	114,0

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							(8) = (5) + (4)
					(5) = (8) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)		
1. Etat (dette directe uniquement) .	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0	
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9	
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2	
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	2,8	0,7	2,1	4,0	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	2,5	0,2	2,3	5,4	
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8	
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9	
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7	
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	6,2	3,5	2,7	18,0	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5	
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	12,4	4,0	8,4	35,4	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3	
	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5	
	1961	
	1962	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	6,2	3,5	2,7	17,7	
	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9	
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	12,4	4,0	8,4	35,4	
7. Rectifications à apporter pour :	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—	
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—	
	1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—	
	1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : - 4,0; en 1957 : - 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 8,9; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,3.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1960	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ³	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 ⁵
	Novembre	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25-5,50-5,75 ⁴	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 ⁵
	Novembre	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ³	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 ⁵
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ³	98,25	à 5 ou 10 ans	2.350	5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ³	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 ⁵
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 ³	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ³	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ⁵
	Juin	8	Etat belge 1961-1973	5,25-5,50-5,75 ⁶	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	24	Ville d'Anvers	{ 5,25 - 5,50 - 5,75 - 6,00 } ⁷	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	2	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ⁸	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre	20	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 ⁸	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 ⁵
	Décembre	11	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 ⁸	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982, 1 ^{re} série	5,00-5,25-5,50 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ⁸	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ⁹	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ⁹	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25 ¹⁰	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ⁹	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00 — 5,25 ¹⁰	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12	Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25 ¹¹	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4	Etat belge 1963-1983	5,00 — 5,25 ¹⁰	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ¹²
	Avril	18	R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ¹²
	Mai	16	S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ¹²
	Mai	30	C.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50 ¹³	100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ^{5, 12}
	Juin	20	Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75 ¹⁴	99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ¹²
	Septembre	3	Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁵	99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ¹²
	Septembre	3	Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁵	99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ¹²
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75 ¹⁴	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	5,80	5,80 ¹²
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	6,00	6,00 ¹²

1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

2 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

3 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.

4 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.

5 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

6 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.

7 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.

8 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

9 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

10 Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

11 Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

12 Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

13 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.

14 Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.

15 Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durées	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 ⁴
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,14 ⁴
	Mars	31	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50 ⁴
	Mai	18	Etat belge 1961-1981	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00 ⁴
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	{ U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ⁴
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61 ⁴
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ⁵	5,00	100,0	20 ans	Flux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55
1963	Mai	10	Etat belge	4,875	100,0	3, 4 et 5 ans	U.S. \$ 20	4,97 ^{4, 6}

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.

3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.

4 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

5 Emprunt de conversion.

6 Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

* Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dettes indirectes	Dettes totales ²
	intérieures				extérieures						
	Consolidées y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidées ²	à moyen et court terme	totales ²			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961 Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8
Février	222,9	18,4	72,2	33,0	346,5	18,8	26,9	45,7	392,2	25,4	417,6
Mars	222,6	18,4	75,1	32,0	348,1	18,7	26,4	45,1	393,2	25,4	418,6
Avril	221,1	20,4	79,7	33,3	354,5	20,1	23,4	43,5	398,0	25,4	423,4
Mai	220,9	20,2	80,5	32,7	354,3	20,1	23,2	43,3	397,6	25,3	422,9
Juin	220,7	20,0	82,4	32,7	355,8	19,9	20,1	40,0	395,8	25,3	421,1
Juillet	223,8	20,0	79,3	34,0	357,1	19,8	19,9	39,7	396,8	25,2	422,0
Août	223,6	20,0	82,0	32,3	357,9	19,8	19,0	38,8	396,7	25,2	421,9
Septembre	223,4	20,0	82,8	32,4	358,6	19,7	18,4	38,1	396,7	25,2	421,9
Octobre	222,9	22,0	82,3	33,1	360,3	19,7	17,0	36,7	397,0	27,5	424,5
Novembre	232,2	20,9	76,3	33,0	362,4	19,7	16,7	36,4	398,8	27,5	426,3
Décembre	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Janvier	250,7	16,7	56,1	37,4	360,9	19,5	18,1	37,6	398,5	27,5	426,0
Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8

¹ E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat 2	158,6	170,6	187,7	204,2	216,2	53,3	48,7	45,9	44,9	42,5	211,9	219,3	233,6	249,1	258,7
2. Organismes publics de crédit non monétaires .	55,0	64,9	74,2	84,5	96,1	13,6	15,6	17,3	18,8	20,3	68,6	80,5	91,5	103,3	116,4
3. Paraétatiques d'exploitation	24,1	23,6	26,8	26,3	25,5	3,5	4,1	5,3	5,5	6,0	27,6	27,7	32,1	31,8	31,5
4. Fonds de pension	—	—	—	—	—	1,8	3,1	4,4	6,0	7,6	1,8	3,1	4,4	6,0	7,6
5. Secteur public non compris ailleurs	25,0	26,2	27,0	26,2	25,7	7,2	8,3	9,2	9,9	10,2	32,2	34,5	36,2	36,1	35,9
B. Trésor congolais (fonds publics congolais)	9,0	12,8	12,2	10,8	10,8	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	10,4	14,1	13,5	12,1	12,1
Total ...	271,7	298,1	327,9	352,0	374,3	80,8	81,1	83,4	86,4	87,9	352,5	379,2	411,3	438,4	462,2

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961	1957	1958	1959	1960	1961
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers 3	148,0	163,5	180,3	194,8	207,1	10,8	9,9	8,7	6,7	6,6	158,8	173,4	189,0	201,5	213,7
2. Paraétatiques d'exploitation	1,7	1,7	2,2	2,5	2,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,9	1,9	2,4	2,7	3,0
3. Secteur public non compris ailleurs 4	1,5	1,4	1,6	1,8	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6	1,5	1,7	1,9	1,7
4. Sécurité Sociale	1,2	1,1	1,0	1,0	1,2	0,6	0,6	0,6	1,0	1,0	1,8	1,7	1,6	2,0	2,2
B. Etranger : Congo et Ruanda-Urundi 5	4,0	4,1	4,0	3,4	2,6	1,4	1,1	0,7	0,3	0,3	5,4	5,2	4,7	3,7	2,9
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires 6	25,4	31,5	35,4	35,7	41,1	38,4	36,5	36,3	37,7	37,6	63,8	68,0	71,7	73,4	78,7
2. Fonds des Rentes	4,1	3,3	4,5	6,6	6,9	—	—	—	—	—	4,1	3,3	4,5	6,6	6,9
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	34,0	34,6	38,8	40,7	41,9	11,7	12,7	13,6	14,8	14,2	45,7	47,3	52,4	55,5	56,1
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	47,4	51,4	53,6	58,4	60,8	17,5	20,0	23,2	25,6	27,9	64,9	71,4	76,8	84,0	88,7
5. Organismes publics de crédit non monétaires .	4,4	5,5	6,5	7,1	8,3	0,1	—	—	—	—	4,5	5,5	6,5	7,1	8,3
Total ...	271,7	298,1	327,9	352,0	374,3	80,8	81,1	83,4	86,4	87,9	352,5	379,2	411,3	438,4	462,2

1 Sont considérés comme titres généralement accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire).

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Ruanda-Urundi ».

4 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

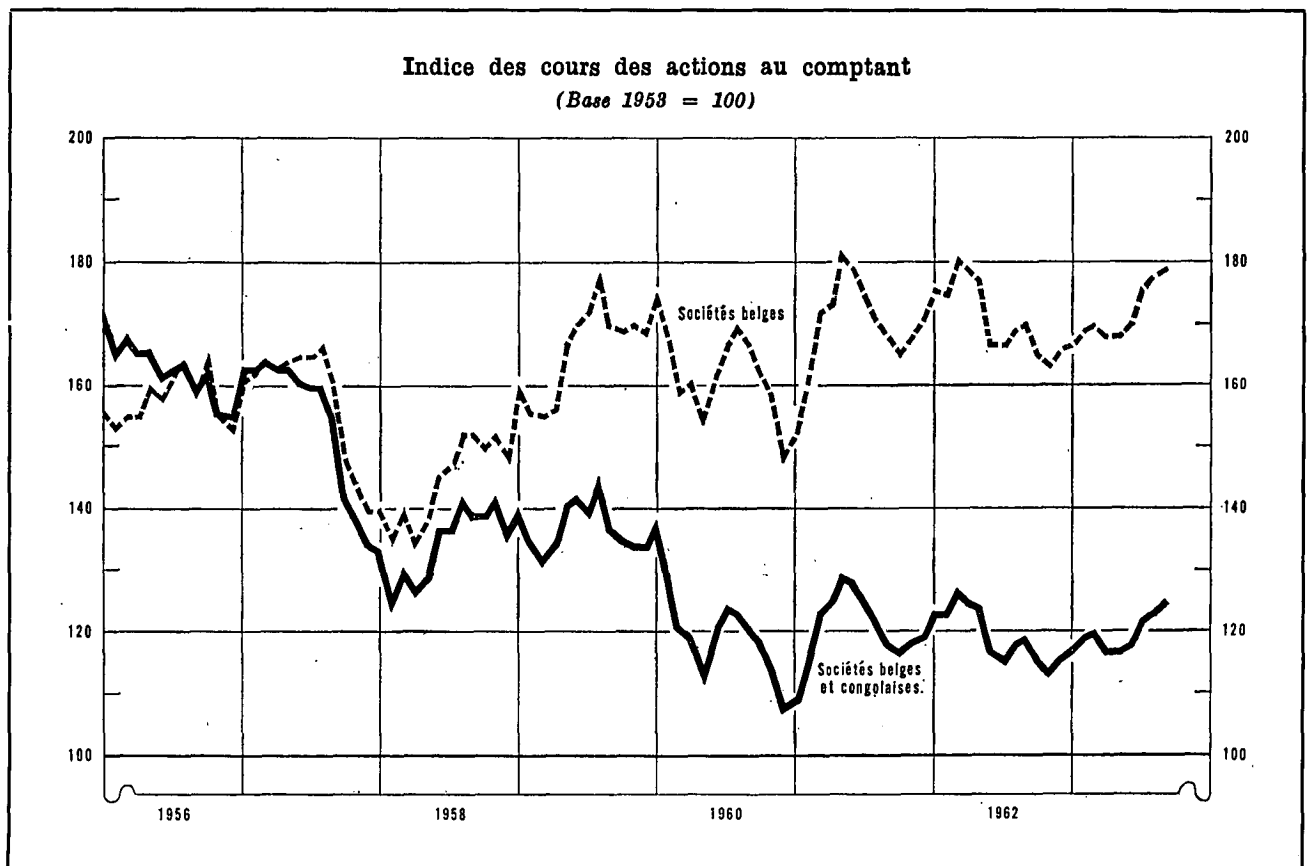
5 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances - (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6		Valeurs belges 5					
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	4,2	n.d.						
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1						
1962 Moyenne mensuelle .	82	119	171	113	3,2	3,2						
		1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963	1962	1963	
Janvier	97	93	123	117	176	167	116	113	3,3	2,9	3,1	3,2
Février	96	89	123	119	175	169	117	117	3,3	2,9	3,1	3,1
Mars	113	79	127	120	181	170	119	116	3,2	2,9	3,1	3,2
Avril	104	89	125	117	179	168	117	114	3,2	2,9	3,1	3,2
Mai	109	83	124	117	177	168	117	114	3,3	2,8	3,2	3,1
Juin	85	83	117	118	167	170	112	114	3,3	2,7	3,3	3,0
Juillet	62	89	116	122	167	176	110	116	3,1	2,5	3,2	2,9
Août	58	84	118	123	169	178	110	118	3,1	2,5	3,2	2,8
Septembre	63		119	125	170	179	113	119	3,1	2,5	3,1	2,8
Octobre	65		115		165		107		3,1		3,2	
Novembre	67		113		162		108		3,0		3,2	
Décembre	70		116		166		111		3,1		3,2	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1958, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en via au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	p10.800	447

Sociétés financières et immobilières ⁵

1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	p12.928	602

Industrie des fabrications métalliques

1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.631	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	p 1.856	117

Métallurgie du fer

1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	p 5.437	286

Industrie textile

1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	p 346	24

Notes : Voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes brute mis en paiement	Tantômes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	633	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	<i>p</i> 751	52

Industrie chimique

1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	<i>p</i> 962	66

Electricité

1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	<i>p</i> 6.997	340

Industrie du charbon

1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	<i>p</i> 398	27

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	<i>p</i> 45.172	2.259

Notes - Voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.623	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	p 1.019	35

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	p46.191	2.294

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961 4 premiers mois	5.777	71,7	44,1	10,1	1,8	5,6	0,8
5 premiers mois	9.500	116,5	71,2	15,7	3,1	8,5	1,0
6 premiers mois	11.429	131,2	82,7	18,2	3,4	9,6	1,3
7 premiers mois	12.018	137,3	87,5	19,2	3,5	10,1	1,5
8 premiers mois	12.226	138,7	88,2	19,4	3,5	10,2	1,6
9 premiers mois	12.601	140,1	89,6	19,6	3,5	10,3	1,7
10 premiers mois	13.183	150,0	94,2	20,9	3,7	11,2	1,9
11 premiers mois	13.550	163,5	102,7	23,1	3,8	12,3	2,1
12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 Janvier	151	4,0	1,0	0,4	...	0,2	0,4
2 premiers mois	390	4,8	2,9	1,0	...	0,8	0,8
3 premiers mois	2.198	19,9	12,9	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	p 103	2,2	0,7	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	p 263	2,9	2,5	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	p 1.660	19,9	11,4	3,1	0,4	2,1	0,6

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3 — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts 3
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 4 premiers mois	39	1,7	0,6	0,1	...	0,1	...
5 premiers mois	96	20,9	11,3	5,5	0,2	3,5	...
6 premiers mois	201	31,4	14,0	6,4	0,5	4,0	...
7 premiers mois	246	35,0	15,7	6,7	0,6	4,2	...
8 premiers mois	256	35,3	15,8	6,7	0,7	4,2	...
9 premiers mois	267	36,4	16,3	6,8	0,7	4,2	0,1
10 premiers mois	298	37,5	16,5	7,0	0,7	4,3	0,1
11 premiers mois	316	39,7	17,4	7,1	0,8	4,4	0,1
12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 Janvier	3
2 premiers mois	8	0,1
3 premiers mois	17	0,3	0,1
4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	2
2 premiers mois	6	0,1
3 premiers mois	24	1,7	0,6

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 4 premiers mois	5.816	73,4	44,7	10,2	1,8	5,7	0,8
5 premiers mois	9.596	137,4	82,5	21,2	3,3	12,0	1,0
6 premiers mois	11.630	162,6	96,7	24,6	3,9	13,6	1,3
7 premiers mois	12.264	172,3	103,2	25,9	4,1	14,3	1,5
8 premiers mois	12.482	174,0	104,0	26,1	4,2	14,4	1,6
9 premiers mois	12.868	176,5	105,9	26,4	4,2	14,5	1,8
10 premiers mois	13.481	187,5	110,7	27,9	4,4	15,5	2,0
11 premiers mois	13.866	203,2	120,1	30,2	4,6	16,7	2,2
12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 Janvier	154	4,0	1,0	0,4	...	0,2	0,4
2 premiers mois	398	4,9	2,9	1,0	...	0,8	0,8
3 premiers mois	2.215	20,2	13,0	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	105	2,2	0,7	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	269	3,0	2,5	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	1.684	21,6	12,0	3,1	0,4	2,1	0,6

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	= (3) - (4)	(6)	= (5) + (6)	= (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	<i>p</i> 6.052	1.667	1.645	22	844	866	<i>p</i> 6.918	12.660
1962	<i>p</i> 19.173	7.519	3.138	1.845	1.293	1.747	3.040	10.559	15.477

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	269	<i>p</i> 92	...	85	— 85	— 24	— 109	<i>p</i> — 17	— 64
1962	<i>p</i> 398	195	...	36	— 36	...	— 36	159	159

Total général

1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.514	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.282	<i>p</i> 6.144	1.667	1.730	— 63	820	757	<i>p</i> 6.901	12.596
1962	<i>p</i> 19.571	7.714	3.138	1.881	1.257	1.747	3.004	10.718	15.636

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N.B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.) ³.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1960 6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	3.681	777	4.458	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.172	6.519	1.840	8.359	399	196	...	196
1962 Janvier	1.067	308	100	408
Février	945	192	8	200	200	30	...	30
Mars	1.169	767	112	879	19
Avril	1.083	687	1.132	1.819
Mai	1.314	707	160	867	37	1	...	1
Juin	1.113	216	52	268
Juillet	5.111	1.027	23	1.050
Août	570	457	3	460
Septembre	1.573	723	...	723	139	165	...	165
Octobre	1.202	790	...	790
Novembre	958	155	50	205	4
Décembre	3.067	490	200	690
1963 Janvier	422	129	102	231
Février	500	200	100	300
Mars p	688	365	...	365
Avril p	1.545	1.046	1.000	2.046
Mai p	1.955	619	...	619
Juin p	1.338	272	...	272
Juillet p	755	203	...	203
Août p	541	161	...	161

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRÈS COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (3) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraits de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1953	2.378	...	76	2.937	9	2.153	2.842	387	5.391	...
1954	2.330	...	21	2.935	19	2.295	2.733	289	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	948	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1962 1 ^{er} trimestre	1.858	439	12	1.338	1.346	5	1.241	1.055	3.647	886
2 ^e trimestre	1.507	939	...	1.979	1.489	...	1.660	1.276	4.425	243
3 ^e trimestre	1.198	1.573	3	1.640	1.953	...	1.083	1.378	4.414	...
1963 1 ^{er} trimestre	1.509	820	26	1.431	1.279	...	1.134	1.373	3.786	92
2 ^e trimestre	1.780	221	46	1.651	1.430	163	1.198	907	3.698	174
3 ^e trimestre	1.608	373	23	1.611	1.822	56	939	798	3.615	20
1962 Septembre	1.401	1.205	...	1.450	1.964	...	891	1.201	4.056	...
Octobre	1.294	1.108	28	1.113	1.300	...	875	1.368	3.543	...
Novembre	1.508	238	7	1.845	1.068	...	1.285	1.245	3.598	281
Décembre	1.758	1.100	43	1.364	1.479	...	1.272	1.514	4.265	...
1963 Janvier	1.996	463	5	1.667	1.505	...	1.668	958	4.131	...
Février	1.438	139	40	1.746	1.397	11	1.138	817	3.363	186
Mars	1.880	45	95	1.544	1.382	478	765	939	3.564	345
Avril	1.913	222	15	1.260	1.536	163	1.078	633	3.410	14
Mai	1.630	515	29	1.913	1.994	...	1.119	974	4.087	44
Juin	1.246	382	31	1.662	1.948	...	784	589	3.321	...
Juillet	944	343	...	1.511	1.713	1.085	2.798	9
Août	1.058	52	...	1.856	1.926	5	...	1.035	2.966	...
Septembre	1.358	96	...	1.311	1.662	55	...	1.048	2.765	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1961 4 ^e trimestre	39	3	220	450	181	453	401	274	65	727	466
1962 1 ^{er} trimestre	39	3	146	488	175	491	321	276	64	767	385
2 ^e trimestre	39	3	169	474	182	477	351	282	65	759	416
3 ^e trimestre	39	3	172	436	198	439	370	276	68	715	438
4 ^e trimestre	39	3	143	504	231	507	374	304	73	811	447
1963 1 ^{er} trimestre	39	3	140	451	206	454	346	285	72	739	418
2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
1962 Août	39	3	164	438	185	441	349	273	66	714	415
Septembre	39	3	147	405	178	408	325	255	68	663	393
Octobre	39	3	139	529	236	532	375	321	74	853	449
Novembre	39	3	137	473	225	476	362	291	70	767	432
Décembre	39	2	152	510	232	512	384	300	75	812	459
1963 Janvier	39	3	167	513	222	516	389	297	78	813	467
Février	39	3	121	360	191	363	312	274	69	637	381
Mars	39	2	132	480	206	482	338	284	68	766	406
Avril	39	3	126	519	221	522	347	318	75	840	422
Mai	39	3	158	526	209	529	367	322	74	851	441
Juin	39	2	116	471	188	473	304	284	65	757	369
Juillet	39	3	118	546	272	549	390	340	76	889	466
Août	39	2	112	468	225	470	337	283	66	753	403

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.
2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année vol. 1, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. 1, no 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics	
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 366 jours 1				
1957 25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25	Taux du certificat plus 5/10 %, minimum 2,25 %		—	6,25	
12 novembre .	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25			6,25	6,25	
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—	»	»	»	Taux du Certificat + 5/10 %	6,—
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75				minimum 2,25 %	5,75
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50				»	5,25
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25				»	5,—
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				»	4,75
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	»	»	»	»	5,—
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				»	6,25
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»	»	»	»	6,25
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»	»	»	6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	»	»	»	6,—
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quantité de l'avance au 30 septembre 1963

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyenne 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1962 Octobre	2,50
Novembre	1,77
Décembre	2,73
1963 Janvier	2,32
Février	1,76
Mars	1,77
Avril	1,78
Mai	2,07
Juin	2,19
Juillet	2,87
Août	2,49
Septembre	2,55

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 8			
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			6 mois	9 mois	12 mois	
1957	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860	
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1960 5 janv.	4,171	*	4,354	
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956	
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1962 4 janv.	4,283	4,364	*	
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450	
1962 Oct. ...	2,50	2,75	3,—	—	3,25	3,22	1962 6 nov. .	3,350	*	3,490
Nov. ...	2,50	2,75	3,—	—	3,25	3,24	4 déc. .	3,350	3,400	3,450
Déc. ...	2,50	2,75	3,—	—	3,30	3,27	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1963 Janv. .	2,50	2,75	3,—	—	3,30	3,30	5 févr. .	3,390	3,400	3,450
Févr. .	2,50	2,75	3,—	—	3,35	3,35	5 mars .	3,400	3,449	3,500
Mars ...	2,50	2,75	3,—	—	3,35	3,35	2 avril .	3,451	3,505	3,550
Avril ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40	3,40	7 mai .	3,500	3,542	3,588
Mai ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40	3,40	4 juin .	3,541	3,600	3,650
Juin ...	2,50	2,75	3,—	—	3,40	3,40	2 juillet .	3,566	3,600	3,675
Juillet ...	2,80	3,10	3,40	—	3,75	3,65	6 août .	3,875	3,900	4,000
Août ...	2,80	3,10	3,40	—	3,80	3,80	3 sept. .	3,900	3,950	4,037
Sept. ...	2,85	3,15	3,45	—	3,85	3,82	8 oct. .	4,075	4,200	4,320

1 Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 16 novembre 1959, moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

Nous signalons que l'I.R.G. établit ses moyennes en comptant le nombre total de jours du mois.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 % ; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8028).

5 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes ; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 ; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8080). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000, 5.000 et 4.825 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas ; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque ; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

6 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

7 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

8 Les taux donnés pour les adjudications des certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois sont des taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés, tandis que le taux donné pour les certificats de trésorerie B et les certificats du Fonds des Rentes est un taux unique valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

* P. adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— ^a	2,— ^a	
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— ^a	2,—	
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ^a	2,— ^a	
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,— ^a	2,— ^a	
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
1962 Septembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Octobre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Novembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Décembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
1963 Janvier	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ^a	2,— ^a	
Février	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ^a	2,— ^a	
Mars	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ^a	2,— ^a	
Avril	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	2,75 ^a	2,— ^a	
Mai	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Juin	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Juillet	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Août	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	
Septembre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,— ^a	2,— ^a	

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement au regard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Parastatiques et villes	Etat	Parastatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,5 %	3 à 5,5 %	4 à 6,75 %	3 à 5,5 %	
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1962 Octobre	4,13	4,32	4,48	4,95	5,07	4,92
Novembre	4,08	4,30	4,46	5,01	5,04	4,95
Décembre	4,07	4,52	4,60	5,08	5,08	5,03
1963 Janvier	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94
Février	4,03	4,32	4,28	4,71	4,82	4,70
Mars	4,02	4,38	4,27	4,64	4,70	4,62
Avril	4,01	4,67	4,42	4,90	4,83	4,83
Mai	4,00	4,59	4,41	4,91	4,85	4,84
Juin	4,00	4,60	4,51	4,94	4,88	4,88
Juillet	4,03	4,71	4,54	5,03	4,92	4,94
Août	4,02	4,71	4,50	5,03	4,95	4,95
Septembre	4,02	4,74	4,47	5,01 ^a	4,95 ^a	4,95 ^a
Octobre	4,02	4,84	4,67	5,11 ^a	5,00 ^a	5,02 ^a

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %. — 3 Après déduction du précompte mobilier applicable sur les coupons et les primes de remboursement des emprunts émis après le 1er décembre 1962.

N.B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 ; « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 ; « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 ; « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 ; « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956 ...		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—								25	3,25			
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...												22	3,75			
Novembre .														22	4,—	
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...								7	5,—							
Avril					11	4,—										15
Mai																2,50
Juillet ...												17	4,25	11	5,—	
Août			23	3,50	12	5,—						16	5,—			
Septembre .	19	4,—						19	7,—							
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75								24	4,50			
Mars			7	2,25				20	6,—			25	4,—			
Avril			18	1,75												
Mai								22	5,50					3	4,50	
Juin	27	3,—						19	5,—	7	3,50	14	3,50			
Août								14	4,50							
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50				20	4,—					15	3,—	
1959 Janvier ...	10	2,75										21	2,75			
Février ...						5	4,25									26
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .												16	3,50			
1960 Janvier ...								21	5,—					15	5,—	
Juin	3	5,—	10	3,50				23	6,—							
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50		27	5,50							
Novembre .	11	4,—														
Décembre .								8	5,—							
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...								25	7,—							
Octobre ...								5	6,50							
Novembre .								2	6,—							
1962 Mars								8	5,50							
Mars								22	5,—							
Avril								26	4,50			25	4,—	6	4,50	
Juin														8	4,—	
1963 Janvier ...								3	4,—			8	3,50	18	3,50	
Juin														14	4,—	
Juillet			17	3,50												

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 9 août	1963 8 août	1963 6 septembre	1963 5 septembre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	3.969	5.744	9.985	13.355	11.855	16.368	12.399	16.748
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	1.314	2.546	2.546	2.531	2.546	2.556
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>				2.204	2.204	2.189	2.204	2.214
<i>Autres opérations</i>				342	342	342	342	342
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	—	—	—	630	—	630
Monnaies divisionnaires	101	23	18	8	28	11	13	18
Comptes courants postaux	669	561	553	481	600	737	618	739
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	2.640	901	2.358	3.221	4.413	4.370	4.530	4.370
Portefeuille d'escompte	16.392	18.851	18.675	20.608	16.812	17.733	15.838	17.608
<i>Effets escomptés sur la France</i>	4.232	5.118	5.846	6.310	6.697	8.654	6.116	8.220
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1	1	...	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ⁴	699	878	797	1.223	66	129	143	136
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	11.460	12.854	12.031	13.074	10.048	8.950	9.578	9.251
Effets négociables achetés en France ⁵	2.827	3.554	2.878	2.412	3.043	3.312	3.364	2.732
Avances à 30 jours sur effets publics ...	169	205	187	166	146	62	152	78
Avances sur titres	83	70	74	67	59	63	62	67
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	863	529	553	870	340	469	373	451
Divers	627	764	834	885	816	1.110	755	1.234
Total ...	39.162	42.680	48.251	54.391	50.430	57.168	50.422	57.003

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	34.947	39.320	44.348	50.082	47.077	53.414	47.188	53.227
Comptes créditeurs :	2.943	2.066	2.590	2.718	1.961	2.138	1.778	1.995
<i>Compte courant du Trésor public</i>	1	...	1	1	...	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>				200	133	212	134	191
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i>)	1.965	967	1.561	1.291	787	799	653	714
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	978	1.098	1.029	1.226	1.040	1.127	990	1.089
Capital de la Banque	150	150	150	150	150	250	150	250
Divers	1.122	1.144	1.163	1.441	1.242	1.366	1.306	1.531
Total ...	39.162	42.680	48.251	54.391	50.430	57.168	50.422	57.003

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1960 29 February	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1962 8 August	1963 7 August	1962 5 September	1963 4 September
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.136	2.237	2.313	2.338	2.413	2.538	2.363	2.438
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	2	1
Amount of Fiduciary Issue	2.150	2.250	2.325	2.350	2.425	2.550	2.375	2.450
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.150	2.250	2.325	2.350	2.425	2.550	2.375	2.450

Notes Issued :								
In Circulation	2.116	2.212	2.302	2.309	2.388	2.504	2.313	2.421
In Banking Department	34	38	23	41	37	46	62	29
Total ...	2.150	2.250	2.325	2.350	2.425	2.550	2.375	2.450

Banking Department

Government Securities	274	425	507	266	373	188	359	234
Other Securities :								
Discounts and Advances	33	28	44	54	55	69	55	57
Securities	20	19	20	22	19	21	20	22
Notes	34	38	23	41	37	46	62	29
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	362	511	595	384	485	325	497	343

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Reserve	4	4	4	4	4	4	4	4
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	12	18	13	11	9	11	11	12
Special Deposits	—	155	241	—	159	—	159	—
Other Deposits :								
Bankers	264	251	249	280	228	223	239	243
Others Accounts	67	68	73	74	70	72	69	69
Total ...	362	511	595	384	485	325	497	343

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1959 31 December	1960 31 December	1961 31 December	1962 31 December	1962 8 August	1963 7 August	1963 5 September	1963 4 September
ASSETS								
Gold certificate account	18.186	16.413	15.445	14.430	14.673	14.031	14.609	13.971
Redemption fund for F.R. notes	978	1.066	1.170	1.266	1.201	1.305	1.208	1.320
Total gold certificates reserves ...	19.164	17.479	16.615	15.696	15.874	15.336	15.817	15.291
F.R. notes of other Banks	524	525	—	—	—	—	—	—
Cash	359	363	320	288	387	349	367	342
Discounts and advances	458	33	130	38	647	1.059	119	212
Industrial loans	—	—	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	44	54	48	52	42	39	34	37
Held under repurchase agreement	31	20	3	58	—	—	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	2.606	2.900	3.193	2.442	3.177	3.359	3.065	3.179
Certificates	10.507	9.060	1.699	13.182	5.771	14.464	9.538	10.732
Notes	11.010	12.481	19.984	10.717	17.356	9.870	13.772	14.010
Bonds	2.484	2.543	3.846	4.137	3.869	4.623	3.952	4.438
Total bought outright ...	26.607	26.984	28.722	30.478	30.173	32.316	30.327	32.359
Held under repurchase agreement	41	400	159	342	...	53	233	335
Total U.S. Government securities ...	26.648	27.384	28.881	30.820	30.173	32.369	30.560	32.694
Total loans and securities	27.181	27.491	29.062	30.968	30.862	33.467	30.713	32.943
Due from foreign banks	—	—	—	—	—	—
Cash items in process of collection	6.438	6.809	6.125	6.518	4.496	4.922	4.451	4.991
Bank premises	100	108	111	104	106	102	107	102
Other assets	262	209	237	357	728	454	576	307
Total assets ...	54.028	52.984	52.470 ²	53.931 ²	52.453 ²	54.630 ²	52.031 ²	53.976 ²
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	28.262	28.449	28.802	30.151	28.962	30.716	29.084	30.925
Deposits :								
Member bank reserves	18.174	17.080	17.387	17.454	17.267	17.176	17.157	16.684
U.S. Treasurer - general account	504	485	465	597	592	941	454	844
Foreign	345	217	279	247	197	198	177	154
Other	693	554	320	424	340	187	310	199
Total deposits ...	19.716	18.336	18.451	18.722	18.396	18.502	18.098	17.881
Deferred availability cash items	4.847	4.941	3.825	3.584	3.562	3.791	3.315	3.542
Other liabilities and accrued dividends ...	29	32	59	73	69	76	71	85
Total liabilities ...	52.854	51.758	51.137	52.530	50.989	53.085	50.568	52.433
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	388	409	445	467	460	484	460	486
Surplus	775	817	888	934	888	934	888	934
Other capital accounts	11	116	127	115	123
Total liabilities and capital accounts ...	54.028	52.984	52.470 ²	53.931 ²	52.453 ²	54.630 ²	52.031 ²	53.976 ²
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	82	230	126	86	80	85	70	93
Industrial loan commitments	—	—	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined ...	39.9 %	37.4 %	34.8 %	31.8 %	33.3 %	30.9 %	33.2 %	31.1 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liabilities combined » includes \$ 898 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F.R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1959 31 december	1960 31 december	1961 31 december	1962 31 december	1962 6 augustus	1963 5 augustus	1962 10 september	1963 9 september
ACTIVA								
Goud	4.281	5.487	5.698	5.698	5.698	5.698	5.698	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	786	1.107	484	586	1.003	737	683	613
Buitenlandse betaalmiddelen	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	71	40	14	7	10	3	12	4
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	6	...	48	17	...	4
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	547	249	523	597	252	523	252	523
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	62	12	52	72	5	4	3	2
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	35	51	21	13	19	15	21	18
Belegging van kapitaal en reserves	165	174	183	183	188	187	188	185
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	12	12	8	10	10	10	8	10
Totaal ...	5.967	7.133	7.032	7.167	7.186	7.195	6.866	7.058

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	4.513	4.900	5.279	5.758	5.390	6.000	5.304	5.883
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.139	1.603	1.421	1.036	1.451	754	1.202	779
's Rijks schatkist	528	934	995	620	242	383	357	451
Banken in Nederland	484	519	283	233	1.008	273	652	231
Andere ingezetenen	127	150	143	133	201	98	193	97
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	65	59	77	112	94	130	108	101
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	56	48	71	106	87	127	100	96
Andere niet-ingezetenen	9	11	6	6	7	3	8	5
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	6	320	14	18	18	73	17	56
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	152	164	168	168	168	168	168	168
Diverse rekeningen	72	67	53	55	45	50	47	51
Totaal ...	5.967	7.133	7.032	7.167	7.186	7.195	6.866	7.058

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten

105	110	69	63	65	62	63	61
-----	-----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre	1962 dicembre p	1962 giugno	1963 giugno	1962 luglio	1963 luglio
Oro in cassa	5	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	—	—	—	—	—	—	—
Cassa ¹	11	10	13	12	17	29	13	22
Portafoglio ²	430	443	500	616	510	674	507	650
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	46	64	107	260	151	364	131	251
Prorogati pagamenti	—	7	6	12	2	29	...	11
Ufficio italiano dei cambi	—	1.257	1.810	2.146	1.745	2.063	1.769	2.102
Disponibilita in divisa all'estero	62	63	63	63	64	64	64	64
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	70	75	83	244	95	222	98	185
Immobili
Debitori diversi	2.191	119	123	133	170	136	163	127
Partite varie	8	2	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	64	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	485	485	485	485	440	485	440
Emissioni per forze alleate	145	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	128	20	—	—	2	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	—	—	—	—	—	71
Servizi diversi per conto dello Stato	—	—	1	...	—	—	—	—
Spese	44	43	45	49	26	35	28	38
Totale attivo ...	3.557	3.652	4.236	5.020	4.267	5.056	4.248	4.961
Circolazione dei biglietti ⁴	2.237	2.424	2.779	3.235	2.648	3.204	2.735	3.281
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	28	23	39	43	18	21	23	29
Conti in correnti liberi	130	117	118	122	94	73	78	46
Conti correnti vincolati	772	694	797	988	685	1.297	769	1.287
Creditori diversi	173	170	189	238	250	254	230	242
C/c servizio tesoreria	146	159	263	320	540	135	359	—
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	17	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	5	16	—	18	...	29	20	30
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	3	4	4	4	5	4	5
Fondo di riserva straordinario	2	2	2	2	2	3	2	3
Rendite	45	44	45	50	26	35	28	38
Totale passivo e patrimonio ...	3.557	3.652	4.236	5.020	4.267	5.056	4.248	4.961
Depositanti di titoli e valori	3.604	4.407	4.775	4.845	5.859	4.560	5.637	4.537
¹ Compresa moneta di Stato	8	5	6	8	8	8	8	8
² Compreso finanziamento ammassi	—	437	482	588	505	576	498	568
³ Compresa operazioni con privati	—	3	3	4	4	2	4	2
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	2	2	3	2	1	1	—
⁵ Compresi vaglia e assegni	16	14	21	18	13	15	15	19

XX · 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1960 31 Dezember	1961 31 Dezember	1962 31 Dezember	1962 7 August	1963 7 August	1962 7 September	1963 6 September
AKTIVA							
Gold	12.286	14.426	14.490	14.441	14.816	14.445	14.817
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktantlagen im Ausland	15.905	11.387	10.929	10.136	11.926	10.311	12.062
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	157	292	329	295	329	271	309
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	3.657	2.442	2.289	2.323	2.164	2.323	2.164
davon : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.	1.993	1.038	897	924	783	923	782
b) an Weltbank	1.560	1.342	1.342	1.342	1.342	1.342	1.342
Deutsche Scheidemünzen	91	57	45	76	85	81	86
Postcheckguthaben	193	281	546	152	187	130	142
Inlandswechsel	1.283	1.146	1.967	1.343	1.825	1.154	1.708
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	137
Lombardforderungen	419	220	158	18	21	22	19
Kassenkredite	79	167	739	540	361	270	520
Wertpapiere	324	1.484	1.369	1.428	1.334	1.425	1.334
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.561	3.432	4.958	4.433	4.690	3.970	4.543
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationale Einrichtungen	1.387	2.636	2.156	2.215	2.164	2.228	2.214
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	3.778	3.703	3.703	3.595	3.703	3.595
Sonstige Aktiva	370	307	253	236	271	269	311
	39.849	42.055	43.931	41.339	43.768	40.602	43.824

PASSIVA

Banknotenumlauf	20.470	22.992	24.147	22.266	23.999	22.712	24.537
Einlagen von	16.696	16.600	16.795	16.539	17.006	15.272	16.506
Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...	13.036	11.615	12.232	10.762	11.570	10.404	11.997
Öffentlicher Einlegern	3.440	4.733	4.284	5.528	5.155	4.639	4.241
Andere inländischen Einlegern	220	252	279	249	281	229	268
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	447	368	374	281	307	380	304
Einlagen ausländischer Einleger	282	274	353	261	277	359	281
Sonstige	165	94	21	20	30	21	23
Rückstellungen	806	867	950	950	1.076	950	1.076
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	562	588	638	638	701	638	701
Sonstige Passiva	578	350	737	375	389	360	410
	39.849	42.055	43.931	41.339	43.768	40.602	43.824

XX . 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1962 7 août	1963 7 août	1962 7 septembre	1963 7 septembre
ACTIF								
Encaisse or	8.369	9.455	11.078	11.543	10.641	10.607	10.637	10.607
Devises	535	583	842	867	924	804	747	816
Portefeuille effets sur la Suisse	58	53	70	124	54	57	64	54
<i>Effets de change</i>	58	53	70	79	54	57	64	54
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i>	45
Avances sur nantissement	40	38	66	72	12	15	10	14
Bons du Trésor de l'étranger en FS	—	—	—	207	—	207	—	207
Titres	44	43	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	17	16	16	16	16	16
<i>autres</i>	44	42	26	27	27	27	27	27
Correspondants :	52	52	65	88	27	27	18	18
<i>en Suisse</i>	45	45	58	78	12	15	10	8
<i>à l'étranger</i>	7	7	7	10	15	12	8	10
Autres postes de l'actif	28	30	30	41	36	41	34	43
Total ...	9.126	10.254	12.194	12.985	11.737	11.801	11.553	11.802

PASSIF								
Fonds propres	51	52	53	54	54	55	54	55
Billets en circulation	6.344	6.854	7.656	8.506	7.347	7.975	7.381	7.992
Engagements à vue	2.535	2.756	2.947	2.800	2.696	2.116	2.477	2.097
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.330	2.288	1.996	2.294	2.092	1.759	1.948	1.753
<i>Autres engagements à vue</i>	205	468	951	506	604	357	529	344
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	—	390	293	373	400	400	400	400
Autres postes du passif	196	202	210	217	205	220	206	223
Total ...	9.126	10.254	12.194	12.985	11.737	11.801	11.553	11.802

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bolletino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	30	30	31	31	Passif	31	31	30	30	31	31
	décembre 1961	décembre 1962	juin 1962	juin 1963	juillet 1962	juillet 1963		décembre 1961	décembre 1962	juin 1962	juin 1963	juillet 1962	juillet 1963
I. Or en lingots et monnayé	2.340	1.883	2.695	2.259	2.720	2.520	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	79	49	59	77	49	37	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable : ...	193	667	134	292	223	199	II. Réserves	24	25	25	25	25	25
1. Effets de commerce et acceptations de banque	16						1. Fonds de Réserve légale	11	12	12	12	12	12
2. Bons de Trésor	177						2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	59	9	31	9	31	6	III. Dépôts (or) :	2.089	2.214	2.178	2.267	2.184	2.286
V. Dépôts à terme et avances : ...	1.217	1.344	1.158	1.476	1.140	1.308	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	1.019	1.184	979	1.356	977	1.133	a) de 9 à 12 mois	28	38	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	4	3	3	4	3	3	b) de 6 à 9 mois	—	—	50	—	16	—
c) de 3 à 6 mois	154	121	133	58	119	117	c) de 3 à 6 mois	10	10	38	49	62	10
d) de 6 à 9 mois	—	29	3	25	29	45	d) à 3 mois au maximum ...	182	559	147	278	158	254
e) de 9 à 12 mois	7	4	31	33	5	10	e) à vue	1.802	1.479	1.862	1.894	1.869	1.967
f) à plus d'un an	33	3	9	—	7	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	665	740	561	784	498	803	a) de 9 à 12 mois	10	—	—	—	—	—
1. Or :							b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	10	3	—	141	31	182	c) de 3 à 6 mois	—	—	10	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	10	10	72	94	41	47	d) à 3 mois au maximum ...	28	—	—	—	10	—
c) de 6 à 9 mois	—	75	3	—	3	—	e) à vue	29	128	71	46	69	55
d) de 9 à 12 mois	78	87	10	10	15	10	IV. Dépôts (monnaies) :	2.159	2.160	2.147	2.199	2.174	2.168
e) à plus d'un an	—	—	16	—	11	—	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an	71	84	68	49	74	49
a) à 3 mois au maximum ...	375	65	208	105	185	131	b) de 9 à 12 mois	—	—	71	106	71	107
b) de 3 à 6 mois	113	367	108	276	60	270	c) de 6 à 9 mois	—	69	—	—	—	—
c) de 6 à 9 mois	2	34	3	27	33	64	d) de 3 à 6 mois	338	272	255	336	374	476
d) de 9 à 12 mois	10	28	47	50	19	29	e) à 3 mois au maximum ...	1.465	1.343	1.469	1.285	1.278	1.230
e) à plus d'un an	67	71	94	81	100	70	f) à vue	40	19	15	18	14	18
VII. Actifs divers	1	1	4	1	4	1	2. Autres déposants :						
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
Total actif ...	4.622	4.761	4.710	4.966	4.733	4.942	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	4	—	—
							c) de 3 à 6 mois	3	—	3	25	—	29
							d) à 3 mois au maximum ...	220	359	247	359	343	239
							e) à vue	22	14	19	17	20	20
							V. Effets :						
							à 3 mois au maximum	—	—	—	104	—	104
							VI. Divers	36	40	26	28	28	29
							VII. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	12	13	—	—
							VIII. Comptes de profits et pertes ...	8	8	8	8	8	8
							IX. Prov. pour charges éventuelles	181	189	189	197	189	197
Total passif ...	4.622	4.761	4.710	4.966	4.733	4.942	Total passif ...	4.622	4.761	4.710	4.966	4.733	4.942

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
Total ...	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							Total ...	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.020.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	2. Banque de France	XX - 2
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	3. Bank of England	XX - 3
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	6. Banca d'Italia	XX - 6
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays			
	XV	Principales abréviations utilisées.	
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.			
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	Liste des graphiques :	
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2	I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dé- penses	I - 4a et b
3. Dette de l'Etat	XVI - 3	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjonc- ture	IV - 1
		IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.			
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres men- suels cumulés	XVII - 3	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
		IX - — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
		XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2	XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3		

Prix de l'abonnement annuel } Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 8